

825^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 10 octobre 2019

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 31 OCTOBRE 2020 (N° 8.510)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DES EVENTUELS PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS DE LOI ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS
(p. 3292)
- II. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2019
(p. 3293)

**SECONDE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2019**

**Séance publique
du jeudi 10 octobre 2019**

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente du Conseil National ; Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, MM. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. Monsieur Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et l'Économie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mme Virginie COTTA, Chef de Cabinet du Président ; M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge des Affaires Économiques et Financières ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; Mme Maryse BATTAGLIA, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mlle Estelle LAGORSE, Secrétaire-Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes, cher public présent ce soir dans notre hémicycle, chers téléspectateurs sur Monaco Info et internautes devant vos écrans, je déclare ouverte cette Séance Publique.

En liminaire, je voudrais excuser l'absence, pour raisons professionnelles, de M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.

Comme traditionnellement, cette Séance Publique est intégralement retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info, ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**ANNONCE DES ÉVENTUELS PROJETS
DE LOI, PROPOSITIONS DE LOI ET
RENOVI DEVANT LES COMMISSIONS**

L'ordre du jour appelle, en vertu de l'article 81 du Règlement intérieur du Conseil National, l'annonce du récent dépôt sur le Bureau du Conseil National de la :

1. Proposition de loi, n° 243, de Mme Marie-Noëlle GIBELLI, cosignée par Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN, relative à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

Ce texte a été déposé sur le bureau du Conseil National, hier, le 9 octobre et je propose, compte-tenu de son objet, qu'il soit renvoyé devant la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce texte est renvoyé devant la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports.

(Renvoyé).

Madame GIBELLI, en votre qualité de premier signataire de cette proposition de loi, l'usage est que je vous donne la parole pour faire part à l'Assemblée d'une analyse succincte de l'économie générale de ce texte.

Madame GIBELLI nous vous écoutons.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers amis, chers compatriotes.

Je voudrais, tout d'abord, souligner l'importance de cette proposition de loi, tant sur le plan de la santé, que sur le plan sociétal et, bien sûr, qui a été votée par les vingt-quatre élus. Nous connaissons tous les conséquences psychologiques et physiques dramatiques que cela peut avoir sur un élève, sans oublier pour autant celles indirectes sur ses parents, sa famille et ses amis. Nous sommes dans une démarche responsable et protectrice du bien-être de nos élèves. C'est pourquoi, avec mon collègue Marc MOUROU, nous avons effectué un important travail en amont, aidé de nos permanents, afin que cette proposition de loi puisse aboutir et répondre à nos préoccupations. La prochaine étape est donc que l'étude de ce texte puisse démarrer dès ce lundi 14 octobre.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Madame GIBELLI.

Nous passons à présent au deuxième point de l'ordre du jour, qui est, ce soir, le plus important, la poursuite de l'examen du projet de Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2019.

Je voudrais dire quelques phrases en anglais, car nous avons avec nous ce soir, en Principauté, une équipe de la BBC 2, qui consacre un reportage important à notre pays sur cette grande chaîne publique de télévision anglaise.

I just would like to say, you're welcome in the parliament, you are with us in this evening and we are very happy to have you in this country. So, thanks for the interest you have for Monaco.

Bienvenue à toute l'équipe de la BBC, qui sera avec nous ce soir pour cette Séance Publique.

II.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2019

M. le Président.- Chers collègues, à présent, nous devons poursuivre l'examen des Recettes de ce Budget Rectificatif. Je vous rappelle, compte tenu du caractère structurant des Dépenses d'Équipement, que nous examinerons la Section 7 (page 60 du fascicule budgétaire) immédiatement après les Dépenses de Souveraineté et les Assemblées et Corps Constitués.

Nous reprenons nos travaux là où nous nous sommes arrêtés mardi, au Chapitre 1 des Recettes – Produits et Revenus du Domaine de l'Etat, A – DOMAINE IMMOBILIER, du fascicule budgétaire. Nous avons discuté, déjà, de certaines lignes, nous en sommes au A Produits de Cessions. On ne reprend pas le Domaine Immobilier et les Parkings Publics, c'est déjà fait. Nous allons reprendre aux Produits de Cessions.

Je vous rappelle que nous souhaitons démarquer les différents thèmes de ces chapitres, afin d'éviter que l'on aborde un sujet, que l'on passe à un autre sujet, avant de revenir encore au sujet précédent, pour que l'on ait des débats les plus cohérents possible. Donc, nous allons au bout d'un débat sur un dossier, avant de passer à un autre dossier, d'où la lecture qu'on va faire, sous-chapitre par sous-chapitre.

Je vous rappelle aussi que nous n'avons plus que cette longue soirée et début de matinée, je crois, pour examiner les lignes budgétaires qui sont soumises à notre examen. Chers collègues, autant qu'on se le dise à 17 heures 08, commençons tout de suite à être le plus concis et synthétique possible. Cela nous aidera beaucoup quand on arrivera à minuit, si on s'y prépare dès maintenant. Je compte sur chacun d'entre vous.

Monsieur le Secrétaire Général, selon nos règles, à vous de nous lire uniquement les lignes rectifiées de ce budget, puisque nous examinerons l'ensemble des lignes budgétaires lors de l'examen du vote du Budget Primitif. Ce soir, ce ne sont que les lignes rectifiées par ce Budget Rectificatif 2019.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT	
A - DOMAINE IMMOBILIER	
011.100 : DOMAINE IMMOBILIER (CF ANNEXE P47)	77 002 000
011.200 : PARKINGS PUBLICS (CF ANNEXE P48)	38 438 400
011.400 : PRODUITS DE CESSIONS	45 821 000
TOTAL A - DOMAINE IMMOBILIER	161 261 400

M. le Président.- Qui souhaite intervenir ?

Monsieur LOBONO, Président de la Commission du Logement, nous vous écoutons.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers amis, chers compatriotes.

En complément, des constructions domaniales, et en l'absence de celles-ci à court terme, notre majorité a obtenu du Gouvernement que les produits des désaffectations soient intégralement dédiés à l'acquisition d'appartements dans le privé pour accroître le parc domanial. Dans le cadre de l'opération en cours, Quai KENNEDY, nous disposerons d'environ 18 millions d'euros pour acquérir des deux pièces. Avec les services de l'Etat, nous avons effectué de nombreuses visites et nous avons constaté combien il était souvent difficile de trouver des appartements de qualité, à des prix au mètre carré contenus.

Récemment, une première acquisition a été réalisée au Parador et je suis particulièrement heureux, ce soir, que ce très bel appartement puisse être proposé à un Monégasque dès la prochaine Commission d'Attribution du 14 octobre prochain.

Je souhaite aussi ce soir, remercier le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie et l'Administrateur des Domaines qui viennent de me confirmer, il y a quelques heures, leur accord pour l'acquisition d'un deuxième appartement, qui avait retenu tout l'intérêt du Conseil National lors d'une visite conjointe. Je crois que c'est une excellente nouvelle et une belle démonstration aussi que, quand nous savons travailler ensemble en pleine concertation, les dossiers avancent dans le bon sens.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur LOBONO.

La parole est au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, M. SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes, chers monégasques, chers amis.

J'aimerais intervenir sur les Produits de Cessions avec, au Rectificatif, une somme de plus de 29,3 millions d'euros, notamment afin de matérialiser un certain nombre de contreparties obtenues dans le cadre d'opérations immobilières réalisées par le passé. Plus précisément, l'acquisition de bureaux, d'appartements, de caves et de parkings situés dans l'immeuble Monte-Carlo View en échange de la vente de la parcelle des Giroflées et, d'autre part, l'acquisition d'un immeuble sis 6, rue Princesse Caroline, ainsi que de deux appartements au 4, rue Princesse Caroline en échange de la vente de la parcelle située 1, rue Imberti. Je tiens à saluer cette démarche qui consiste à comptabiliser les échanges de terrains ou de biens immobiliers issus en général de loi de désaffectation. Il s'agit d'un premier pas vers une meilleure transparence des opérations immobilières réalisées par le Gouvernement qui, par le passé, n'étaient pas comptabilisées en recettes et en dépenses sur le budget de l'Etat.

Parallèlement, le Gouvernement souhaite procéder au transfert des actions de la SBM, qui génère des recettes exceptionnelles de 100 millions d'euros, sur ce Budget Rectificatif. Il lui est apparu désormais cohérent de regrouper les actions de la SBM, majoritairement détenues par le FRC, au sein de celui-ci, au moment où l'amélioration des résultats et l'achèvement des travaux immobiliers de

la société laissent présager des résultats positifs et donc le versement de dividendes aux actionnaires. Ce transfert poursuit une logique que nous partageons, tendant à faire figurer les participations de l'Etat dont la rentabilité est importante, au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel. Nous regrettons cependant que le Gouvernement n'ait pas effectué une remise à plat générale des différentes participations de l'Etat dans des sociétés, afin de ne faire figurer au FRC que celles qui génèrent une rentabilité certaine. Ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui. Pour ne citer qu'un exemple, les investissements de l'Etat dans la société de location de véhicules dénommée « Mobee » ont été effectués par le FRC, alors que cette activité relève, à notre sens, de la politique publique de mobilité et qu'elle n'est pas aujourd'hui rentable. Les élus appellent donc de leurs vœux cette remise à plat de l'existence et de la pratique afin d'éviter qu'à l'avenir des actions relevant des politiques publiques, qui devraient figurer au budget de l'Etat et faire l'objet d'un vote par le Conseil National, ne soient financées par le FRC. Rappelons que l'objectif de ce Fonds, qui est le bas de laine des Monégasques, est de faire face à d'éventuelles crises. Ce sont ces préoccupations qui animent les travaux menés par le Conseil National, au sein de la Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics.

Avec l'appui d'un expert reconnu, nous progressons et nous serons en mesure de déposer quatre propositions de loi dans les prochains mois, ayant pour objectif d'apporter une meilleure visibilité des actions publiques, aujourd'hui réalisées soit par les crédits du budget, soit par le Fonds de Réserve Constitutionnel, échappant alors au vote des élus.

Je vous remercie.

(Sonnerie.)

M. le Président.- Merci, Monsieur SEYDOUX.

Vous êtes parfaitement *on time* ce soir, comme diraient nos amis anglais.

M. CASTELLINI souhaite intervenir.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je souhaite répondre au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour lui dire que nous partageons ce souhait d'aller plus loin dans une meilleure répartition des investissements, à savoir ceux qui relèvent du Fonds de Réserve

Constitutionnel et ceux qui devraient figurer au budget de l'Etat. Nous en avons parlé lors d'une récente Commission de Placement des Fonds. Concernant l'autre dossier relevant de la politique publique de mobilité que vous avez évoqué, l'objectif serait, dès le prochain Budget Primitif 2020, en effet, que figurent au budget et non plus au FRC les dépenses ou éventuels investissements qui relèvent de cet article, et que nous poursuivions cette analyse pour doter le FRC d'actifs qui soient immobiliers ou, comme c'est le cas avec les valeurs immobilières que représentent les titres de la SBM, des investissements et des actifs rentables sur le court, moyen ou long terme. Je partage cette analyse et nous regarderons avec intérêt les propositions de loi que vous venez d'évoquer le moment venu.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur CASTELLINI.

S'il n'y a plus d'autres interventions, nous passons au sous-chapitre B Monopoles. Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

B - MONOPOLES	
1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT	
021.100 : REGIE DES TABACS (CF ANNEXE P51)	19 419 100

M. le Président.- Pas d'intervention, nous continuons.

M. le Secrétaire Général.-

021.300 : POSTES-TELEGRAPHES (CF ANNEXES P52 ET P53)	18 338 400
---	------------

M. le Président.- Pas d'intervention.

M. le Secrétaire Général.-

2) MONOPOLES CONCEDES	
031.101 : S.B.M.	35 085 500

M. le Président.- Mme la Vice-Présidente et Mme FRESKO-ROLFO me demandent la parole. Nous commençons par Mme BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Comme l'a indiqué mon collègue Balthazar SEYDOUX dans son rapport, nous nous réjouissons de la révision à la hausse de la redevance de la Société des Bains de Mer de 2,2 millions d'euros. Après avoir longuement insisté auprès du Gouvernement, lors de précédentes Séances Publiques ou privées, nous avons obtenu la relance des jeux grâce à des actions marketing et commerciales renforcées. Au vu des résultats de cette année, cela commence à produire des effets positifs. Les jeux sont le cœur historique de l'activité de la SBM et ils permettent à la société de jouer un rôle social avec l'emploi de nombreux compatriotes.

De plus, il est nécessaire de maintenir l'excellence de cette société, surtout en matière de jeux de table. Ainsi, la majorité du Conseil National estime qu'il est nécessaire que les effectifs soient en nombre suffisant et qu'ils bénéficient de la meilleure formation possible pour accueillir au mieux une clientèle exigeante, tout en maintenant des conditions de travail satisfaisantes pour les salariés de ce secteur. C'est donc pour cela que la majorité du Conseil National réitère sa demande de l'ouverture d'une nouvelle école des jeux dans les prochains mois.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame la Vice-Présidente.

La parole est à présent à Mme FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

La SBM est sans nul doute un des sujets majeurs de l'étude des budgets de l'Etat.

En effet, cette société représente des enjeux sociaux et économiques vitaux pour le pays et sa population active. Elle constitue tout d'abord une opportunité pour l'emploi de nos compatriotes. Bien que les Monégasques occupent essentiellement des postes dans le secteur jeu, cette société sert

souvent de tremplin dans la formation et la carrière de nationaux, M. ROSE ou l'actuel Directeur des Ressources Humaines de la Fonction Publique en sont de bons exemples, eux qui ont débuté leur carrière à la SBM. C'est le cas de nombreux autres fonctionnaires.

Depuis 2013, je milite pour que des facilités soient octroyées aux demandeurs d'emploi monégasques dans d'autres secteurs que celui des casinos. Je rappelle qu'être employé de jeux n'est pas un métier facile et qui convient à tous. Le salaire, même s'il est plus qu'attractif, ne doit pas constituer le seul critère de sélection quand se présente l'opportunité d'une école de jeux. Ce métier demande, entre autres, beaucoup de sacrifices personnels. C'est, de plus, un poste qui requiert une compatibilité avec le travail de nuit et d'assumer les conséquences sur la qualité de vie et la santé. Le travail posté, c'est à dire avec des horaires variables, n'est pas conforme aux recommandations de l'OMS.

Nous avons de la chance, nombreux sont nos jeunes compatriotes à avoir reçu une excellente formation au sein des différents établissements scolaires de Monaco et plus précisément du Lycée Technique et Hôtelier de Monaco, qui délivre des diplômes spécifiques aux métiers de la restauration notamment. Je suis convaincue que ces jeunes peuvent prétendre intégrer la SBM, avec une attractivité aussi importante que celle des casinos.

D'autres ont suivi des formations universitaires validant des licences ou des Masters 1 ou 2 et doivent être attirés par une carrière au sein d'une société qui constitue le fleuron de notre attractivité touristique. Il ne s'agit pas là de fournir des emplois qui, auparavant, étaient qualifiés de sociaux, mais bien de fournir un accompagnement dans un déroulement de carrière mais aussi dans la prise en compte de la formation des élites du futur. Quant au défi économique engagé par les dirigeants de la SBM, il ne laisse personne indifférent.

Le chiffre d'affaires est en augmentation et je félicite M. BIAMONTI pour le succès rencontré par son pari immobilier. Les activités des casinos, des hôtels, accompagnent la tendance positive et participent au succès que connaît actuellement cette société.

Nous nous dirigeons vers un exercice exceptionnel si les résultats engrangés jusqu'à ce jour se confirment au cours des six prochains mois avant la clôture de l'exercice 2019/2020. Même si l'activité des casinos rencontre un rebond majeur, il faudra, toutefois, rester vigilant sur la capacité à faire rentrer dans les caisses de la SBM les sommes prêtées aux gros

joueurs, afin que ce chiffre d'affaires en hausse ne soit pas dégradé à l'avenir en raison de dettes non honorées. Il reste encore à transformer de bons résultats en bénéfiques, mais je ne doute pas que la SBM et son Conseil d'Administration trouveront les ressources pour continuer à être un pôle attractif.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, chères collègues. Je crois que vos interventions sont très complémentaires toutes les deux.

On a effectivement besoin d'une Société des Bains de Mer en bonne santé en Principauté et cette bonne santé passe par les jeux, les hôtels et désormais aussi par le parc immobilier de l'entreprise. Et c'est vrai que l'histoire a fait que les Monégasques d'abord et surtout, ont été très nombreux dans les jeux et dans les casinos. Ce sont des emplois de qualité, bien rémunérés, qu'il faut conserver et développer. Nous avons obtenu déjà deux écoles de jeux en moins de deux ans et les dirigeants l'ont confirmé, une nouvelle école va voir le jour dans les prochaines semaines, d'ici la fin de l'année, comme nous le souhaitions. Mais Mme FRESKO-ROLFO a tout à fait raison, on l'a souvent dit tous ensemble ici aussi, il n'y a pas que les casinos, il y a de nombreux postes importants à la SBM, dans l'hôtellerie, la restauration et divers services, financiers, marketing, ressources humaines, comptabilité etc. Je crois qu'il y a encore un réservoir considérable d'emplois de valeur, de qualité pour les Monégasques, notamment pour les jeunes Monégasques. C'est moins évident, car il n'y pas une tradition, il n'y a pas une présence historique de beaucoup de Monégasques dans ces fonctions. Je rajeunis de quelques années en pensant à cela, car je fus un jeune cadre de la Direction des ventes hôtelières de la SBM, puis de la Direction de la publicité. C'est vrai qu'il y a des progrès à faire, on l'a souvent dit en séance privée. On a dans certains services, non pas au niveau de la présidence, ni au niveau des principaux dirigeants, mais au niveau d'un certain middle management, une certaine hostilité vis-à-vis des compatriotes. Encore récemment, j'ai pu le voir pour une jeune diplômée brillante qui n'a pas forcément, depuis quelques années, l'accueil qu'elle pourrait espérer à la SBM. Donc, je crois que tous les élus des Monégasques sont bien d'accord. Quand il y a des Monégasques diplômés de valeur qui veulent faire carrière dans la première société de leur pays, la Société des Bains de Mer, on doit les accompagner, on doit leur donner leur chance. J'ai

pu le voir sur ce cas récent. Le Président de la SBM est à l'écoute, donc, que les jeunes nationaux qui souhaitent faire carrière n'hésitent pas à postuler, à s'engager, il y a beaucoup d'avenir à la SBM pour les jeunes Monégasques. On les accompagnera, à notre place, du mieux possible, auprès des dirigeants.

On continue, s'il n'y a pas d'autres remarques sur la SBM.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Monsieur le Président, même s'il n'y avait pas de questions véritablement dans vos remarques, c'était simplement pour confirmer que le Gouvernement suit bien évidemment, avec toute l'attention qu'ils méritent, les développements récents qu'a connu la société, mais également, les développements futurs.

Le Ministre d'Etat – je reviens juste un instant sur l'intervention de Mme la Vice-Présidente – a confirmé dans son intervention mardi soir, qu'il y aurait bien une prochaine école de jeux, comme cela avait été le cas ces deux dernières années. Je rejoins également, et c'est vrai que cela fait un lien évident entre l'hôtellerie et les jeux, ce que disait Mme FRESKO-ROLFO, notamment au vu de la carrière qu'a suivie l'actuel Directeur des jeux et d'autres personnes auxquelles on a déjà fait référence, pour souligner, comme vous l'avez fait Madame FRESKO-ROLFO, le succès rencontré aujourd'hui par, à la fois, la rénovation de l'Hôtel de Paris, mais bien évidemment l'ouverture du One Monte-Carlo il y a maintenant environ six mois. Mon seul commentaire n'est pas du tout malicieux. Vous évoquiez des résultats exceptionnels, je pense que ce que vous vouliez dire, c'est un retour à l'équilibre et nous ne pouvons donc que nous féliciter du fait que, comme nous l'espérons tous, ces résultats positifs ne seront plus exceptionnels mais vont redevenir la norme, suite à ce redéploiement et cet accent mis sur les jeux, sur le cœur historique de la société depuis maintenant quelques années et tous les développements que l'on suit au niveau commercial, immobilier, hôtelier et dont on ne peut que se féliciter.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

On poursuit donc l'examen des lignes budgétaires.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur EMMERICH vous souhaitiez intervenir sur la SBM.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste apporter une précision dans le prolongement de ce qu'ont dit mes collègues. Effectivement, une école des jeux, c'est très important, comme on l'a demandé depuis le début et chaque année. Il faut profiter aussi de ces bons chiffres pour envisager peut-être des écoles un peu plus importantes, d'autant qu'il y a quand même eu une diminution importante du nombre de salariés. Il faut donc peut-être envisager des écoles un peu plus importantes.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur EMMERICH.

Oui effectivement. On regardera le nombre qui n'est pas connu, ce soir.

Nous allons continuer s'il n'y a pas de demande de parole. Où en étions-nous, Monsieur le Secrétaire Général ?

M. le Secrétaire Général.- Nous passons aux Concessions Radios.

031.103 : CONCESSIONS RADIOS	459 000
------------------------------	---------

M. le Président.- Pas d'intervention, on continue.

M. le Secrétaire Général.-

031.105 : TELE MONTE-CARLO	159 000
----------------------------	---------

M. le Président.- On continue.

M. le Secrétaire Général.-

031.106 : MONACO TELECOM	8 693 000
--------------------------	-----------

M. le Président.- M. JULIEN, Président de la Commission pour le Développement du Numérique a la parole.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite intervention pour rappeler que nous avons récemment voté une loi sur le replay et que nous attendons donc avec impatience le déploiement

de la nouvelle box Monaco Telecom. L'ensemble des élus a pu voir quel serait ce service. Nous l'attendons avec impatience car ce service va permettre à la population de Monaco de se hisser à ce qui se fait de mieux, je pense, on peut le dire, mondialement. Il y a un rattrapage certain par rapport au niveau de ce qui sera proposé aux résidents et aux Monégasques. C'est donc avec impatience et grand plaisir que nous attendons ce service, ce nouveau service pour lequel nous avons voté une loi, il y a de cela quelques mois.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

Monaco Telecom l'a annoncé pour la fin d'année, je crois, novembre. On a pu regarder des essais, ça va marquer un progrès très important de l'utilisation de la box et de la télévision. Je pense que ce sera ressenti largement par tous les résidents et téléspectateurs de la Principauté. Effectivement, on attend avec impatience la réalisation de cette avancée pour tous.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous poursuivons.

M. le Secrétaire Général.-

031.115 : SAM DES PORTS	12 963 500
-------------------------	------------

M. le Président.-

Monsieur BOERI, vous souhaitez intervenir sur quel sujet ?

M. Daniel BOERI.- Sur la SAM des ports.

M. le Président.- Nous vous écoutons, Monsieur le Doyen.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Il existe une prise de conscience écologique des croisières dans les ports. Je l'avais souligné dès octobre 2017, à la lumière des informations qui étaient parvenues sur l'environnement. Monaco a pris des mesures comme avec l'ordonnance souveraine du 20 juillet 2018, je vous laisse découvrir plus tard les normes qui ont été définies. Le bilan dynamique de la situation aujourd'hui devrait de toute façon être reconduit. En effet, il s'agit d'un problème à la fois de santé publique et d'économie. Une question simple est posée, mais les solutions sont compliquées. Faut-il continuer les croisières ? Et si oui, à quelle condition ?

Sur le plan économique, une précédente étude des retombées économiques des croisières donne une estimation de 20 millions d'euros, soit 100 euros par croisiériste. Je sais combien comparaison n'est pas raison, mais un chinois à Moscou dépense 2 400 euros et un visiteur de la Nouvelle Orléans dépense 716 euros.

Sur le plan écologique, les études d'environnement et de l'ONG montrent qu'un navire stationné une journée dans le port de Marseille est l'équivalent, en production de CO₂, d'un million de véhicules. A Monaco, les bateaux étant plus petits, c'est de l'ordre de 600 000 véhicules. Mais pour cela, il faut comparer les 105 000 entrées et sorties de véhicules tous les jours. Il s'agit donc pour moi de rendre visible l'invisible. Et donc, oui, une interrogation dynamique sur les croisières serait la bienvenue. D'autant plus que le nombre de croisiéristes est largement en baisse, moins 110 000 par rapport à 2018 à 170 000 et le nombre d'arrivées des touristes à Monaco, sur la même période, est de plus de 100 000 nuitées. Donc les courbes se croisent, les croisières baissent, les touristes sont en hausse. Et en plus, la production de CO₂ pollue le fond de l'air. Ce que j'appelais « de rendre visible l'invisible », l'étude de Marseille, pour nous éclairer, le simplifie. En ville, ce sont 5 000 particules ultrafines de centimètres cubes sur le quai où est ancré le bateau, dix fois plus et sur le navire lui-même, soixante-dix fois plus. Pour être court, les particules ultrafines sont égales à la largeur d'un cheveu découpé en mille, voilà pour l'invisible. Ces particules s'infiltrent dans l'organisme et heureusement, depuis que nous ne sommes plus seuls à être vigilants, la convention MARPOL, dont Monaco est signataire, a défini inter-géographique, cela dit, la Méditerranée n'est pas concernée...

(Sonnerie.)

Je peux continuer un peu ?

M. le Président.- Je vous laisse un joker pour ce soir, allons-y.

M. Daniel BOERI.- La Méditerranée n'est pas concernée, mais la France pousse à arriver à ce travail. La difficulté, c'est que de l'autre côté de la Méditerranée, on n'est pas très heureux de la situation. C'est aussi l'occasion d'établir un bilan exact des solutions nécessaires pour accueillir les croisières. Dans tous les cas, si le maintien des croisières était décidé, il importe, d'urgence, d'envisager son électrification, même si cela a des

limites. Quelques chiffres : à Marseille, le coût de l'électrification du port coûte 20 millions d'euros, à Toulon 7 millions d'euros, à Monaco, ce serait de l'ordre de 10 millions d'euros et la durée des travaux estimée entre trois et cinq ans. Compte-tenu des risques encourus, économiques, immobiliers et la santé, l'électrification du port, ou encore des solutions de remplacement, sont nécessaires. Je rappelle toutefois que, malheureusement, 5% des navires de croisière sont équipés électrique, ce qui ne donne pas beaucoup de marge de manœuvre. Les standards sont différents, les américains ont 60 Hertz (Hz), les européens 50 Hz, il faudrait une grue de trois à dix mètres, mais les ports ont l'habitude d'avoir des phares de cette hauteur car sinon, sans la grue, il faudrait trois à cinq heures pour brancher l'électricité et trois à cinq heures pour la débrancher, auquel cas, le bateau serait déjà parti.

Enfin, équiper un navire pour les compagnies, c'est trois à cinq millions. Mais avec l'électricité verte, plus de particules, plus de soufre. Et si j'ose dire, comme la région Sud a pris en charge cette question, nous pouvons avoir un travail en commun.

Pour conclure, il existe des solutions intermédiaires, heureusement, pour diminuer la pollution, quelles que soient les contraintes à passer à l'électrique qui s'imposent, envisager d'arrêter les croisières si des solutions de remplacement ne donnaient pas satisfaction.

Je vous remercie.

M. le Président.- Est-ce que le Gouvernement veut dire quelque chose ?

Monsieur le Ministre d'Etat, je vous en prie. C'est un serpent de mer, si j'ose dire, ce sujet. On l'aborde souvent entre nous, on l'a abordé longuement en séance privée aussi.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais essayer de faire court, plus court que le Doyen.

Monsieur le Doyen, vous savez à quel point vos remarques sur ce sujet ont toujours été prises en compte par le Gouvernement. C'est un sujet effectivement économique et de santé publique, comme vous le faites remarquer. Je ne vais pas revenir sur la santé publique, mais sur l'économie, je peux confirmer ce soir qu'il n'est pas dans l'intention du Gouvernement, à ce jour, d'arrêter les croisières. Donc, nous allons continuer à recevoir des croisières. La solution de l'électrification que vous proposez,

vous donnez à la fois la solution, les contraintes et les difficultés sur cette solution. Pour Monaco, cela voudrait dire, effectivement, des travaux sur le quai, mais le troisième poste source doit permettre d'envisager l'électrification. Cela voudrait dire une renégociation, probablement - il faudrait vérifier notre convention avec RTE pour pouvoir répondre aux appels de puissance qui viendraient sur le réseau -, mais ça aussi c'est négociable. En revanche, et c'est la difficulté que vous posez aujourd'hui, cela suppose un équipement des bateaux et un équipement qui soit normalisé de façon à ce que les bateaux qui viennent en Méditerranée puissent se connecter. Nous avons donc deux sujets. Monaco ne peut pas travailler tout seul, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire. Monaco ne peut pas imposer seul l'électrification des bateaux car, aujourd'hui, on représente un peu moins de 6% des bateaux en Méditerranée. Ils ne vont pas s'électrifier pour nous. En revanche, et là où vous avez raison, c'est que c'est devenu un tel sujet de santé publique et économique, que nous pourrions envisager une grande concertation, regroupant à la fois les ports et les croisiéristes. Le Souverain y est très favorable, on y réfléchit et on espère pouvoir donner le périmètre à cette équation difficile. Mais ce n'est pas si difficile que ça en réalité, c'est vraiment de la diplomatie, ça peut se faire dans une enceinte appropriée. Mais vous avez raison, le Gouvernement est sensibilisé, je sais que vous n'aimez pas que l'on vous dise qu'on est sensibilisé sur cette question, mais on y réfléchit, on regarde comment faire, comment avancer. La difficulté la plus grande est qu'on ne peut pas le faire tout seul. Il faut mobiliser les pays concernés : la Grèce, l'Italie, la France, l'Espagne et Monaco. Mais si ces cinq pays avaient l'intention d'y aller ensemble, alors on aurait une solution et des moyens de pression sur les croisiéristes pour qu'ils s'équipent.

Merci.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA, NOUS VOUS écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, peut-être un complément pour les personnes qui nous écoutent. Je rappelle que la Principauté de Monaco a été un des premiers pays à adopter une législation en matière de fioul, l'été dernier, pour les obliger à utiliser, que ce soit dans le port ou dans les eaux territoriales de la Principauté de Monaco, le fioul

léger qui a une teneur en soufre maximale de 0,1 %. Nous sommes très attentifs à la qualité de l'air puisque nous avons des capteurs qui analysent la qualité de l'air, dans les rues de la Principauté de Monaco mais également sur le quai Antoine 1^{er} alors même que la législation sur l'obligation d'utiliser du fioul léger n'avait à l'époque pas encore été adoptée. Les résultats montrent que la qualité est bonne et respecte les normes réglementaires au niveau européen. Je peux vous rassurer là-dessus.

Parallèlement, pour l'électrification des quais, nous travaillons avec la Société d'Exploitation des Ports de Monaco qui, pour les navires installés dans le port de Monaco – je ne parle pas des grands navires de croisière dont vient de vous parler le Ministre d'Etat –, nous avons procédé à l'électrification de la quasi-totalité des ports. Le quai de l'Hirondelle est terminé, le quai Antoine 1^{er} et la digue sud aussi. Il reste quelques aménagements à faire sur le quai central. Le port de Fontvieille est également totalement équipé. Tous les bateaux peuvent venir se brancher au port de Fontvieille.

Je rappelle également que nous opérons des contrôles inopinés sur les bateaux de croisières qui viennent en Principauté de Monaco. L'utilisation du fioul léger ou de scrubber est obligatoire ; cette réglementation est soigneusement vérifiée par la Direction des Affaires Maritimes et la Police Maritime.

M. le Président.- Merci.

Vous êtes deux élus à vouloir intervenir. J'ai vu tout d'abord M. GRINDA avant Mme GRISOUL. Monsieur GRINDA, vous aviez levé la main le premier.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, brièvement sur ce sujet. Je crois que le Ministre d'Etat a raison quand il dit qu'on ne peut pas régler le problème tout seul. C'est un problème de vaste amplitude et on le fera avec les autres pays de la Méditerranée.

Je crois me souvenir qu'il n'y a pas si longtemps, le Président Emmanuel MACRON a réuni le sommet des deux rives à Marseille, qui était un format plus acceptable que la précédente et défunte Union pour la Méditerranée, où il y avait quarante-huit Etats et là nous sommes 5+5, nous sommes des deux côtés de la Méditerranée. Ne croyez-vous pas, Monsieur le Ministre d'Etat, que c'est à cette échelle là que

la Principauté devrait, non pas seule mais, avoir accès à un poste d'observateur, ne serait-ce que d'observateur aux côtés de la France, au sommet des deux rives, ou dans cet ensemble diplomatique ? Ou si nous ne l'avons pas encore, serait-il possible que nous puissions l'obtenir un jour pour mieux nous coordonner avec le grand pays voisin ?

J'ai bien entendu votre réponse, elle ne me surprend pas, c'est la même que nous entendons ici depuis sept ans, même avec votre prédécesseur, Madame GRAMAGLIA s'en souvient, chaque année on nous répond la même chose, que ça coûte cher. Je ne suis pas étonné de votre réponse, ce qui ne montre pas une mauvaise foi. C'est un fait. La seule solution pour ne pas avoir de pollution, c'est d'arrêter les croisières. Vous nous avez dit qu'il n'est pas dans le mental, ni dans l'esprit du Gouvernement, d'arrêter les croisières. Et si on trouvait toutes les autres bonnes solutions ?

J'ai une première question sur la donnée diplomatique, vous m'avez entendu.

Et la deuxième, il y a le ressenti, – on en parle souvent ici – c'est un fait politique puisqu'il y a des choses réelles. Le ressenti de la population n'est pas forcément celui que les technocrates peuvent avoir. Cela ne veut pas dire que les gens ne ressentent pas les choses de la même façon.

Moi, vous le savez, je suis un inlassable défenseur de l'indépendance des organismes de contrôle. Alors j'aimerais qu'un jour, on puisse, à terme, envisager un organisme de contrôle indépendant, qui nous donne à tous la confiance dans les résultats qui sont publiés. Je ne dis pas que les vôtres ne sont pas justes, Madame, certainement pas, je ne me le permettrais pas, je n'ai pas la qualité. Mais je crois que le ressenti de la population n'est pas automatiquement ce que vous nous dites. Oui, on sent qu'il y a du vent, on a l'impression qu'on a froid mais il ne fait pas froid mais quand même on a froid. C'est comme ça que ça se passe. Je voudrais, pour éviter toute discussion, un organisme indépendant. Mais je crois que je peux toujours attendre.

M. le Président.- On écoute Mlle GRISOUL et après on écouterait le Ministre d'Etat.

Mademoiselle GRISOUL, c'est à vous.

Mme Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, vous nous avez indiqué que l'électrification du port pour les navires de plaisance et de grande plaisance va être effectuée en 2021, mais que cette solution ne peut être uniquement nationale et que vous travaillez à trouver un accord avec tous les acteurs concernés en Méditerranée. La majorité du Conseil National est très favorable à la création d'une zone SECA en Méditerranée. Quels sont les acteurs de cette discussion et quelles sont les perspectives ?

M. le Président.- Je complète, avant d'écouter le Ministre d'Etat, car c'est un sujet important. On comptait aborder cela notamment lors du Budget Primitif 2020. Je ne voudrais pas qu'on alourdisse trop ce débat, car on va l'avoir de nouveau, bien sûr, en décembre prochain. Mais puisque le débat est bien parti, deux ou trois remarques.

Souvent, je vous l'ai dit en introduction dans la discussion générale, vous allez l'entendre encore quelques fois ce soir, le Conseil National reproche au Gouvernement, à juste titre, de nous annoncer des réflexions, des études en cours, plutôt que des décisions et des actes concrets attendus par la population. Sur ce sujet, il y a eu des décisions et des actes concrets du Gouvernement. Notre rôle de partenaire institutionnel indépendant est de dire les choses comme elles sont. Le fioul léger, Mme GRAMAGLIA l'a réexpliqué, c'est fait. Pour ceux qui ne peuvent pas l'avoir, car malheureusement ce n'est pas adaptable à tous les bateaux, il y a ces fameux, je n'aime pas ce terme, *scrubbers*. On couvre les cheminées, car c'est quelque chose qui horripile la population chaque fois qu'un navire crache des fumées noires pendant des heures dans le port de Monaco, les résidents sont exaspérés. Je pense que c'est pareil pour vous, moi je reçois systématiquement des messages de résidents mécontents. Donc, Madame GRAMAGLIA, on est bien d'accord, soit le fioul léger, soit les *scrubbers*. Désormais, c'est soit l'un, soit l'autre. Nous le souhaitons, c'est fait, il n'y aura plus de fumées noires dans le ciel du port de Monaco. On peut l'affirmer.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipelement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Je veux juste un petit peu nuancer. Ce n'est pas qu'il n'y aura plus de fumées noires. Les fumées noires que l'on voit ne sont pas celles qui contiennent le plus de particules. Ce sont plutôt les fumées blanches qui contiennent

plus de particules. Ce qui est sûr, c'est que la réglementation interdit l'utilisation du fioul lourd. Et si les navires sont toujours au fioul lourd, il faut qu'ils soient équipés de *scrubbers* qui encapsulent les fumées et qui retiennent ces microparticules.

Je ne dis pas aujourd'hui qu'il n'y aura plus de fumées noires, je dis qu'il n'y aura plus d'utilisation de ce fioul qui dégage ces particules, qui sont dangereuses et que l'on voit trop souvent.

M. le Président.- Donc, nous aurons encore un certain nombre de réactions justifiées de résidents nous envoyant des messages quand ils verront des fumées de couleur noire dans le ciel ! Justement, c'est la bonne transition, on l'a dit, le Ministre d'Etat en a parlé, Mme GRAMAGLIA, M. GRINDA, Mme GRISOUL, la deuxième étape, c'est évidemment l'électrification. Il faudra bien qu'on y arrive. La bonne nouvelle, c'est quand même que le Président de la région sud, qui gère les ports, qui a une autorité sur les ports de Nice, de Toulon et de Marseille, s'est engagé, avec un calendrier précis, à ne plus accueillir de bateaux dans ses ports, trois ports importants de la Méditerranée, si ces navires ne sont pas électrifiés. Il a fixé des échéances dans le calendrier. Ce n'est certes pas encore la totalité des voisins riverains de la Méditerranée, mais c'est un premier pas important sur lequel on peut s'appuyer. Je pense que, vous l'avez dit aussi, l'avenir, c'est forcément la coopération internationale. On reçoit 1% des bateaux, donc tout seul, on ne pourra pas imposer l'électrification des navires. Notre Prince fait beaucoup dans le monde pour la défense de l'environnement et des océans en particulier, je crois que c'est un très beau sujet où Monaco pourrait être, à travers le Prince Albert II, un pays éclairant et *leader*, en réunissant les puissances. Il y a une vraie sensibilité de l'opinion publique et des médias sur ces questions. Il y a un vrai sujet. Donc, avançons avec nos voisins, italiens, français et de tout le pourtour de la Méditerranée. Mais, il est vrai que l'avenir, c'est ça. On a quand même fait des investissements, le troisième poste source. On peut donc négocier une augmentation de la puissance électrique. S'il faut mettre quelques millions d'euros, on les mettra, mais évidemment, en harmonie avec les ports de la Méditerranée.

Ce que vous avez dit est encourageant, Monsieur le Ministre, maintenant soyons francs. Ce genre de sujet, il ne suffira pas d'en parler un soir pour que le lendemain, les choses soient réalisées. Nous sommes responsables et réalistes. Il y a d'autres

sujets tout à l'heure où on vous dira qu'on pourrait décider beaucoup plus vite à Monaco. Celui-là, effectivement, c'est compliqué pour l'électrification de tous les navires.

Monsieur le Ministre, vous voulez faire, peut-être, la conclusion sur ce chapitre ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, je réponds rapidement sur le cadre diplomatique, puisque la question a été posée à la fois par M. GRINDA et Mme GRISOUL. Nous ne sommes pas partis du 5+5, l'UPM pourrait s'en charger mais ce n'est pas tout à fait le lieu. Sur le plan diplomatique, il faudrait, puisque c'est la question que vous posez, réunir à la fois les Etats, singulièrement les ports car ce sont eux les véritables acteurs. En France, par exemple, la chambre des commerces ou les départements, les statuts des ports sont autonomes, sont différents suivant les pays. Les Etats, les ports, mais surtout et essentiellement les croisiéristes, car ce sont eux qu'il va falloir convaincre. Il faudra engager les financements dont parlait M. BOERI. S'il devait y avoir, et vraiment on y réfléchit, c'est le souhait du Souverain, une conférence diplomatique, elle devrait être d'un genre nouveau puisqu'il s'agirait en l'espèce, d'associer des Etats, des collectivités territoriales gestionnaires des ports et des entreprises/sociétés privées responsables des bateaux de croisière pour arriver à un « yalta » de la croisière, car là est le levier, et il n'y aurait plus d'escale dans le port de la Méditerranée si les bateaux ne passaient pas à l'électrification. Le jour où cet engagement par les croisiéristes est fait, je peux vous assurer que nous serons en mesure et en capacité d'électrifier, en quelques années, assez rapidement, le port de Monaco pour accueillir les croisières. On peut commencer tout de suite, mais vous voyez, on a encore un peu de temps avant qu'une machine diplomatique de cette nature se mette en place.

Merci.

M. le Président.- Mais c'est l'avenir.

Mme GRISOUL, n'est-ce pas ?

Mme Marine GRISOUL.- Oui. J'en profite d'être la benjamine pour poser des questions.

Ne pourrait-on pas organiser, peut-être, cette réunion avec l'image du Souverain qui défend la planète ? Cela pourrait-être une idée.

M. le Ministre d'Etat.- On pourrait en parler, mais une réunion se prépare. Ce sont des mois de travail pour une personne ou deux, une équipe de conviction, c'est un ordre du jour, des engagements financiers. En tout cas, je ne pense vraiment pas qu'il y aurait des difficultés pour que Monaco soit *leader* sur cette affaire. Mais tout cela doit être confirmé par le Souverain.

Mme Marine GRISOUL.- Merci.

M. le Président.- Et c'est la seule solution. Plus de fumée blanche, plus de fumée noire, mais des navires qui se branchent à l'électricité sur les digues. Espérons qu'on voie cela dans les prochaines années en Méditerranée, partout.

Nous avançons, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

C - DOMAINE FINANCIER	
041.100 : PRODUITS DU DOMAINE FINANCIER (CF ANNEXE P56)	142 936 000
TOTAL C - DOMAINE FINANCIER	142 936 000

M. le Président.- Y a-t-il une intervention sur le grand C ?

Oui, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a brièvement parlé tout à l'heure de la vente des actions SBM, que l'on retrouve ici dans cette ligne et qui, je tiens à le souligner à mon tour, permet d'équilibrer le budget de l'Etat tel qui nous est présenté lors de cette session de rectification. Je ne me trompe pas. Je voudrais juste vous interroger, Monsieur le Ministre d'Etat, également Monsieur CASTELLINI parce que finalement, c'est vrai que le transfert est opportun, dans le sens où les actions qu'il rapporte ont davantage leur place au FRC qu'au budget de l'Etat. C'est ce que vous avez exprimé tout à l'heure et on ne peut être que d'accord avec cela. Ceci est un premier point.

Si je peux vous poser la question, pourquoi ne l'a-t-on pas fait avant ? On ne l'a pas fait avant, car on n'en avait pas besoin. C'est un transfert d'opportunité. Ça nous permet donc d'avoir un budget qui est équilibré, à quelques

millions près, puisque le résultat réel nous le connaissons que beaucoup plus tard, après le premier trimestre 2020. J'aimerais que vous me disiez, techniquement, pourquoi on ne va pas nous présenter aujourd'hui un déficit qui serait, comme la Constitution le prévoit, un peu plus tard, comblé par le FRC ? Puisque le résultat est exactement le même. Moi je crois comprendre, mais expliquez aux Monégasques pourquoi on ne procède pas comme cela.

Merci.

M. le Président.- On écoute le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Évidemment si le Ministre d'Etat souhaite s'exprimer, il le fera.

La raison était technique, ce n'est pas juste une question d'opportunité aujourd'hui. Les caractéristiques de ces actions, qui sont les actions détenues au Budget de l'Etat, ont fait l'objet d'une admission en cotation, il y a maintenant environ un peu plus d'un an. C'était ce qu'on appelle « action inaliénable ». Aujourd'hui, de toute évidence, cette caractéristique ne change pas, mais comme elles sont admises à la cotation, elles peuvent rejoindre, au sein du FRC, les autres actions détenues par l'Etat au titre de sa prise de participation à hauteur de 60 % dans le capital de la SBM. Ça n'est pas forcément la raison que vous avancez même si, une fois encore, techniquement, cette année – l'idée n'est pas juste par rapport à cette année – et dans les budgets qui vont venir et notamment le Budget Primitif 2020, nous proposons de continuer cet exercice. Il y a donc une forme de logique, vous l'avez souligné vous-même au moment notamment, et cela rejoint les interventions précédentes de Mme la Vice-Présidente et de Mme FRESKO-ROLFO, où la SBM améliore ses résultats, où les travaux immobiliers sont achevés, où il y a des nouvelles perspectives en matière de développement et de rentabilité pour la société.

Quant à la question que vous posez, et ça c'est plus conjoncturel, c'est la question de l'affichage du déficit. On ne pense pas que ce soit opportun, on ne pense pas que ce soit un message que l'on voudrait ou que l'on devrait envoyer aujourd'hui, notamment parce que l'économie de la Principauté va bien. Nous n'avons aucune raison structurelle, que ce soit au niveau des recettes, des ambitions, d'afficher des chiffres négatifs qui seraient trompeurs et qui pourraient justement nous engager dans une forme de spirale vicieuse, de donner l'impression aux résidents ou aux investisseurs potentiels au moment où d'importants programmes privés sont en cours et en jeu. Je pense qu'il y a cette double préoccupation de ne

pas envoyer ce mauvais signal, car il y a quand même une petite différence entre ce que vous évoquez, qui serait l'affichage d'un excédent de dépenses d'un côté et de l'autre, la nécessité de le combler avec le FRC. Quand on construit des routes, des immeubles, des équipements publics, c'est une dépense dont on n'attend pas de rentabilité et dont on a parfois une grande difficulté même à apprécier, parce que ce sont souvent des actifs liquides ou immobiliers. Alors que là, on a la chance d'avoir des actifs qui vont se valoriser, et c'est ce que nous croyons et c'est ce que croit le Conseil National, au niveau des perspectives de la SBM. Nous avons des actifs liquides, des actions, que nous pouvons sans difficulté valoriser et transférer. Pour tout cet ensemble de raisons, il nous a semblé opportun d'arriver à ce résultat.

Je voudrais en profiter, le Ministre d'Etat s'exprimera s'il le souhaite ou si vous avez, vous Monsieur GRINDA ou d'autres personnes, le souhait de vous exprimer sur ce point précis, pour saisir l'opportunité qui m'est donnée pour dire quelques mots sur un sujet assez technique, mais qui concerne la commission que vous présidez et les préoccupations que nous partageons. Vous avez évoqué des propositions de loi dans le sens de la modernisation des comptes publics, c'est l'intitulé de la commission, la gestion du Fonds de Réserve et des comptes publics. Nous avons eu l'occasion de nous voir, il y a maintenant pas loin d'un an, pour faire une première présentation, à la représentation nationale, en Commission Plénière d'Etude, des travaux en cours. Je voulais peut-être vous dire où nous en sommes aujourd'hui et saluer d'ailleurs le travail de Pierre SILHOL et Agnès GUEPRATTE au sein de l'Administration. C'est un point relativement technique, je serai bref, mais il est important.

Les travaux qui concernent la mise en place d'une comptabilité analytique – Monsieur SEYDOUX, vous avez aussi souligné que nous comptabilisons des opérations que nous ne comptabilisons pas avant – c'est aussi tout l'intérêt d'évoluer vers une meilleure lisibilité des comptes, notamment à travers la mise en place de cette comptabilité analytique. Les premiers travaux vous ont été présentés à l'automne dernier. La comptabilité budgétaire, ce qu'on appelle la comptabilité de caisse, telle qu'elle existe, a répondu à des commandes successives, Mme VATRICAN et ses prédécesseurs le savent mieux que quiconque, mais ni les limites qu'elle porte en son sein, ni les outils non évolutifs ou en fin de vie sur lesquels les chaînes de la dépense et de la recette publique sont adossées, ne lui permettront de supporter une comptabilité analytique. Il y a donc des enjeux humains, techniques, informatiques, et on peut vouloir faire évoluer les choses, mais comme souvent, et on l'abordera peut-être dans d'autres domaines, avec les outils existants, on se heurte à des difficultés potentielles.

Les travaux ont évolué pour intégrer le chantier plus large de la réforme complète de la comptabilité de l'Etat. Cette réforme budgétaire-comptable comprend donc une réforme de la comptabilité budgétaire ainsi que la mise en place d'une comptabilité générale qui permettra à l'Etat, notamment - confère les propos de M. SEYDOUX - de comptabiliser ce qu'il possède, ses immeubles, ses terrains, ses créances et ses dettes et ce qui peut être amené à recevoir en recettes ou à payer en dépenses, dans le futur. C'est sur cette base seulement que pourra opérer la comptabilité analytique.

A ce jour, les travaux menés avec les responsables opérationnels ont porté sur la définition de principes budgétaires et comptables, la création d'un glossaire commun, ça n'a l'air de rien mais c'est un travail colossal. C'est le terme glossaire qui pourrait donner l'impression que c'est facile et rapide, mais on en est très loin. La création d'une nomenclature de comptabilité générale et la constitution d'un dossier destinés à rechercher des éditeurs permettant de choisir un futur outil dans le respect de la législation monégasque. Car il faut l'outil mais le bon outil, adapté. L'année 2020, qui s'approche à grands pas sera consacrée à la continuation des travaux en associant un groupe d'utilisateurs comprenant les représentants des départements et des directions à des tests, qui permettront de s'assurer du caractère opérationnel de la nomenclature de comptabilité générale ainsi qu'aux choix d'un nouvel outil comptable. L'année 2020 verra également le lancement du chantier accompagnant le changement auprès des comptables au sein des services-métiers, car nous avons, au sein des différents services, des personnes en charge plus précisément de la comptabilité et il faut que le chantier qui accompagne le changement soit aussi réalisé avec l'assistance de ces personnes.

Je m'arrête là, ce n'est, ni à cette heure ni à une heure plus avancée, un sujet qui parle à tous les téléspectateurs, mais c'est une manière de rendre hommage à ceux qui y travaillent activement, et de souligner, peut-être dans les mois qui viennent, préluant aux propositions de loi que vous évoquiez et que vous souhaitiez déposer, que nous reprendrons ce dialogue, car peut-être que les expériences des uns et les conclusions de l'expert que vous avez utilisées, nous permettront d'avancer mieux, plus vite. Mais, le chantier est tel que nous ne serons pas de trop pour nous y atteler, le plus nombreux possible et dans les meilleurs délais possibles.

Merci.

M. le Président.- Ce sujet est très important. Il est bien sûr prévu qu'il soit au cœur de nos débats lors du prochain Budget Primitif 2020, d'autant plus que, comme

vous l'avez dit, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur le Président de la Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics, nous travaillons activement avec un expert international de renom. Nous avons eu beaucoup de réunions de préparation, notamment avec Messieurs SEYDOUX, GRINDA et cet expert. Je crois qu'on est sur le point d'arriver à des propositions concrètes, qui pourront vraiment faire progresser la comptabilité publique et le respect de la Constitution, c'est-à-dire la dissociation étanche entre le Fonds de Réserve et le budget de l'Etat. Le Fonds de Réserve ne doit pas être un budget bis de l'Etat. Il l'a été, les exemples sont très nombreux, peut-être davantage, il faut le dire, dans le passé, un peu moins dans le présent, dans les derniers mois, beaucoup moins même. Mais il l'a été. Je vous propose qu'un sujet aussi fondamental pour les finances publiques, on l'aborde évidemment au moment où il doit l'être, c'est-à-dire dans le cadre du Budget Primitif 2020. Je sais que c'est un souhait partagé par tous les élus du Conseil National. Si j'ai votre accord, on donne rendez-vous au Gouvernement avec nos propositions dans les prochaines semaines. Messieurs GRINDA et SEYDOUX, cela vous va ?

Je vous en prie Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Un seul mot. C'est vrai que c'est un sujet qui n'est pas très sexy, incontestablement. Mais, il faut quand même bien l'aborder et c'est le seul endroit où on peut l'aborder entre nous. L'attention que nous avons au Conseil National, et moi plus particulièrement avec ma sensibilité Union Monégasque, en souvenir de mes défunts collègues qui étaient ici, défunts en tant qu'élus bien évidemment, Bernard PASQUIER et le Docteur ROBILLO. Je vois qu'on fait le signe de croix d'enterrement définitif. Mais vous n'enterrez pas, par contre, les idées que nous défendons et sur lesquelles nous nous rejoignons parfaitement avec la majorité Primo! puisque c'est à l'initiative de celle-ci que cette commission a été créée. Je tiens, encore une fois, à remercier le Président du Conseil National et la majorité de bien avoir voulu l'accepter. La modernisation des comptes publics est une chose essentielle, et ça je crois que vous partagez cette analyse, mais encore faut-il savoir vers où on va et à quel rythme on va. Vous avez exposé brièvement l'immense difficulté de la chose. Nous, ce que nous souhaitons, ce n'est pas forcément hâter le pas absolument pour faire n'importe quoi,

car je crois qu'on a déjà eu les expériences du passé où on a été un peu hasardeux et rapides, donc tant qu'à faire, autant prendre notre temps. Mais, ce qui nous intéresse et ce qui m'intéresse en particulier, c'est que le contrôle du Conseil National et qui s'exercera encore mieux dans le futur avec ce que vous nous annoncez, soit le plus parfait possible si tant est que cela soit possible. Nous tenons à ce que le Conseil National ait toutes les informations, puisse voter les dépenses publiques en tout état de cause, ne pas être informé de certaines choses importantes lors de commissions pendant lesquelles vous nous écoutez et pendant lesquelles nous avons qu'un avis consultatif. Bien évidemment c'est la Constitution qui le dit et nous souhaitons que ceci soit développé le plus rapidement possible, d'où ces propositions de loi qui seront déposées, quoi qu'il arrive, en décembre prochain et qui vous montreront la ligne que nous souhaitons maintenir. Je ne doute pas d'ailleurs, après vos explications, Monsieur CASTELLINI, que nous nous rejoignons sur certains points. Incontestablement, nous avons intérêt à travailler ensemble, cette commission est faite pour cela. Comme disait le Président M. VALERI, rendez-vous en décembre.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Je crois qu'on est unanime, les vingt-quatre Conseillers Nationaux, sur ces sujets. Merci d'avoir reconnu qu'avec la création de cette commission spéciale, le Conseil National a changé de braquet, si je peux me permettre une expression qu'on va reprendre tout à l'heure sur d'autres sujets. On est sorti de débats, pas stériles car les débats sont toujours utiles, mais qui n'étaient pas suivis dans les dernières années par des propositions précises et des décisions. Très bientôt, nous allons ensemble, les vingt-quatre Conseillers Nationaux unanimes, prendre nos responsabilités avec des propositions de loi parfaitement bien rédigées, grâce au soutien de ce grand expert international. Ensuite, on rentre dans le jeu des Institutions, donc la proposition de loi du Conseil National, par définition, est soumise et examinée par le Gouvernement et on rentre dans le processus constitutionnel, la loi résultant de l'accord des deux volontés du Prince et du Conseil National. On aura forcément, sur ces sujets importants, des discussions fournies. N'est-ce pas, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale ? Vous souhaitiez ajouter un dernier mot.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, très rapidement car c'est un sujet très technique. Pour les personnes qui nous écoutent, l'objectif du travail qui est fait au sein de cette commission consiste, comme l'énonce la Constitution, que le budget puisse contenir l'ensemble des recettes et des dépenses. Or, aujourd'hui, nous travaillons tous beaucoup, les Conseillers Nationaux avec le Gouvernement, mais une partie des recettes et des dépenses nous échappe, puisqu'elles sont utilisées par le biais du FRC. Donc aujourd'hui, c'est contraire à la Constitution. Ceci est le premier point, il faudra qu'à l'avenir le budget soit respecté conformément à la Constitution.

Le deuxième point, c'est que nous devons essayer de rédiger une proposition de loi qui permette une visibilité des politiques du Gouvernement. Aujourd'hui c'est difficile de distinguer « la politique du logement », « la politique sociale », « la politique de l'environnement », quel est l'ensemble des dépenses, des recettes, car aujourd'hui il y a trop de lignes. L'objectif, à terme, grâce à cette proposition de loi qui reviendra, j'espère, en projet de loi, il sera possible de dire « voilà sur ce Budget Primitif, nous allons destiner tel montant à la politique du logement, tel montant à la politique sociale, etc. » ce qui offrira une visibilité pour tout le monde plus efficace et peut-être permettra de faire un bilan, à la fin de chaque année, pour voir si on a respecté nos engagements. Mais c'est un sujet très technique et c'est bien que l'on puisse y travailler tous ensemble, car il faut aller vers une amélioration sur ce sujet.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur SEYDOUX.

Nous allons donc passer au vote, s'il n'y a plus d'interventions. Je vais mettre ce premier chapitre des Recettes aux voix.

M. le Secrétaire Général.-

CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT	
A - DOMAINE IMMOBILIER	
011.100 : DOMAINE IMMOBILIER (CF ANNEXE P47)	77 002 000
011.200 : PARKINGS PUBLICS (CF ANNEXE P48)	38 438 400

011.400 : PRODUITS DE CESSIONS	45 821 000
TOTAL A - DOMAINE IMMOBILIER	161 261 400
B - MONOPOLES	
1) MONOPOLES EXPLOITES P/ ETAT	
021.100 : REGIE DES TABACS (CF ANNEXE P51)	19 419 100
021.300 : POSTES-TELEGRAPHES (CF ANNEXES P52 ET P53)	18 338 400
021.400 : O.E.T.P. (CF ANNEXE P54)	2 477 000
021.500 : PUBLICATIONS OFFICIELLES (CF ANNEXE P55)	1 356 500
021.900 : EAUX - EXTENSION DU RESEAU	5 000 000
TOTAL 1) MONOPOLES EXPLOITES P/ ETAT	46 591 000
2) MONOPOLES CONCEDES	
031.101 : S.B.M.	35 085 500
031.102 : PRETS SUR GAGE	170 000
031.103 : CONCESSIONS RADIOS	459 000
031.104 : MC RADIO	122 000
031.105 : TELE MONTE-CARLO	159 000
031.106 : MONACO TELECOM	8 693 000
031.108 : SMEG	2 100 000
031.109 : CONCESSION FREQUENCE SATELLITE	205 000
031.110 : PARI MUTUEL URBAIN - LOTO	1 800 000
031.111 : SMA/UIOM VENTE PROD. ENERGIE	110 000
031.112 : SMA/UIOM VENTE PROD. VAPEUR	900 000
031.115 : SAM DES PORTS	12 963 500
TOTAL 2) MONOPOLES CONCEDES	62 767 000
TOTAL B - MONOPOLES	109 358 000
C - DOMAINE FINANCIER	
041.100 : PRODUITS DU DOMAINE FINANCIER (CF ANNEXE P56)	142 936 000
TOTAL C - DOMAINE FINANCIER	142 936 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1- PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT	413 555 400

M. le Président.-

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mlle Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,

Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,

Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et

Stéphane VALERI

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2-PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS	
012.101 : FORCE PUBLIQUE : PRESTATIONS	600
012.102 : SURETE PUBLIQUE : PRESTATIONS	1 133 300
012.103 : MUSEE D'ANTHROPOLOGIE PREHIST	30 000
012.104 : COMMERCE & INDUSTRIE-BREVETS	3 149 500
012.105 : DOMAINES : PRODUITS DIVERS	946 000
012.106 : D.E.E.U. - REDEVANCES	61 000
012.108 : SERV.JUDICIAIR.-DROITS CHANCEL	27 200
012.110 : AUTRES RECETTES	1 534 600
012.111 : ACTION SANIT.& SOCIALE PREST	199 500
012.112 : EDUCATION NATIONALE-PROD.DIV.	554 200
012.113 : SERVICE DE LA CIRCULATION	6 200 000
012.115 : DROITS DE GREFFE	400 000

012.116 : AVIATION CIVILE-HELIPORT MCO	771 000
012.118 : INTERV.PUB.TROP PERCU SUR SUBV	7 498 400
012.119 : SURETE PUBLIQUE- P.V./ALARMES	1 460 000
012.120 : ACTIVITES DES DETENUS	300
012.123 : REMB.PAR ETS PRIVES ET DIVERS	6 900 000
012.124 : EXPOSITIONS & FOIRES	150 000
012.126 : THEATRE DES VARIETES	4 000
012.128 : RECETTES RESSOURCES NUMERIQUES	210 500
012.130 : MONTE-CARLO FESTIVAL	105 000
012.132 : ASSURANCES FOIRES PROSPECTION	5 500
012.133 : TOURISME - RECETTES DIVERSES	131 500
012.135 : AUDITORIUM RAINIER III	93 000
012.137 : FOYER DE L'ENFANCE	78 200
012.138 : HELIPORT - CARBURANT	1 320 000
012.139 : REFACT.CONTROLES RESEAUX RADIO	50 000
012.300 : DIRECTION INFORMATIQUE	73 300
012.450 : MUSEE DU TIMBRE & DES MONNAIES (CF ANNEXE P49)	801 000
012.500 : STADE LOUIS II (CF ANNEXE P50)	5 716 500
012.602 : DROITS DIVERS	490 000
012.606 : GARAGES A BATEAUX	219 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2-PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS	40 313 100

M. le Président.- Qui souhaite prendre la parole sur ce chapitre 2 ?

Monsieur EMMERICH, je vous en prie.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Merci, Monsieur le Président.

Les élus de la majorité souhaitent réitérer leur demande au Gouvernement sur la nécessité de renforcer les moyens et les effectifs pour lutter contre

les nuisances sonores causées par les véhicules de tous types. Ces comportements pouvant être qualifiés d'infractions ne sont plus tolérables et nuisent fortement à la qualité de vie de notre Principauté. Il faut souligner les efforts fournis par la Direction de la Sûreté Publique pour lutter contre ces nuisances, mais les résultats ne sont pas suffisants. Il nous paraît donc nécessaire d'améliorer le dispositif existant pour mettre un terme à ces comportements. Pourrait-on s'inspirer d'une expérimentation menée sur la ville de Paris ? En effet, la ville de Paris est en train d'expérimenter des radars anti-bruit. Ce dispositif, surnommé « méduse », utilise quatre microphones et permet d'établir une cartographie des bruits dans sa zone d'installation. Il permet de « voir » le son et de localiser l'origine de celui-ci. Est-il prévu, à terme, d'investir dans ce type de dispositif pour venir aider le travail effectué par la Sûreté Publique ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous sommes sensibles à un meilleur contrôle du bruit des véhicules, des voitures, des motos. Monsieur EMMERICH a résumé notre position, on s'en est aussi expliqué dans le rapport de la Commission des Finances. On a eu une réponse du Ministre d'Etat. Je pense résumer vos propos en disant, certes il y a des contrôles, mais quand on regarde le résultat de ces contrôles, c'est-à-dire les sanctions appliquées aux motos et aux voitures qui ne respectent pas la réglementation en matière de seuil sonore, on est à, à peu près, de mémoire, 150 sanctions par an, soit un peu moins d'une tous les deux jours. Evidemment, les résidents de la Principauté vont penser, comme nous, qu'un excès de bruit tous les deux jours pour une moto ou une voiture, c'est forcément très en-dessous de la réalité subie par les résidents de la Principauté. Donc, le Ministre d'Etat a dit – je parle de mémoire de sa réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale – « Nous envisageons de renforcer – je ne voudrais pas déformer vos propos, vous allez reprendre vous-même, Monsieur le Ministre d'Etat – les dispositifs techniques de contrôles ou les moyens de sanctions ». Cela fait partie des sujets attendus par le Conseil National et tous les résidents de la Principauté. Je veux bien comprendre qu'aujourd'hui, vous n'avez pas tous les moyens. S'il manque une loi, on la vote, s'il manque des arrêtés ministériels, des ordonnances souveraines, je ne doute pas que vous allez les compléter. S'il manque du matériel, on vote les crédits. M. EMMERICH vient d'évoquer une piste innovante qui est la mise en place, vous disiez, sur la ville de Paris...

M. Jean-Charles EMMERICH.- ...Oui, sur la ville de Paris, et même en vallée de Chevreuse, il y a deux principes. C'est un peu le principe du radar, ça fonctionne et se déclenche sur le bruit. Ils sont en train de développer le dispositif justement pour étendre aux caméras, sur la base d'un fonctionnement d'un radar sauf que là, il se déclenche avec le bruit.

M. le Président.- Très bien. Mais, pour les Monégasques et les résidents qui nous écoutent, si des contrôles sont faits ne serait-ce que sur une avenue, le vendredi et le samedi soir à minuit ou à une heure du matin, celle qui n'est pas loin d'une extension en mer qui se prépare, rien que là, vous arrêtez vingt ou trente motos par nuit. Donc, quand on a une sanction tous les deux jours, c'est qu'évidemment il y a un problème. Ce n'est pas une inefficacité de notre Sûreté Publique, on sait combien on l'apprécie, on dit qu'elle est la meilleure police du monde. Donc il y a un autre problème de textes, de loi, de matériel... Qu'est-ce qu'on fait, concrètement, Monsieur le Ministre, au-delà de la réflexion, pour sanctionner ces voitures et ces motos qui perturbent la vie des gens ? Je peux vous dire, dans toutes les générations, il y a autant de grands-parents que de jeunes actifs qui nous appellent régulièrement en nous demandant ce que l'on attend pour sanctionner ces conducteurs qui ne nous respectent pas.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, je vais donner la parole à Patrice CELLARIO qui est directement responsable de ce dossier et donc du bruit.

(Rires).

Si vous cherchiez un responsable, c'est lui.

Je ne vous ai pas dit qu'on envisageait de réfléchir, ce n'est pas ça. L'arsenal juridique on l'a, la force publique on l'a. Patrice va vous redire ce qu'on a déjà eu l'occasion de vous dire, si les gens respectent les normes même si, et là je reprends une formule qui fait florès en ce moment, même si le ressenti est bruyant, si la voiture est certifiée aux normes, l'amende qui pourrait être donnée, ne le sera pas, car elle est juste aux normes. On vous l'a expliqué, on va le redire, je pense qu'on le redira au Budget Primitif, mais Patrice, puisqu'il sait que la répétition est la mère de la pédagogie, va le répéter et le décliner.

M. le Président.- Je relis votre phrase, car je vous

assure qu'il y a une réflexion en cours pour nous. Je vais lire votre réponse page 29 lue en Séance Publique par vous, c'est le texte exactement lu, il n'y a donc pas eu de changements entre le texte envoyé et le texte lu. Le Ministre d'Etat nous a dit avant-hier soir, en réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je lis « Le Gouvernement envisage par ailleurs, une réflexion sur les dispositions tant techniques que juridiques permettant de systématiser et d'automatiser les contrôles ». Et c'est vrai que j'ai écrit dans la marge, vous voyez mes notes manuscrites « Enfin ! », c'est moi qui l'ai ajouté dans la marge. Concrètement, vous envisagez bien de changer un dispositif juridique et un dispositif technique. On a bien compris ce que vous avez lu devant nous.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CELLARIO va vous répéter ce qu'on a dit.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*- En fait, le problème est effectivement complexe, je suis désolé. Il y a un petit peu de vrai dans tout cela. D'abord, nous avons une Direction de la Sûreté Publique avec des fonctionnaires qui sont très engagés dans les missions qui sont les leurs. Ils sont sur le terrain, mais ils ne peuvent pas être 24h/24h sur chaque mètre carré de l'espace public monégasque. La difficulté du bruit c'est une émergence qui peut être très ponctuelle et cinquante mètres plus loin, l'émergence n'est pas la même. Donc, il y a d'une part les contrôles qui sont faits, qui se multiplient, mais ce n'est pas parce qu'il y a contrôle qu'il y a forcément infraction. Et c'est toute la difficulté de pouvoir mesurer l'infraction. Vous avez vu que nous faisons des opérations « coup de poing », bien évidemment, elles sont disséminées dans l'espace et dans le temps pour qu'il y ait quand même un petit effet de surprise et qu'on ne sache pas où se trouve le radar, car au bout d'un certain temps, les gens ralentissent ou arrêtent de faire du bruit devant le radar. Il y a donc aussi des effets pervers par rapport à un investissement important que représente un radar qu'il soit pour détecter une vitesse excessive ou qu'il soit pour détecter un bruit émergent. Malgré cela, ça ne veut pas dire que l'on détecte une anomalie.

Dans les derniers jours et dans les campagnes que nous avons un peu renforcées depuis le début du mois d'octobre, nous avons fait pas loin de sept cent contrôles et il n'y a eu que vingt-sept infractions au bruit. Cela ne veut pas dire qu'à d'autres endroits

de la Principauté, à d'autres heures il n'y ait pas eu de bruit. Et toute la difficulté c'est de pouvoir le mesurer correctement au moment où ça se passe. C'est vrai qu'il y a les contrôles qui sont faits, mais il y a aussi des réflexions parce que comme vous, nous ne sommes pas très satisfaits d'entendre du bruit, car le bruit dérange tout le monde, y compris les gens qui travaillent ou les gens de l'Administration qui se reposent le soir dans leur domicile. Il y a effectivement des réflexions, les radars dont vous parlez en font partie, mais comme je viens de l'évoquer, des effets pervers qu'il faut aussi pouvoir mesurer. Donc, c'est une réflexion que nous engageons, vous allez peut-être dire, qu'encore, l'Administration et le Gouvernement vous dit « on réfléchit », mais je crois que c'est un domaine dans lequel les solutions ne sont pas simples à trouver. Il faut, je crois aussi, faire preuve de pédagogie auprès de tout le monde pour que chaque usager que nous sommes, réalisons que nous faisons du bruit chaque fois que nous faisons quelque chose en Principauté. Bien souvent, ce que nous déplorons, comme les résidents qui cherchent la tranquillité, nous le générons aussi lorsque nous nous déplaçons, lorsque nous faisons une activité. La Sûreté Publique a enregistré, quasiment jusqu'à la fin du mois de septembre, depuis le premier janvier, 260 appels de personnes qui se plaignaient du bruit, notamment le soir ou durant la nuit. 40 % de ces appels concernaient du strict bruit de voisinage, c'est-à-dire du bruit dans les immeubles, entre voisins ou des bruits de personnes qui parlent sur la voie publique au droit des immeubles.

La question du bruit est très complexe, elle n'est pas simple car elle est multiforme et les solutions à trouver ne sont pas simples non plus car c'est une matière un peu mouvante. Effectivement, nous engageons des réflexions, j'en suis navré car j'aimerais bien avoir une solution miracle à pouvoir mettre sur la table et à mettre en opérationnel, mais nous ne sommes pas tout à fait encore au bout du chemin. Donc, je suis peut-être responsable du bruit.

M. le Président.- Nous écoutons le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie, Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais remercier le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur pour sa réponse, bien que, je me permets de vous le dire, j'ai trouvé le poisson un petit peu noyé. Mais je voudrais dire qu'il y a quand même une source de bruit qui est franchement commune à

tout le monde, en tout cas une nuisance qui est connue par tous, ce sont les motos, les deux-roues. Je pense qu'autant il est peut-être un petit peu difficile de légiférer sur les Lamborghini, les Ferrari, car cela fait partie de la prospérité monégasque, mais en revanche, je pense que sur les deux-roues, nous pourrions être beaucoup plus sévères que nous le sommes aujourd'hui. Vous auriez le soutien plein du Conseil National si vous souhaitiez légiférer pour diminuer le volume de bruit accepté par les deux-roues en Principauté qui sont à eux-seuls les auteurs d'au moins 50 % des nuisances sonores que nous pouvons constater la nuit. Bien sûr, je ne parle pas des chantiers, mais en tout cas, la nuit, les deux-roues sont vraiment un cauchemar pour beaucoup de gens.

Je pense qu'on va très rapidement vers l'électrification des scooters etc. on devrait accélérer ce mouvement par des mesures incitatives pour l'achat de scooters électriques, comme elles existent déjà, mais qui sont à encourager. Et puis, il faut vraiment qu'on arrête d'avoir l'exemple du petit deux-roues qui fait un bruit phénoménal ou de la Harley qu'on fait chauffer le matin pour se faire plaisir et qui réveille les gens à 4h00 ou 5h00 du matin. Donc, je pense qu'au Conseil National, nous serions extrêmement prêts à un resserrement de la réglementation pour diminuer le bruit de ces deux-roues.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROSE.

On écoute M. ROBINO avant d'écouter le Gouvernement.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je trouve que c'est un sujet qui est quand même très compliqué car, concernant le bruit, il y a le ressenti. En effet, un véhicule qui passe dans un tunnel, on a un ressenti de bruit épouvantable et pour autant ce véhicule est tout à fait conforme et utilisé de façon conforme. Donc, je pose la question à M. CELLARIO : envisage-t-il d'interdire certains modèles de véhicules en Principauté ? Car là, vraiment, je trouve qu'on est devant une situation compliquée.

M. le Président.- Je crois que ce ne sera certainement pas sous les tunnels qui résonnent qu'on va mesurer le bruit, bien-sûr. Evidemment, cela doit être sur la voie publique, dans des situations normales.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-*

Ministre de l'Intérieur.- Effectivement, il y a le problème de l'homologation des véhicules et de leur circulation en ville et surtout dans une configuration de ville comme la Principauté qui est une ville particulièrement dense, avec des effets de parois importants, qui amplifient et font réfléchir le bruit. Vous avez évoqué la problématique des tunnels. Il y a effectivement une caisse de résonance que constitue le tunnel et des émergences, car le bruit finit par sortir soit par les extrémités du tunnel, soit par les événements de ventilation du tunnel. Il y a effectivement de la nuisance sonore qui est générée, même si le véhicule n'est absolument pas au-delà des normes de sa mise en circulation.

Interdire des véhicules en Principauté, c'est un petit peu particulier et difficile à envisager. On est tous focalisés sur les deux-roues, et c'est vrai que parfois ils font du bruit à 2h00 du matin quand ils circulent, mais il y a aussi les voitures de forte cylindrée. Est-ce que l'on peut raisonnablement envisager de brider la possibilité pour les Monégasques et les résidents de posséder tel ou tel véhicule, qui est homologué au plan européen...

M. le Président.- Ce n'est pas le sujet. Cela s'appelle noyer le poisson avec des discours technocratiques.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Non, je réponds à ce que dit M. ROBINO et il a effectivement raison de dire que c'est une problématique par rapport à l'émergence sonore d'un véhicule. Le jour où on circulera tous en véhicule électrique, cette problématique ne se posera plus.

M. le Président.- Il y a trois élus qui veulent intervenir mais vous parlez à des résidents de la Principauté, vous ne parlez pas à des gens qui observeraient les choses depuis leur bureau. Je suis comme tout le monde, je sors dans les rues, je vois ce qu'il se passe. Entre une Ferrari qui fait un bruit de Ferrari normal et un conducteur de Ferrari qui accélérerait à outrance, à faire quatre fois plus de bruit que la voiture devrait en faire, je m'excuse, là, on peut le sanctionner s'il y a des contrôles ! Répondre en gros « on ne peut rien faire » ou « de toute façon, c'est trop compliqué, on ne peut pas faire », n'est pas acceptable. Vous nous parlez de réflexions sur les dispositions techniques et juridiques. Quelles sont ces réflexions ? Est-ce que vous allez vous doter de matériels que vous

n'avez pas suffisamment performants aujourd'hui, peut-être de réglemens ou de lois nouveaux, je ne sais pas. « Des dispositions juridiques », qu'est-ce donc ? Les gens nous disent « on veut comprendre ce que dit le Gouvernement au Conseil National ». Je suis désolé, mais quand j'entends la réponse « on ne peut pas interdire les Ferrari » je ne suis pas satisfait. Non plus quand j'entends : « il y a une réflexion sur des dispositions techniques et juridiques ». On a un problème, aujourd'hui, maintenant, la nuit, à Monaco. Les résidents nous en parlent et on aimerait pouvoir leur répondre, on est là pour ça. Quelles sont ces réflexions techniques et juridiques ? Va-t-on les voir aboutir ? Quand ?

M. le Ministre d'Etat.- Ce que je voulais vous dire, car on a ce débat régulièrement, ce sur quoi on réfléchit, on travaille, avec des réponses, à terme, c'est tout ce que les radars sonores peuvent nous autoriser, des contrôles plus suivis. On est en train de regarder la possibilité de se doter de ce type de matériel et ensuite on verra ce que ça donne. La réponse à votre question, c'est qu'on regarde les meilleurs équipements possibles pour répondre aux demandes des résidents et des Monégasques.

M. le Président.- Il y a trois élus qui m'ont demandé la parole. Monsieur ROBINO, je vous en prie.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois que la problématique ne concerne pas tellement les véhicules, il s'agit plutôt du comportement. D'ailleurs ce que vous déplorez, Monsieur le Président, et je suis d'accord avec vous, ce n'est pas qu'un véhicule soit bruyant ou soit utilisé normalement, c'est le fait que certaines personnes en Principauté se conduisent de façon incivique, qu'elles accélèrent n'importe où, n'importe comment, qu'elles roulent plus vite que ce qu'autorise la réglementation. Et cela, effectivement, pose problème. Donc, le problème ce ne sont pas les véhicules, le problème ce sont les gens.

M. le Président.- Oui, c'est surtout le comportement de certains conducteurs, mais c'est quand même aussi certains véhicules modifiés, car il y a Ferrari et Ferrari.

M. Christophe ROBINO.- Dans ce cas-là, ils ne sont plus homologués.

M. le Président.- Oui, mais encore faut-il les contrôler et les sanctionner pour s'en apercevoir.

Vous être trois à demander la parole.

Notamment les motos aussi, certaines motos ne sont pas conformes à ce qu'elles étaient en sortant de l'usine, elles sont trafiquées par certains propriétaires.

Monsieur RIT, nous vous écoutons, puis MM. JULIEN et EMMERICH.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Un point m'interpelle depuis assez longtemps et donc je vais m'hasarder à poser la question, ce soir, au Gouvernement. Il y a sur bien des axes de Monaco, des radars que je qualifierais de passifs puisqu'ils affichent notre vitesse, mais je suppose qu'ils sont totalement amnésiques et dépourvus de mémoire. Faites seulement une fois l'expérience, je pense que vos électroniciens sont capables de le faire, d'y ajouter un petit module d'enregistrement et vous ne serez probablement pas déçus. Je viens à ma question : pourquoi n'y a-t-il jamais eu d'utilisation de radars fixes ? Chaque fois, il y a une équipe de deux à trois policiers, c'est quand même quelque chose de lourd, de coûteux. Pourquoi n'y a-t-il pas de radars fixes, alors qu'il est probablement possible d'identifier dans Monaco cinq, six ou sept segments, où les voitures rapides et autres motos bruyantes peuvent s'essayer. Nous le savons tous. Est-ce que ça ne simplifierait pas le problème ?

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur RIT. C'est un peu ce que je pensais. Il y a des moteurs débridés, si ces moteurs passent devant un radar, grâce au contrôle, on les enregistre et on les sanctionne. Je m'excuse, il ne faut pas des années pour pouvoir le faire. Vous n'avez peut-être pas la loi qui vous autorise, de mémoire, à avoir des radars fixes et à sanctionner à partir de radars fixes. C'est peut-être la réflexion juridique qui est en cours. Alors, on vous vote la loi avant la fin de la session, ou en tout cas au printemps, si vous n'êtes pas en mesure de la déposer plus tôt. Sérieusement, on ne peut pas dire aux résidents, « il y a des réflexions en cours, il y a des Ferrari, des Porsche qui roulent à Monaco, on ne peut donc rien faire ». Ce n'est pas acceptable. Donc faites-nous voter, si c'est nécessaire, la loi pour sanctionner à partir des détections des radars fixes, au lieu de mobiliser beaucoup de

policiers qui ne seront jamais aussi efficaces qu'un instrument automatisé, pour sanctionner ces véhicules qui ne respectent pas la tranquillité des résidents de la Principauté. Franchement, nous aurons l'unanimité des résidents derrière nous, à part quelques contrevenants qui mériteront bien la sanction qu'ils auront.

Il y a beaucoup d'autres sujets sur le bruit, et on pourrait parler aussi des établissements de nuit. Je reçois des lettres de riverains, notamment du Boulevard Albert 1^{er}, qui se plaignent régulièrement des nuisances sonores au-delà des horaires légaux, au-delà de ce qu'ils estiment être raisonnable. On reviendra, dans le cadre des travaux publics, sur les chantiers, car le bruit c'est aussi un certain nombre de chantiers qui ne respectent pas forcément les riverains, mais ce sujet, je le garde pour le Chapitre 7 « Equipements », on ne parle pour l'instant que du bruit des voitures, des mobylettes, des motos et éventuellement des établissements de nuit.

Oui Monsieur CELLARIO, puis nous écouterons M. JULIEN qui attend son tour de parole, puis M. EMMERICH.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Pour reprendre mes propos du tout début de ma première intervention, effectivement, les réflexions que nous menons sont de cette nature. J'ai parlé tout à l'heure des radars sonores et des éléments complémentaires en termes de réglementation pour pouvoir les utiliser, en indiquant néanmoins que la réflexion doit être un petit peu plus poussée sur justement les effets pervers de tels radars. Il faut qu'on soit un peu attentif sur où on les positionne, comment on les utilise, de manière à ce que ce soit efficace. Mais cela fait partie des réflexions justement que nous menons.

M. le Président.- Monsieur JULIEN attend son tour de parole.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Tout à l'heure, vous avez laissé entendre qu'il n'était pas possible d'interdire les véhicules qui étaient homologués. Je ne crois pas faire une erreur en disant que, sur le Rocher, les deux-roues à moteur sont interdits, je crois, de 22h00 à 06h00. Donc les deux-roues homologués sont pourtant interdits sur l'espace restreint du Rocher.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* C'est exact, ainsi qu'au droit de l'hôpital, mais c'est vraiment une restriction temporaire et très localisée sur une partie du territoire. C'est plus difficile d'étendre une telle interdiction à la totalité du territoire, c'est uniquement ce que je disais.

M. Franck JULIEN.- J'émetts peut-être une idée audacieuse, vous avez annoncé que d'ici 2030, vous avez l'intention de réduire de 20 % le trafic des véhicules. Peut-être qu'on pourrait, à ce moment-là, étendre des mesures lointaines et annoncer l'interdiction des deux-roues de 22h00 à 06h00, s'ils ne sont pas électriques, ce qui aurait un effet tout à fait positif et cela inciterait...

M. le Président.- C'est une position très personnelle de M. JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Tout à fait.

M. le Président.- Un véhicule, une moto qui respecte les normes, qu'il soit électrique ou non, mais qui est parfaitement aux normes, dont le conducteur a un comportement civique, ne peut pas être interdit de circuler, vous imaginez les compétences sinon.

M. Franck JULIEN.- 2030, il y a un taux de renouvellement des véhicules deux-roues qui sera important. Il y a des villes qui ont annoncé l'interdiction des véhicules diesel. Si 2030 c'est trop proche, on peut annoncer 2035, peu importe, mais au moins, serait montrée une direction, une volonté de lutter contre le bruit et cela inciterait les utilisateurs de deux-roues à passer le pas, d'autant plus qu'il y a des mesures d'accompagnement pour aller sur des véhicules plus propres et moins bruyants.

M. le Président.- M. EMMERICH tout d'abord, puis M. BREZZO qui vient de demander la parole.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Une dernière précision sur les radars fixes. Ceux-ci fonctionnent H24, puisque vous disiez que forcément quand on fait des contrôles, ils sont temporaires, et il y a aussi le côté dissuasif à prendre en compte. Les zones, on les connaît comme a dit mon collègue Jaques RIT, donc si les gens savent qu'il y a des radars fixes, forcément ça devrait naturellement lisser le problème.

M. le Président.- Monsieur BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Au-delà de l'aspect répressif, je pense qu'on en a fait le tour, il y a également la problématique des tunnels évoquée par M. CELLARIO et des véhicules qui font du bruit dans les tunnels qui se trouve amplifié. Il y a des dispositifs qui pourraient être mis en place déjà dans ces espaces-là, pour diminuer le bruit. Est-ce que des études ont été menées, à l'instar de Paris où ils se retrouvent avec la même problématique s'agissant des chantiers, du bruit de la circulation ? Il y a en effet un asphalte qui a été testé, qui est réducteur du bruit et qui pourrait éventuellement être mis également à l'essai en Principauté de Monaco. Est-ce que vous avez entendu parler de ce type de produit ?

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On va étudier effectivement, mais on a quand même des tunnels qui sont assez longs en Principauté de Monaco et les émergences sont amplifiées à l'intérieur. A l'extérieur, il y a moins de gêne puisqu'elles sont encapsulées. On va étudier toutes les mesures possibles pour réduire le bruit, en coordination avec le département voisin.

M. le Président.- Nous gardons le bruit des chantiers pour un autre moment de la soirée. Peut-être deux mots sur les établissements de nuit, Monsieur CELLARIO ? Je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Juste pour dire un mot sur la problématique du comportement, car vous avez entièrement raison, c'est bien évidemment la problématique principale. Je vous rappelle que nous avons pris des textes, des arrêtés ministériels pour justement combattre ces comportements intempestifs. Nous les avons pris dans le cadre et en vue des comportements inciviques que nous avons enregistrés en marge de la manifestation Top Marques. Mais je rappelle, et c'est peut-être un message à passer à l'ensemble des résidents de la Principauté, que ces arrêtés ministériels ont vocation

à être utilisés H24, 365 jours par an. En dehors de la période de Top Marques, un certain nombre d'immobilisations de véhicules ont été effectuées par la Sûreté Publique car justement, il y avait des comportements totalement inciviques d'un certain nombre d'usagers qui n'étaient pas forcément des résidents de la Principauté.

M. le Président.- Un mot sur les établissements de nuit, Monsieur CELLARIO, car nous recevons beaucoup de courriers aussi de riverains qui pensent qu'il y a trop de non-respects des horaires et des décibels au niveau de certains quartiers, notamment du port de Monaco Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Oui, là aussi c'est une problématique qui est un petit peu aggravée par le fait que nous avons, en fait, une sorte de généralisation de la diffusion sonore dans un petit peu tous les établissements. Nous menons avec le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme une réflexion pour réduire les caractéristiques et les prescriptions des autorisations d'ambiance musicale qui ont été délivrées avec une double attention sur la puissance acoustique à la sortie des amplificateurs, car après il y a des phénomènes d'absorption, les dispositifs techniques qui sont associés à la mise en place des haut-parleurs, mais également sur le foisonnement du bruit. Car quand on regarde la problématique d'un établissement, il faut également qu'on regarde les établissements qui sont à côté et quelle est l'émergence sonore qu'on a pour le voisinage. Donc, nous avons engagé une réflexion pour réduire, peut-être de manière drastique, les niveaux sonores qui seront autorisés dans les prochaines autorisations d'ambiance musicale.

M. le Président.- Je souris parce que j'avais relevé une bonne dizaine de phrases de ce type « nous engageons une réflexion », « nous sommes en train d'étudier », « nous allons un jour prendre une décision » dans la réponse du Ministre d'Etat au rapport de la Commission des Finances. Le Ministre d'Etat m'a dit « mais non mais non ». Or, je vous assure, j'ai recompté, il y en a bien une dizaine. Votre Conseiller des Finances vient d'utiliser deux fois l'expression « nous engageons une réflexion » en l'espace d'une minute et demie. Nous avons deux attitudes qui ne sont pas les mêmes. Vous, vous avez la stratégie de l'édredon. Quand on voit qu'il y a un

problème dans le pays, nous en tenons compte, car les Monégasques et les résidents attendent que ça aille mieux sur ce sujet. Vous nous dites rarement que vous n'êtes pas d'accord, rarement. Parce que vous savez que si vous nous dites « pas du tout il n'y a pas de problème », on va essayer de vous démontrer qu'il y en a un. En général, nous avons le contact avec les résidents et ce que l'on dit est fondé et est le ressenti de la population de Monaco. Donc vous ne nous dites pas « vous avez tort, ce n'est pas vrai », vous nous dites « oui oui oui, effectivement on y pense, on y réfléchit » et alors ceux qui ont quelques mandats derrière eux, je pense à Nathalie AMORATTI-BLANC, Christophe ROBINO, Jean-Louis GRINDA, Daniel BOERI, Jacques RIT, Béatrice FRESKO-ROLFO, tous ceux qui ont vécu d'autres mandats, pourraient dire que beaucoup de sujets qu'on soulève ont été soulevés par le Conseil National il y a cinq ans, dix ans, mais qu'on ne voit pas les résultats concrets de vos réflexions et de vos études. Nous, ce qu'on vous demande, ce sont des décisions quand c'est possible et chaque fois qu'il le faut. Nous serons raisonnables, parfois on nous reproche même d'être trop raisonnables. On veut bien comprendre quand c'est vraiment complexe que ça peut prendre du temps, mais pas quand vous réfléchissez sans décider depuis des années. Prenons un exemple : je me rappelle lorsque j'étais Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, il y a sept ou huit ans, j'entendais le prédécesseur de M. CELLARIO, nous dire en Conseil de Gouvernement, qu'il y avait un problème de réglementation à Monaco pour contrôler le bruit, car il n'y avait pas loi qui permettait de sanctionner à partir de radars fixes. Cela fait sept, huit ans et rien n'a évolué. Alors vous allez me dire, M. TELLE n'est pas là depuis huit ans, mais il y a quand même une continuité de l'action gouvernementale, M. CELLARIO était Directeur Général, à l'époque, du Département de l'Intérieur. Vous comprenez, pour nous, à un moment, la stratégie de l'édredon n'est plus acceptable. C'est intelligent de votre part parce que quand vous ne nous dites pas non, vous ne nous dites pas « vous avez tort », vous nous dites presque « vous avez raison mais attendez un peu, il faut qu'on réfléchisse et qu'on étudie », vous gagnez du temps. Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse, à un certain moment ? On va vous le dire longuement, tout à l'heure, sur la conduite insatisfaisante des chantiers publics dans ce pays, qui coûte selon vos propres chiffres entre 120 et 240 millions d'euros de trop chaque année. Ce sont les surcoûts que vous annoncez vous-mêmes sur les chantiers publics. Sur la qualité de vie, on est sur un des points ce soir, il y en a tellement d'autres, mais là on est sur le contrôle

du bruit des véhicules et des établissements de nuit. On ne pourra pas continuer ainsi. On va vous aider en vous le disant clairement, s'il n'y a pas de mesures précises, concrètes des résultats des études et des décisions courageuses... Décider c'est prendre des risques, c'est sortir de l'indécision, par définition, c'est-à-dire que ce n'est pas plaire à tout le monde. Quand on prend une décision, il faut de l'audace et du courage. Eh bien, il va en falloir, pour la qualité de vie, pour les chantiers publics. Sinon on va devoir vous dire « écoutez, nous, on ne peut pas vous donner le vote favorable d'une loi de budget » et là, vous allez forcément être obligés de bouleverser les choses. N'en n'arrivons pas là, écoutez-nous bien ce soir et dans les prochaines réunions en Commissions Plénières d'Etude pour préparer le Budget Primitif. Nous sommes très déterminés. Le temps de l'édredon « vous n'avez pas tort, vous avez peut-être même raison, nous étudions, nous réfléchissons » ce n'est plus possible, ça ne peut pas être accepté par cette Assemblée, je vous l'ai dit, je vous le redis, sur ce sujet, et vous l'entendrez encore sur beaucoup d'autres tout à l'heure.

Madame GRAMAGLIA.

(Applaudissements.)

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On n'est pas au spectacle.

Peut-être juste une petite précision. Il y a trois ans, on a modifié la réglementation sur les bruits notamment des établissements de nuit puisque nous avons limité à 85dba les nuisances sonores, sachant que jusqu'à 22h00, la possibilité est donnée aux établissements de nuit de mettre la musique à l'extérieur mais que, normalement, à partir de 22h00, cette musique doit être à l'intérieur de l'établissement. Il y a interdiction de laisser les haut-parleurs à l'extérieur. Il faut également que les fermetures soient bien hermétiques pour éviter que le bruit sorte à l'extérieur des établissements. Lorsque la Commission technique donne son autorisation à des établissements d'avoir une activité musicale la nuit, ces mesures sont contrôlées au départ et si l'autorisation est donnée, c'est que les capteurs qui mesurent l'intensité sonore, et les contrôles réguliers, montrent que les prescriptions sont respectées. Le problème c'est qu'à partir de 22h00, il faudrait que systématiquement, tous les établissements de nuit rentrent la musique et se cantonnent à une musique essentiellement à l'intérieur de leur établissement

et c'est là que c'est plus difficile à faire respecter. Car les clients veulent rester à l'extérieur l'été, les établissements ne veulent pas contrarier leurs clients. Au niveau de la réglementation, elle a été modifiée il y a à peu près trois ans pour respecter les 85db. On peut envisager de réduire encore plus, mais 85db jusqu'à 22h00 avait été l'objet de très longues études pour savoir si le niveau sonore était acceptable, il semble à peu près correct. Il faut qu'à partir de 22h00, les appareils et les baffles soient positionnés à l'intérieur.

M. le Président.- Ce n'est pas qu'on fasse une obsession sur les radars et capteurs de bruit, mais après tout, ça pourrait aussi servir pas seulement pour les véhicules, mais dans les environs des établissements de nuit, pour que vous soyez alertés immédiatement en cas de dépassement et de non-respect des normes et de la tranquillité des riverains.

Vous êtes trois sur ce sujet important à vouloir intervenir. Tout d'abord M. GRINDA, puis Mme la Vice-Présidente et M. BREZZO.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

C'est vrai qu'avec votre prédécesseur, Monsieur CELLARIO, j'avais eu la même conversation avec lui, il y a à peu près cinq ans, il avait fait la même réponse que celle que vous faites, ce qui prouve qu'il y a une grande rectitude dans votre Département. Vous répétez la même chose. Madame, je vous rends justice car c'est vrai que quand nous étions intervenus, j'étais intervenu très fermement pour les établissements de nuit, vous avez agi, vous avez fait cette bonification à 85db et l'obligation pour les appareils d'être à l'intérieur. Vous dites qu'il y a des gens qui ne respectent pas cette interdiction, c'est à la Police de la faire respecter, ce n'est pas à nous, les Conseillers Nationaux ni au Président, c'est à la police de faire respecter cette réglementation. Et c'est la moindre des choses qu'elle le fasse respecter puisque l'instrument existe, premier point.

Deuxième point, les gens se plaignent du bruit des terrasses. Je vous avais dit, à l'époque, qu'outre le fait de contrôler les baffles, la sortie des décibels, il y avait également aujourd'hui, des matériaux absorbants que l'on pouvait mettre sur une terrasse, au sol et sur les côtés, qui pouvait diminuer sensiblement le volume, de la même façon que l'on pouvait travailler sur l'orientation de ces baffles. Est-ce que cela a été fait ? Je ne sais pas, je pose la question. Mais, manifestement,

il faut que nous allions au bout du problème. Chaque année, comme l'a dit le Président, on répète exactement les mêmes choses et on reçoit tous les mêmes lettres. J'ai été cinq ans Président de la Commission de l'Environnement, maintenant c'est Guillaume ROSE qui l'est, il reçoit les mêmes plaintes des mêmes gens. On peut comparer les adresses, c'est la même chose. Donc, ça devient extrêmement frustrant de radoter car ça va venir un jour en ce qui me concerne, dans pas très longtemps, repousser une échéance.

M. le Président.- Oui, Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Avant toute autorisation d'ambiance musicale, il y a une étude acoustique qui est exigée. Et dans cette étude acoustique, il y a effectivement la puissance sonore émise par le système d'amplification et l'orientation des baffles et les matériaux absorbants, il y a tout ceci qui est fait. Lorsque la réglementation dont vient de parler Mme GRAMAGLIA a été mise en place, nous avons ressenti une certaine amélioration sur l'ensemble des établissements. Ce que nous constatons aujourd'hui, c'est ce que j'indiquais tout à l'heure, c'est-à-dire le problème du foisonnement et l'addition des bruits des différents établissements puisque presque tous les établissements de Monaco émettent de la musique. Le constat que nous faisons, c'est que la norme que nous avions admise, les fameux 85db qu'a évoqués Mme GRAMAGLIA, sont sans doute à remettre en question et à réduire. C'est ce sur quoi nous travaillons pour fixer une valeur qui soit acceptable de manière à ce que les nuisances sonores soient sensiblement réduites.

Alors, je suis désolé, Monsieur le Président, mais comme l'étude n'est pas finie, nous avons engagé une réflexion, effectivement. Le jour où l'étude sera finie, je vous dirai, « nous avons arrêté une décision », comptez sur moi.

M. le Président.- Oui, il y a aussi le problème des horaires, car bien-sûr il y a les décibels, mais on peut comprendre qu'à 20h00 ce n'est pas tout à fait pareil qu'à minuit.

(Plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* C'est pour cela que

Mme GRAMAGLIA a rappelé le problème des 22h00.

M. Jean-Louis GRINDA.- Excusez-moi, les efforts ont sensiblement été faits bien évidemment. Mais enfin, il n'y a pas que les gens qui sont autour, il y a ceux qui sont dedans. Parce que l'excès de bruit nuit aux jeunes oreilles. Et oui, ça c'est une réalité.

M. le Président.- Et aux moins jeunes, à toutes les oreilles.

M. Jean-Louis GRINDA.- Bien-sûr, néanmoins, c'est quelque chose qui devrait être également mis sous surveillance. Il y a des docteurs ici qui pourraient sans doute approuver ce que je dis. Mais, vous voyez ce qui me gêne un peu – je vais changer de braquet et peut-être de vélo – c'est qu'on badine avec ce sujet. Vous voyez, là pour l'instant on badine, on sourit, on s'amuse, on rigole, il y en a qui sont un peu en arrière sur leur fauteuil, on se dit « bah oui, tiens, ah ah ah, encore, rendez-vous l'année prochaine ». Eh bien franchement, je vous le dis, je n'en peux plus, voilà. Là je vous le dis, moi, je n'en peux plus ! Parce que ce sujet est toujours traité par-dessus la jambe. Malgré tout ce que vous pouvez nous dire, les gens ne le ressentent pas. Et ce qui est encore plus insupportable, c'est de voir que tout le monde sourit avec ce sujet aujourd'hui, comme si tout allait bien.

(Sonnerie).

Désolé pour cet excès - peut-être, encore, contrôlé - de colère, mais franchement c'est insupportable. Je vous le dis en tant qu' élu, en tant que Monégasque et même en tant qu'ami, c'est insupportable. Et, franchement, je trouve que la tolérance a ses limites. Il faut trouver maintenant des solutions pour ces problèmes et arrêter de nous raconter les mêmes choses chaque année. Reportez-vous à ce qui a été dit par votre prédécesseur, il y a sept ans, il y a six ans, il y a cinq ans, c'était exactement la même chose. Je ne dis pas que vous ne faites rien, mais nous, on ne voit rien. Et voir en même temps qu'on sourit en se disant « c'est amusant, GRINDA parle encore, quel vieux con », non ce n'est pas possible ! Ce n'est pas possible, ce n'est pas tolérable, c'est intolérable pour les Monégasques et pour les résidents. Venez avec des solutions sérieuses, au Budget Primitif, parce que franchement, c'est inacceptable !

M. le Président.- Mme la Vice-Présidente souhaite prendre la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Pour dire tout simplement, d'abord, que je vous félicite des propos que vous avez tenus il y a quelques instants et je vous soutiens complètement ainsi que toute la majorité du Conseil National. Nous sommes derrière vous, nous vous appuyerons.

Monsieur GRINDA, pour ce qui vous concerne, vous avez totalement raison. Nous avons le même état d'esprit, je voulais citer une phrase « il y a un temps pour être gentil, un temps pour dire ça suffit ». Eh bien je suis entièrement d'accord. Monsieur le Président, votre majorité dit ce soir, ça suffit. Il nous faut des mesures énergiques, déterminantes pour les Monégasques et les résidents. Monsieur GRINDA, nous sommes avec la majorité que je représente ici ce soir, tout à fait d'accord avec vos propos. Bravo, Monsieur le Président, pour les propos que vous avez tenus il y a quelques instants.

M. le Président.- Nous aurons l'occasion très concrète, tout à l'heure, de démontrer notre détermination en refusant de voter un budget proposé par le Gouvernement sur un chapitre très important. J'espère que vous comprenez la détermination des élus des Monégasques qui sont dans cette enceinte, unanimes, parce qu'elle traduit tout simplement une exaspération sur ces questions et beaucoup d'autres qu'on va voir tout à l'heure, de la population de Monaco. Ne nous amenez pas à voter contre l'ensemble du budget. Ce n'est pas notre volonté, parce que vous ne nous écoutez pas, parce que vous nous endormez avec la stratégie de l'écredon qui ne marche pas avec ce Conseil National là. Ne nous obligez pas - ce que nous allons faire tout à l'heure en refusant un important budget de votre projet de loi - à le faire sur la loi de budget toute entière dans deux mois, car je vous le dis, la majorité a clairement réfléchi, s'il le faut, pour vous aider, pour vous pousser à passer à l'acte, à avoir l'audace et le courage de prendre des décisions, donc forcément, je le disais tout à l'heure, de ne pas plaire à tout le monde, nous sommes prêts à refuser la loi de budget. L'immobilisme c'est confortable parce qu'évidemment, on reste dans l'ambiguïté, on dit un peu aux gens ce qu'ils ont envie d'entendre, quels que soient les interlocuteurs. Décider, c'est au contraire prendre des responsabilités. Donc, s'il faut, pour que le Gouvernement, sur des sujets fondamentaux, pour la qualité de vie et la gestion des travaux de ce pays, prenne des responsabilités, qu'on ne vote pas un budget, on va le faire. Nous, on prendra les

nôtres et j'espère que vous prendrez les vôtres avant. On a deux mois pour cela avant le Budget Primitif 2020 et on va y revenir longuement tout à l'heure. Je l'ai dit de manière peut-être un peu moins lyrique que vous Monsieur GRINDA. C'est vrai aussi que la majorité engage les votes, car c'est toujours plus simple - j'ai été un élu minoritaire dans la législature 1993-1998 - c'est plus simple forcément, pour un élu, quand il n'est pas dans la majorité, de pouvoir faire des déclarations lyriques et voire, parfois même fracassantes. La majorité elle, a la responsabilité du vote final, car si elle décide de ne pas voter, c'est clair que ce ne sera pas voté. On ne fait pas de procès d'intention, on laisse du temps, on prévient. On nous reprochait, l'année dernière, de vous avoir prévenus sans sanctionner. Vous nous avez dit « il faut du temps, laissez-nous du temps pour que les arrêtés ministériels soient appliqués sur le terrain ». On vous a dit, on vous laisse du temps. D'accord, pas de procès d'intention, nous sommes responsables, modérés, on se retrouve à l'automne 2019. Nous y sommes, et ce n'est pas possible d'entendre, ce soir, ce que nous disait le prédécesseur de M. CELLARIO il y a six ou sept ans. Ce n'est pas acceptable parce qu'une loi, par exemple, pour renforcer les contrôles, à partir d'appareils de radars fixes ou l'achat de matériel performant de contrôle, ne doit pas prendre six ou sept ans de réflexion à un Gouvernement efficace.

Monsieur le Ministre, s'il n'y a plus d'interventions d'élus, souhaitez-vous prendre la parole ?

M. le Ministre d'Etat.- C'est tout aussi inacceptable pour moi d'entendre dire qu'on serait dans une stratégie de l'édredon. Je trouve qu'on va voter 1 500 000 000 euros de dépenses. Ça veut bien dire qu'il y a des choses qui se font, ça veut bien dire qu'on travaille. Alors, que sur certains secteurs, on ne soit pas à la hauteur de vos attentes je peux l'entendre, mais vous n'avez pas le monopole de la préoccupation du quotidien des gens, on s'en occupe tout autant. C'est vrai que ça peut paraître comme étant des propos dilatoires quand on dit « on réfléchit » mais parce qu'on est dans toutes ces situations-là, et vous le savez, devant des problématiques complexes. Ce n'est pas qu'on ne veuille pas faire, c'est que ce n'est pas si facile que ça de faire. Donc, je vais juste dire qu'il n'y a pas, derrière ces mesures de réflexions, d'analyses, les expertises que nous prenons – comme vous le faites d'ailleurs, vous nous l'avez dit, sur la comptabilité analytique – ce n'est pas du temps qu'on essaierait de gagner pour un quelconque objectif qu'on n'arrive pas d'ailleurs à définir. C'est

la complexité des sociétés dans lesquelles nous vivons aujourd'hui qui rend le temps de l'action pas forcément corrélé à celui de la réflexion. Mais je tiens vraiment et solennellement à vous dire qu'il n'y a pas de stratégie de l'édredon de la part du Gouvernement en Principauté. 1 500 000 000 d'euros, avec l'administration qu'on a, avec le Gouvernement qu'on a, c'est une mobilisation de tous les instants pour les 3 000 fonctionnaires concernés. Donc, nous ne sommes pas en train de gagner du temps et il y a des problématiques qui sont difficiles, nous essayons d'y répondre. Vous avez raison de nous dire qu'on ne va pas assez vite. Je le dis souvent et on partage souvent cette préoccupation, mais si on ne va pas assez vite, ce n'est pas parce qu'on a envie d'aller au golf. On ne va pas assez vite car c'est souvent compliqué.

Dernier point. Je ne voudrais pas qu'on ouvre un débat théorique là-dessus. Si on ne fait rien, ce n'est pas pour séduire quiconque, parce que visiblement, nous sommes suffisamment impopulaires auprès du Conseil National pour ne pas avoir envie de l'être d'avantage. Si nous ne faisons pas aussi vite que vous souhaitez, ce n'est pas pour faire plaisir à quiconque. Personne n'est gagnant dans cette situation.

Je voulais juste faire cette mise au point pour partager avec vous ce sentiment de frustration, je dis bien de frustration que vous avez exprimée. Ce n'est pas aussi facile, mais en tous les cas, cette frustration-là est partagée. Je vous assure qu'on arrivera avec des solutions dans des délais qui seront peut-être plus longs que ceux que vous attendez, mais nous y travaillons.

Merci.

M. le Président.- En fait, les deux discours s'entendent. Tout dépend des sujets dont on parle. Quand vous nous dites : « on a besoin de plusieurs années pour imaginer une grande conférence internationale qui permettrait d'améliorer la coopération de tous les ports de la Méditerranée, de différents pays », bien-sûr vous avez raison, bien sûr il faut du temps, de la réflexion et de la préparation. Si là, on vous demandait un résultat pour janvier, nous ne serions pas des élus responsables.

Un autre exemple : en revanche, quand on vous évoque un texte, peut-être réglementaire ou une loi, je ne sais pas, et du matériel pour qu'un radar puisse contrôler ceux qui perturbent la tranquillité des habitants de la Principauté, notamment pour les véhicules, cette question devrait être examinée en quelques mois, et non demeurer sans solution

depuis sept, huit ans. Donc, c'est en fonction des sujets. Mais on doit vous dire qu'il y a beaucoup de sujets où il est possible d'avancer rapidement et où ça fait trop longtemps que les études sont en cours. Si vous avez cette volonté de faire avancer les choses, je pense que dans les prochains mois, il y a beaucoup de choses concrètes qui peuvent sortir et qui peuvent être ressenties, parce qu'on ne fait pas de la politique simplement pour sortir des textes ou des règlements, on fait de la politique car on est proche de la population, des femmes, des hommes et des enfants de ce pays. Donc, bien-sûr que le ressenti d'une population c'est quelque chose de très important. Il n'y a qu'un technocrate derrière son bureau, froid et distant, qui peut dire, comme j'ai pu le lire récemment dans la presse, que ce que pensent les gens n'a aucune importance, de toute manière, dans la mesure où nos règles sont les meilleures et nos décisions parfaites, le ressenti des gens... Ça n'a aucune valeur ! Ce n'est évidemment pas comme cela qu'on fait de la politique dans un pays moderne, au 21^{ème} siècle, en Europe et dans un pays qu'on aime et dont on peut être aussi, faut-il le rappeler, souvent fier, très souvent, car globalement – ça je le dis aussi parce qu'il ne faut pas caricaturer les choses, ni d'un côté ni de l'autre – on vit dans un pays qui a un modèle économique très performant, un modèle social exemplaire. Beaucoup de pays étrangers et de résidents dans d'autres pays envient la vie des résidents de ce pays. Mais nous, on est là pour faire toujours mieux et améliorer ce qui ne va pas, c'est notre rôle.

Je crois qu'on peut s'entendre. On vous listera les sujets sur lesquels vous pouvez prendre en deux mois des décisions et vous nous listerez et vous aurez raison, des sujets qui demandent effectivement plusieurs années de réflexion, parce que c'est complexe et difficile. Mais on va y arriver si vous avez la même volonté du pas vers l'autre. Vous pouvez sortir un certain nombre de décisions, j'en suis persuadé, dans les prochains mois.

Est-ce que des collègues veulent intervenir ? J'ai vu deux mains se lever. Messieurs JULIEN et BREZZO et après nous votons ce chapitre.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Je partage l'avis de mes collègues, tant les propos lyriques de M. GRINDA que ceux de la Vice-Présidente ou les vôtres, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, on ne dit pas non plus que vous ne faites rien, ce n'est pas le cas. Mais sur des sujets, rien ne se passe, et visiblement les anciens sont là pour en

témoigner, depuis plusieurs années et c'est ce qui fait aujourd'hui notre frustration.

Madame GRINDA...Madame GRAMAGLIA, pardon.

(Rires).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Jean-Louis, nous sommes grillés !

M. Thomas BREZZO.- Vous évoquiez, il y a quelques minutes, les contrôles qui sont effectués, mais je n'y crois pas. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, mais j'espère qu'ils ne sont pas faits par des fonctionnaires qui terminent à 18h00, car il suffit de se promener l'été sur les terrasses de la Darse Sud pour voir que les enceintes fonctionnent à l'extérieur après 22h00. Et ceux qui les rentrent laissent les fenêtres ou les portes ouvertes. Il y a effectivement un problème de bruit, c'est une difficulté aussi à concilier entre les résidents qui sont exaspérés par ce bruit-là et l'attractivité qu'on veut auprès de ces établissements, je l'entends bien. Mais à toutes ces soirées-là, il y a les policiers qui passent, qui sont là pour le respect de l'ordre public, qui discutent avec les portiers, les exploitants, mais il y a bien, après 22h00, des enceintes qui sont à l'extérieur et qui sont en fonction. Il y a des contrôles, peut-être, mais il faudrait qu'ils soient un peu plus effectifs et qu'il y ait une réelle sanction ou action des services de police pour justement lutter contre ce phénomène et ces nuisances causées par les établissements.

M. le Président.- M. ROSE a émis, tout à l'heure, le souhait de s'exprimer, je crois. On écoute le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais simplement rappeler au Ministre qui me regarde d'un air amusé, qu'à Monaco, on dépense 1 500 000 000 d'euros pour la population et pour l'ensemble du pays. On a une éducation remarquable, un côté santé qui marche extrêmement bien, côté police on est pratiquement dans le peloton de tête je dirais, les finances sont plutôt bonnes mais, en revanche, on a vraiment l'impression que le parent pauvre, depuis toujours, c'est la qualité de vie. Je reprendrais bien, je sens que c'est du vécu chez mon collègue Jean-Louis GRINDA, le côté sourire amusé. Je me rappelle combien de fois j'ai moi-même parlé

de vélos électriques, de mobilité propre, d'électrifier les choses et beaucoup de sourires entendus. En fait, si on propose des avancées en terme d'éducation, on nous écouterait, c'est peut-être pour cela que ça marche très bien, mais si on propose des avancées en termes de qualité de vie, on a vraiment le sentiment que c'est du ressenti. Et je voulais vous dire que là on est arrivé à un niveau où on n'est plus du tout dans le ressenti, on est vraiment dans le vécu. On attend de vous en particulier des décisions fortes. C'est tout ce que j'avais à dire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROSE.

Je vois Mme ALIPRENDI-DE CARVALHO qui souhaite prendre la parole.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais appuyer les dires du Président et évoquer une mesure que nous avons demandée l'année dernière qui est la brigade de la circulation par exemple. Vous nous avez mentionné, Monsieur le Ministre, que cette brigade sera effective courant janvier 2020, si je ne me trompe pas. De ce fait, pouvez-vous nous dire ce soir, s'il y a eu une réflexion sur les points noirs de la Principauté ? Quelles seront leurs missions et leurs créneaux horaires ?

M. le Président.- C'est Monsieur CELLARIO qui vous répond.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je vous répète ce que j'ai dit précédemment lorsque les dix postes avaient été votés par le Conseil National. Les élèves rentreraient de manière anticipée dans une école de police et ils termineraient une première phase de formation qui permettrait de les mettre en intervention en étant opérationnels à la fin du mois de janvier 2020. Le calendrier est tenu et ce sera le cas. Ils se déploieront sur l'ensemble du territoire pour lutter contre l'ensemble des incivilités liées justement à la qualité de vie ou à la dégradation de cette dernière. Conformément à ce que nous avons évoqué il y a un an, il faut le temps du recrutement, de la formation et le temps de la mise en place de cela, mais ça va se faire.

M. le Président.- Monsieur BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai interrogé au début de ce débat des amis fonctionnaires de police pour connaître les outils dont ils étaient dotés pour mesurer le bruit. C'est une information dont il faut prendre toutes les précautions et qui n'est peut-être pas confirmée par M. CELLARIO, mais il y aurait effectivement un appareil de mesure, un sonomètre, qui serait utilisé, par la police, pour mesurer les bruits émis par les véhicules. Il y aurait effectivement un appareil qui ne serait plus aux normes et vraisemblablement, il n'y aurait pas le budget pour le réparer ou le faire évoluer. C'est une information à prendre avec précaution, mais je vous invite fortement à la vérifier, et si c'est le cas, à allouer les budgets nécessaires pour pouvoir équiper la police de plusieurs appareils, dispositifs pour pouvoir mesurer le bruit et répondre à nos attentes ce soir.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* La Sûreté Publique dispose de budgets pour pouvoir entretenir son matériel, voire compléter son équipement selon les besoins qu'elle exprime. De la même manière que le Conseil National, que je remercie, vote les budgets, le Département de l'Intérieur ne bride pas vraiment les propositions de la Direction de la Sûreté Publique en la matière. La mesure du bruit répond aussi à des normes de mesure. Peut-être que l'appareil et les éléments qui vous ont été évoqués avaient trait à la problématique du bruit selon l'homologation des véhicules et la réglementation en place en la matière.

M. Thomas BREZZO.- Et donc, vraisemblablement, si l'appareil n'est plus aux normes, les services de police ne sont plus en mesure d'effectuer les contrôles du bruit et de prononcer des sanctions.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* C'est une question de normes ou d'étalonnage de l'appareil, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Effectivement, les étalonnages doivent être faits régulièrement, donc peut-être qu'au moment où on vous en a parlé, l'étalonnage devait être fait, je ne sais pas.

M. Thomas BREZZO.- L'un dans l'autre, a priori, ça ne fonctionne pas.

M. le Président.- Je suis sûr d'une chose, c'est que l'excellente suggestion de notre collègue Jacques RIT, qu'on partage ici, vous ne pouvez pas l'appliquer. Car vous n'avez pas aujourd'hui de radar fixe pour mesurer le bruit, car vous n'avez pas de législation qui vous le permette. Donc voilà ce qu'il faut faire. La réglementation et le matériel nécessaires, seront tellement plus efficaces que d'avoir des policiers de temps en temps à certains endroits. Vous avez vu comment cela se passe, ils tiennent un radar mobile, car vous ne pouvez pas encore et vous n'avez pas de moyens de sanctionner par des radars fixes. Donc faisons-le. Je pense que ça, on peut le faire en quelques semaines, le matériel s'achète et le texte se rédige en quelques semaines.

M. JULIEN attend son tour de parole depuis un moment.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement dire qu'il ne faut pas opposer le cadre de vie avec la qualité de vie. Je pense qu'on est tous d'accord pour dire que le cadre de vie à Monaco est exceptionnel tant en termes d'éducation, de santé, des aspects sociaux et de la sécurité. Pour autant, cela n'empêche pas les Monégasques et les résidents d'avoir une réelle, je vais employer le mot « souffrance », par rapport à des aspects liés à la qualité de vie. Je pense que pendant la campagne électorale, tout le long du début de mandature, nous avons continué à entendre des personnes qui avaient une vraie souffrance par rapport aux aspects, notamment des nuisances sonores ou à cause d'incivilités, ou à cause – on en parlera un petit peu plus tard dans la soirée – des aspects sur les chantiers. Les Monégasques et les résidents ne sont pas des enfants gâtés parce qu'ils bénéficient d'un excellent cadre de vie. Les aspects de qualité de vie doivent aussi être pris en compte, il faut les traiter avec grand sérieux et loin de nous l'idée de sourire en coin quand ces sujets sont évoqués, car nous les prenons avec la plus grande attention.

M. le Président.- Merci.

Un dernier mot, puis je vais considérer, selon le Règlement intérieur, que sur ce sujet nous sommes suffisamment informés.

Mme Brigitte BOCCHONE-PAGES.- Oui, parce que Mme ALIPRENDI-DE CARVALHO a posé une excellente question à laquelle, Monsieur le Conseiller, vous n'avez pas répondu complètement. Elle vous a posé une question non seulement sur les points noirs de la Principauté mais aussi sur les créneaux horaires de cette brigade de la circulation. Je ne doute pas que vous connaissiez les points noirs, moi j'en connais un tous les jours, parce que je le fréquente tous les jours, c'est lorsque vous êtes à la Place d'Armes, que vous voulez accéder sur le quai et que la circulation est bloquée sur la Place d'Armes parce que le parking qui se trouve sous la Place d'Armes est complet et que la circulation est arrêtée jusqu'au rond-point de la Place d'Armes. Est-ce que vous connaissez ces points noirs ? Est-ce que vous avez envisagé des créneaux horaires ? Et d'ici la fin du mois de janvier, qu'est-ce que vous comptez faire ? Parce que le seul policier, et ce n'est qu'un exemple, qui est sur la Place d'Armes, est complètement débordé par cette circulation – pardon je suis énervée – qui n'en finit plus, vous voyez, je n'arrive plus à prononcer les mots et je m'en excuse auprès de tous mes collègues. Qu'est-ce que vous comptez faire ? On ne va pas attendre fin janvier en restant comme ça les bras croisés. Et c'est nous qui attendons sur la Place d'Armes pendant une demie-heure que le policier, qui est en faction, se déplace jusqu'au parking pour faire circuler les véhicules. Ce n'est plus possible.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Vous vous souvenez que l'an dernier, à la rentrée des classes et pendant le dernier trimestre, nous avons fait une opération de fluidification sur un certain nombre de points noirs que nous avons identifiés. Il y avait six carrefours particulièrement concernés et des créneaux horaires qui étaient également concernés. Bien évidemment, comme nous en avons parlé lorsqu'avait été évoquée la création de ces dix postes, les personnels en question seront en action dans ces créneaux horaires, c'est-à-dire la pointe du matin, la mi-journée lorsqu'il y a l'entrée et la sortie des bureaux et la fin de journée sur les points noirs en question. Ces créneaux et ces points noirs seront traités par cette unité.

M. le Président.- On va regarder cela de près, nous reviendrons sur tous ces sujets au Budget Primitif. Le Gouvernement connaît notre attente et notre détermination qui est celle de la population de Monaco. La présence de policiers en tenue, une présence humaine, intelligente, a une valeur qu'on

ne peut pas remplacer. Les appareils c'est bien mais les êtres humains et notamment le policier en tenue, ça reste extrêmement utile et efficace sur le terrain. Donc ces dix policiers qu'on a obtenus au Budget 2019, formés désormais, bientôt aptes à sortir de l'école début 2020, vont apporter une amélioration sur le terrain. Monsieur CELLARIO, cela va sans dire, vous ne les mettez pas dans les bureaux ou pour faire autre chose que l'amélioration de la circulation sur les points noirs.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*- Ainsi, que nous en avons convenu.

M. le Président.- Nous serons très attentifs et observateurs.

Je vous propose, chers collègues, de passer au vote du chapitre 2 - Produits et Recettes des Services Administratifs.

Je mets aux voix ce chapitre

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3-CONTRIBUTIONS	
1) DROITS DE DOUANE	
013.101 : DROITS DE DOUANE	48 000 000
TOTAL 1) DROITS DE DOUANE	48 000 000
2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	
023.101 : DROITS DE MUTATIONS	123 000 000
023.102 : DROITS S/AUTRES ACTES CIV. ADM	32 000 000
023.103 : DROITS S/AUTRES ACTES JUDIC.	60 000
023.104 : DROITS D'HYPOTHEQUES	5 000 000
023.105 : DROITS DE TIMBRES	1 100 000
023.106 : TAXES SUR LES ASSURANCES	12 000 000

023.107 : PENALITES	3 000 000
023.108 : AMENDES DE CONDAMNATIONS	200 000
023.109 : FRAIS DE POURSUITES-RECOUVR.	1 000
023.110 : FISCALITE DE L'EPARGNE	1 000
TOTAL 2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	176 362 000
3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	
033.101 : TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	695 000 000
033.106 : PENALITES	300 000
TOTAL 3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	695 300 000
4) BENEFICES COMMERCIAUX	
043.101 : IMPOT SUR LES BENEFICES	130 000 000
043.102 : PENALITES	100 000
TOTAL 4) BENEFICES COMMERCIAUX	130 100 000
5) DROITS DE CONSOMMATION	
053.102 : DROITS SUR DIFFERENTS ALCOOLS	530 000
053.103 : DROITS SUR LES METAUX PRECIEUX	250 000
053.104 : PENALITES	1 000
053.106 : TAXE S/BOISSONS ALCOOLIQUES	150 000
TOTAL 5) DROITS DE CONSOMMATION	931 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3-CONTRIBUTIONS	1 050 693 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions de Conseillers Nationaux sur ce chapitre 3 ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Nous arrivons aux Dépenses Ordinaires page 7. Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire Général – Dépenses de Souveraineté.

M. le Secrétaire Général.-

SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	
CH.2 -MAISON DE SAS LE PRINCE	
102.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 435 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 -MAISON DE SAS LE PRINCE	2 435 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 -CABINET DE SAS LE PRINCE	
103.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 853 000
103.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	2 250 000
103.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 720 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 -CABINET DE SAS LE PRINCE	6 823 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 -PALAIS DE SAS LE PRINCE	
107.010 : FRAIS DE PERSONNEL	5 140 000
107.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	21 583 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 -PALAIS DE SAS LE PRINCE	26 723 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Je rappelle, pour ceux qui nous écoutent, que nous ne votons que les lignes rectifiées, ne vous étonnez pas si on passe du chapitre 1 au chapitre 4 ou du chapitre 4 au chapitre 7. Nous ne votons que les lignes qui ont vu des modifications inscrites par le Gouvernement dans son projet de loi par rapport au Budget Primitif que nous avons voté en décembre dernier. Voilà pourquoi on ne va pas ce soir balayer tous les sujets, tous les dossiers, tous les chapitres.

Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	
CH.1 -CONSEIL NATIONAL	
201.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 312 600
201.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 012 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 -CONSEIL NATIONAL	5 324 600

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 -CONSEIL D'ETAT	
203.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	56 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 -CONSEIL D'ETAT	56 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.6 -COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES	
206.010 : FRAIS DE PERSONNEL	550 000
206.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	776 300
TOTAL DU CHAPITRE CH.6 -COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES	1 326 300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 -HAUT COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTES ET A LA MEDIATION	
207.010 : FRAIS DE PERSONNEL	315 000
207.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	112 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 -HAUT COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTES ET A LA MEDIATION	427 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Nous sommes à la fin des chapitres modifiés sur cette première partie des Dépenses. Nous allons donc nous rendre à la Section 7, page 60 du fascicule. Nous allons examiner maintenant les Dépenses d'Equipement.

M. le Secrétaire Général.-

SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	
CH.1 -GRANDS TRAVAUX- URBANISME	
701.902 : FR.ETUDES URBAN.& GDS TRAV.	3 277 000
701.903 : TELECABINE JARDIN EXOT./ROCHER	300 000
701.905 : AMELIORATION ACCES OUEST	1 270 000
701.907 : AMELIOR.SECU.TUNNELS ROUTIERS	1 800 000
701.9132 : URB.SNCF-ILOT CHARLES III	1 540 000
701.9133 : URB.SNCF-ILOT CANTON	770 000

701.9134 : URB.SNCF-ILOT RAINIER III	830 000
701.9137 : URB.SNCF-ILOT PASTEUR	34 500 000
701.914 : TRANSP. COLL., FUNICUL. & TCSP	100 000
701.997 : AMELIORATION RESEAU FERROV.	1 121 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 -GRANDS TRAVAUX-URBANISME	45 508 000

M. le Président.- Vous êtes plusieurs à me demander la parole. Permettez-moi de noter pour ne pas vous oublier. Je vois M. ROSE et Mme DITLOT qui ont demandé la parole et M. BREZZO. Nous écoutons tout d'abord le Président de la Commission de l'Environnement et de la Qualité de Vie, M. Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais parler des arrêtés ministériels qui ont été pris le 3 décembre 2018 visant à limiter notamment le bruit des chantiers. La majorité, à l'époque, a soutenu pleinement le Gouvernement dans cette croisade anti-bruit sur les chantiers. A titre d'exemple, M. GRINDA avait voté contre ce chapitre. De notre côté, nous vous avons suivi parce que le fond était bon, mais il semblerait, en tout cas après 10 mois de mise en œuvre, que les résultats ne soient pas à la hauteur. Est-ce que le Gouvernement pourrait envisager de faire un bilan de ces arrêtés ministériels, c'est-à-dire de nous dire à quel moment ils ont pu être contournés ou quels abus ont pu être commis ? Globalement, est-ce que des contrôles sérieux et rigoureux pourraient être appliqués ? Comment ? Et est-ce qu'il serait possible de rendre, en toute transparence, un rapport visant à expliquer à quel point ces arrêtés ministériels ont pu souffrir éventuellement d'un retard dans leur application ou d'un contournement pour certains chantiers ? Il semble que ces arrêtés ministériels n'ont pas été respectés, comme la majorité Primo! l'attendait.

Je vous remercie.

M. le Président. Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je rappelle, tout

d'abord, au niveau de ces fameux arrêtés ministériels que, lorsqu'ils ont été publiés, il y avait dix-neuf chantiers qui restaient soumis aux anciens arrêtés ministériels pour des raisons économiques, car les chantiers privés qui étaient déjà engagés, sur la base d'un planning précis ne pouvaient pas, du jour au lendemain, être soumis aux nouveaux arrêtés ministériels ; notamment, celui encadrant les horaires de chantiers, avec une interdiction totale de travailler le samedi. Aujourd'hui, il n'y a plus que treize ou quatorze chantiers qui bénéficient toujours de ces anciens arrêtés ministériels, ce qui fait qu'effectivement, vous pouvez voir des chantiers qui travaillent encore le samedi. Mais cela avait été annoncé lors de la publication de ces arrêtés ministériels et on avait longuement débattu sur ce sujet. Donc il faudra attendre encore quelque temps pour que, petit à petit, le nombre de ces chantiers, qui bénéficient de ces anciens horaires, cessent. On en est à treize et évidemment, il n'y aura d'ici quelques temps, plus aucun chantier le samedi.

Par rapport aux contrôles effectués par la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, cette nouvelle organisation des chantiers, ces nouveaux arrêtés ministériels, ont permis entre janvier 2019, date à laquelle s'appliquaient ces nouveaux arrêtés ministériels, et la fin septembre 2019, la réalisation de 4 757 contrôles. Je parle bien de 4 757 contrôles qui ont été effectués par des contrôleurs, soit de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, soit des contrôleurs extérieurs dont on s'est adjoint pour nous aider, puisqu'on a multiplié les contrôles. Cela représente environ, rien que pour les contrôleurs de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, plus de trois contrôles par jour, par contrôleur.

Il y a eu deux effets immédiats de ces nouveaux arrêtés ministériels. D'abord, un effet incitatif car l'on sait que la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité va venir contrôler inopinément les différents chantiers et ce sera un contrôle complètement aléatoire, les gens se méfient. Cela donne lieu à des constats d'infraction, ceux-ci remontent à mon Département et sont ensuite envoyés au Procureur Général à qui il appartient de donner ou pas des suites judiciaires.

Il y a eu dans cette période, avec ces 4 757 contrôles, quatorze constats d'infraction qui ont donné lieu à des suites judiciaires et 140 dysfonctionnements traités et suivis par les contrôleurs de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité. Sur ces chantiers où ces dysfonctionnements ont été relevés, il y a eu un contrôle régulier accentué dans les jours et les semaines qui ont suivi.

Par ailleurs, sur tous les contrôles qu'a effectués la Direction de la Prospective, je peux vous dire que 653 ont été réalisés avec un outil de collecte et des tablettes, outil numérique développé par l'Administration et qui nous aide justement à intensifier ces contrôles, qui permettent, d'une part, un suivi beaucoup plus pertinent et notamment de géo-localiser les contrôles et d'autre part de prendre des photos du chantier et des abords, de répondre sur place, grâce aux tablettes, à un questionnaire de contrôle type et enfin de noter l'état général du chantier. En effet, le système de contrôle de tous les chantiers est beaucoup plus précis et permet, par exemple, à un contrôleur non assermenté qui constate une infraction de prévenir un de ses collègues assermenté. Cela répond à votre préoccupation s'agissant des contrôleurs qui ne sont pas forcément assermentés. Je vous informe également que les deux contrôleurs supplémentaires vont arriver, un le 21 octobre et l'autre le 4 novembre de cette année. Deux contrôleurs qui renforcent les équipes de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité et qui seront donc au nombre de six, à partir du début du mois prochain.

Tous ces nouveaux outils permettent une gestion différente des chantiers. La Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité va pouvoir contrôler l'état des chantiers à telle ou telle période et établir des rapports et des comptes rendus, dresser des historiques. Ensuite, au niveau des contrôles effectués par la Direction des Travaux Publics et par la Direction de l'Aménagement Urbain : les Travaux Publics supervisent les gros chantiers et l'Aménagement Urbain s'occupe des travaux de voirie qui sont les travaux les plus impactants.

Au niveau des Travaux Publics, il y a un monitoring généralisé et plus fin des chantiers de l'Etat qui permet de suivre de façon beaucoup plus précise toutes les vibrations qui sont émises sur les chantiers et d'appréhender beaucoup plus finement les risques de nuisance. Des seuils à respecter sont fixés, qui sont variables suivant les heures de la journée, puisqu'il y a des heures où les nuisances sonores sont moins supportables et des pénalités sont maintenant systématiquement appliquées lorsqu'il y a des dépassements constatés.

Tous les contrats passés avec les promoteurs, avec les entreprises, ont été révisés en s'appuyant sur l'étude de bruit et sur la fixation de seuils en amont, c'est ce qui résulte d'un des deux arrêtés ministériels relatifs au bruit des chantiers qui impose des obligations très strictes, assorties de pénalités.

Ces obligations s'appliquent à toutes les nouvelles opérations immobilières. C'est vrai que le ressenti de la population et le vôtre tendent à penser qu'effectivement il n'y a pas assez de contrôles, ni de pénalités. D'un autre côté, le ressenti des promoteurs, des entreprises qui nous disent que ça devient de plus en plus difficile de travailler car les contrôles sont nombreux, que l'on devient très exigeant, est tout autre. On délivre des autorisations après avoir vérifié en amont que tous les dossiers répondent aux nouvelles exigences des nouveaux arrêtés ministériels. Par exemple, désormais, lorsqu'une alarme bruit se déclenche plus de trois fois en un mois, quelle que soit la durée de dépassement du seuil, quelle que soit la gêne occasionnée, on applique systématiquement des pénalités.

En termes de dispositif anti-bruit, la Direction des Travaux Publics a également généralisé l'utilisation des clôtures de chantier par des parois anti-bruit, a imposé le traitement des bennes de camion avec un tapis insonorisant à l'intérieur des bennes, le placement de bâche acoustique également sur le matériel le plus bruyant comme par exemple sur les foreuses, sur toutes les sources de bruit. La Direction des Travaux Publics travaille avec tous les entrepreneurs et promoteurs de la Principauté de Monaco à travers notamment la fameuse commission d'innovation sur le choix des méthodes moins bruyantes.

On est en train de généraliser une méthode de construction qui, certes, est un petit peu plus onéreuse, mais qui implique une grosse réduction de nuisances qui est la méthode dite de *up and down* et c'est notamment celle qui a été retenue et qui sera utilisée sur le chantier Pasteur.

On a également, ceci est très important, renforcé l'information des riverains dans toutes les nouvelles opérations, comme le Larvotto. Des réunions avec les commerçants ont eu lieu, également lorsqu'on a créé la rampe au niveau du Quai Albert 1^{er}. A chaque fois qu'un chantier d'envergure est lancé, nous faisons des réunions avec les riverains.

Je vous ai aussi parlé de la Commission d'innovation, toutes les solutions techniques innovantes sont recherchées. Il y a une veille technologique qui est mise en place et nous partageons, avec l'ensemble des professionnels du bâtiment, toutes les innovations auxquelles ils ont eu accès, partageant nos expériences pour pouvoir, tous ensemble, essayer de trouver comment améliorer la qualité de vie en Principauté de Monaco, tout en faisant des travaux qui contribuent également

de leur côté à l'amélioration de la qualité de vie. L'on ne peut que souligner que tous ces travaux nous permettent d'avoir des logements, des écoles, des équipements publics. Donc, il faut trouver un équilibre entre les deux.

Au niveau des travaux de voirie, c'est vrai que ce sont des travaux très impactants. La Direction de l'Aménagement Urbain s'était engagée également à réduire les nuisances, qu'elles soient sonores ou visuelles, de façon beaucoup plus systématique, tout en étant très à l'écoute et exigeante sur la sécurité des piétons, des différents usagers qui passent aux alentours de ces travaux de voirie.

Au niveau des améliorations visuelles, vous avez pu le constater en vous promenant dans les rues de la Principauté, l'ensemble des chantiers de voirie étaient auparavant délimités par des barrières non esthétiques, et qui n'occultaient pas du tout le chantier. Celles-ci ont été remplacées par des barrières plastiques blanches et rouges, qui ont un aspect très occultant et plus esthétique.

Depuis le mois de janvier 2019, il y a des bâches occultantes décoratives qui protègent visuellement toutes les zones de stockage qui, c'est vrai, pouvaient donner un aspect visuel assez négatif. Conformément aux arrêtés ministériels sur le bruit, la Direction de l'Aménagement Urbain impose maintenant à tous les chantiers, et notamment à l'entreprise qui pratique tous les travaux sur la voirie, chaque fois que la situation le permet, des barrières iso phoniques modulables qui sont capables de réduire toutes les nuisances sonores jusqu'à 25dba. La société a également beaucoup investi dans du matériel ; elle a acquis, cet été, des disques insonorisés pour les tronçonneuses thermiques. C'était une des grosses sources de nuisances occasionnées sur les chantiers de voirie. Les disques électriques sont utilisées par les ateliers de découpe, de pierre, de béton. Ce sont des outils qui permettent de réduire le bruit jusqu'à 15dba.

A partir du mois de septembre, l'ensemble des 35 groupes électrogènes de cette société a été remplacé par des groupes électrogènes insonorisés pour réduire la puissance acoustique de plus de 30dba.

Vous voyez, c'est un important effort d'investissement réalisé par cette société, avec un accent sur les contrôles. À la signature de son contrat avec cette société, la Direction de l'Aménagement Urbain a imposé ces dispositifs dans le cadre des différents travaux. Depuis la fin de l'année dernière, les camions de la SIVIA'M sont également équipés de bâches en caoutchouc, à l'intérieur, pour éviter le

bruit et des alarmes de recul à fréquence combinée qui sont également beaucoup moins bruyantes.

Au niveau du suivi acoustique, une fois par semaine, un technicien se rend sur l'ensemble des chantiers pour vérifier les dispositifs anti-bruit qui ont été mis en place et vérifier que les valeurs sont bien respectées. Je vous en ai parlé tout à l'heure, au niveau des contrôles, la Direction de l'Aménagement Urbain va également s'équiper de ces fameuses tablettes qui permettent un contrôle des opérations.

On peut encore s'améliorer, mais je sais aussi qu'il est difficilement envisageable de faire des travaux sans générer de bruit. D'ici la fin de l'année, des treize chantiers qui restent, deux je crois vont s'arrêter. Donc, les week-ends seront sans travaux, auxquels s'ajoutent les opérations de contrôle et l'amélioration de la qualité des matériaux et matériels qui sont employés pour la réalisation de travaux grâce notamment à cette Commission innovation que dirige Jean-Luc NGUYEN. Il y a quand même des avancées considérables qui ont été faites en matière de bruit de chantier.

M. le Président.- Merci pour ces précisions très détaillées et très longues.

M. ROSE souhaite répondre.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord remercier Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre pour sa longue réponse extrêmement détaillée, même si on en a eu une en *playback* ce qui est tout à fait étonnant. Mais en tout cas, bravo pour votre courage parce que vous êtes au cœur de quelque chose qui pose problème à beaucoup de Monégasques et vous avez le courage de le prendre à bras le corps, donc je vous en remercie. On pourra quand même relever que les pauvres promoteurs – on est assez malheureux – à qui on impose des lois aussi rigoureuses, je suis vraiment très peiné pour eux parce que d'après les finances publiques, ils construisent pour à peu près une fois et demie, à deux fois le coup qu'on trouve dans les régions voisines, mais ils ne souhaitent pas avoir trop de régulation. On peut comprendre que ce soit embêtant pour eux. On note néanmoins une absence de sarcophage acoustique sur l'ensemble des travaux publics. J'ai relevé quelques petites erreurs, par exemple un contrôleur très actif qui commence le 4 novembre 2019, c'est bien qu'il soit actif trois semaines avant son entrée en fonction, des barrières en plastique rouges et blanches qui finiront dans

l'océan comme tout le reste du plastique, c'est un petit peu dommage, même si elles sont rouges et blanches, on aurait peut-être pu trouver un autre système ou quelque chose d'autre d'un peu plus écologique. Pour le reste, on note qu'il y a effectivement énormément d'efforts qui sont annoncés, il y a beaucoup d'espoir qui est soulevé dans votre discours et de mon côté, j'aimerais vraiment savoir si une communication régulière est prévue pour nous dire, « voilà, on a mis encore en place ceci, on a fait encore cela ». Le Conseil National est très attentif à cela parce qu'on n'aimerait pas que ça parte dans « on a étudié, on y a pensé, puis finalement ça n'a pas marché, on a dispensé celui-là, on a accordé une dérogation ». On aimerait vraiment que la loi soit appliquée, que les investissements dont vous parlez, car ça se traduit en argent, soient rentables pour la tranquillité et la qualité de vie des Monégasques.

Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je vais quand même répondre parce que je n'ai pas très bien compris votre histoire de contrôleur qui ne travaille pas encore chez moi mais qui exerce des contrôles.

M. Guillaume ROSE.- Vous avez dit qu'il commencerait le 4 novembre.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, d'accord, j'ai dit que deux contrôleurs supplémentaires allaient arriver vers le 4 novembre et que les contrôles qui ont été effectués jusqu'à présent sont bien sûr faits par des contrôleurs déjà en place, chez nous. Nous avons eu recours aux services d'une société spécialisée avec des contrôleurs, comme je l'indiquais tout à l'heure, qui ne sont peut-être pas assermentés mais qui permettent de faire le tour de tous les différents chantiers et de prévenir rapidement un des quatre contrôleurs assermentés s'ils constatent une infraction. N'allez pas dire que je dis que ceux qui ne sont pas là ont déjà fait beaucoup de travail.

Ensuite, vous parlez des sarcophages, effectivement, vous les réclamez depuis très longtemps. Alors, qu'est-ce qu'un sarcophage ? Parce qu'il ne suffit pas de claquer des doigts pour poser, comme on pose un chapeau, un sarcophage sur un chantier. Il faut savoir que les sarcophages sont très

coûteux, très difficile et très long à mettre en place. Ça ne peut se faire que sur des grands chantiers. Il faut savoir qu'ils ont une incidence sur le coût, importante, et une incidence sur les délais. Il faut, sur un grand chantier, si on veut mettre un sarcophage qui réponde aux attentes de réduction des nuisances de bruit, à peu près six mois rien que pour construire le sarcophage. Tout cela n'est pas aussi évident mais nous allons tenter, sur un prochain chantier, qui est le chantier Villa Carmelha qui se veut exemplaire en matière écoresponsable, d'installer un sarcophage. Je rappelle que la Principauté de Monaco, au niveau des constructions, est un des pays les plus innovants, ce que nous avons pu constater lors des différents échanges avec la Commission innovation et la veille technologique que nous faisons.

Pour d'autres chantiers comme par exemple Pasteur, nous avons, même si cela a un surcoût, retenu la technique du *up and down* qui est également une sorte de sarcophage qui limite énormément les nuisances de bruit et de poussière sur les chantiers. Mais ce n'est pas possible d'en mettre partout, malheureusement, surtout de par la configuration de nos chantiers. On avance, on a bien compris, on est à l'écoute, nous aussi on habite à Monaco, moi aussi j'aimerais que les chantiers soient moins impactants parfois, moins bruyants et on essaye de prendre toutes les mesures possibles, je dis bien possibles, pour atténuer le bruit des chantiers.

M. le Président.- M. BREZZO attend son tour de parole avant d'écouter Mme DITLOT.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, Madame GRAMAGLIA, des efforts ont été faits et restent encore à faire. Je voudrais revenir sur les contrôles. Il y a un an, on avait eu à peu près le même débat sur ces contrôleurs. On avait évoqué le fait que quatre contrôleurs étaient en poste, ce qui est toujours le cas aujourd'hui. Sur ces quatre contrôleurs, deux étaient en maladie longue durée. Est-ce que vous pouvez nous confirmer que les quatre aujourd'hui travaillent ? Et sur une amplitude horaire qui est différente de celle des chantiers, ce qui permet d'effectuer des contrôles sur les heures de dépassement.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors, vous m'avez déjà posé la question au moins dix fois.

Vous m'avez déjà posé la question au moins dix fois. Oui, concernant le congé maternité qui ne dure que quelques mois, la personne est revenue depuis très longtemps. Nous avons les quatre contrôleurs qui travaillent actuellement.

M. Thomas BREZZO.- Merci de me rassurer sur ce point.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Plus quatre contrôleurs de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, plus un nombre de contrôleurs beaucoup plus important mais qui font partie de sociétés extérieures et qui, comme je vous l'ai dit, ne sont pas assermentés, mais travaillent en collaboration directe avec ces quatre contrôleurs.

M. Thomas BREZZO.- Les horaires ont été étendus ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Les horaires sont étendus pour ces contrôleurs et ce sont surtout les deux contrôleurs qui vont arriver au début du mois de novembre qui vont travailler, eux, dans les horaires étendus, c'est-à-dire le samedi, le soir, pour voir s'il y a des dépassements d'horaires sur les chantiers ; sachant qu'également, parmi les 800 personnes qui travaillent dans mon Département, beaucoup sont en permanence attentifs à ce qui se passe autour d'eux et signalent toute anomalie détectée au service compétent. Je rappelle que c'est un Département où il y a beaucoup de personnes sur le terrain, puisque nous avons beaucoup de jardiniers, de personnes qui circulent en Principauté de Monaco, donc tout le monde est absolument sensibilisé et concerné et participe indirectement à la surveillance des travaux.

M. Thomas BREZZO.- Vous me rassurez si effectivement même les jardiniers se mettent à contrôler les chantiers, c'est une bonne chose. Je reviendrai quand même à ces deux contrôleurs supplémentaires, car on avait évoqué l'année passée, à la même période, le recrutement de ces deux contrôleurs. Un entrera en poste le 21 octobre si j'ai bien compris, et le second le 4 novembre. On

peut quand même regretter alors qu'il ait fallu au Gouvernement, un temps aussi conséquent pour procéder au recrutement de ces deux contrôleurs, alors qu'il s'agit d'une priorité.

Vous vous êtes également appuyé sur un organisme de contrôle et, là-dessus, je voudrais quand même soulever quelques réserves. Cet organisme de contrôle, je crois que c'est la société APAVE, mais également la SCOTEC ou le Bureau Veritas travaillent en Principauté de Monaco. Mais ces organismes de contrôle travaillent principalement pour les promoteurs qui réalisent des chantiers en Principauté de Monaco et qui assurent le suivi de ces chantiers. Est-ce que l'on ne peut, là encore, pas remettre en cause l'indépendance de ces organismes de contrôle dans le cadre de leurs missions qui leur sont confiées par le Gouvernement justement pour procéder aux contrôles de ces dépassements, pour contrôler des promoteurs qui sont leurs clients et qui sont leurs fonds de commerce habituel.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Ce ne sont pas les mêmes contrôleurs qui exercent les contrôles. APAVE nous donne des personnes qu'elle emploie en plus pour contrôler les chantiers de la Principauté de Monaco et je peux garantir qu'il y a une indépendance totale. Dans le cas contraire, on ne ferait plus appel à cette société, mais jusqu'à présent, les contrôleurs ont été absolument exemplaires.

M. Thomas BREZZO.- Je ne mets pas en cause l'honnêteté intellectuelle de ces contrôleurs mais ils travaillent pour un employeur et celui-ci travaille habituellement pour ces promoteurs et c'est ce qu'on appelle dans mon métier un conflit d'intérêt. C'est cela que je voulais souligner et remettre en cause et j'y reviendrai. Justement vous avez évoqué 4 300 contrôles, 140 dysfonctionnements, mais vous n'avez pas évoqué les sanctions qui ont été prononcées dans le cadre de ces 140 dysfonctionnements. Est-ce que vous pouvez nous dire combien de sanctions ont été prononcées ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* J'ai dit qu'il y avait 14 poursuites judiciaires qui avaient été envoyées au Procureur Général et qui font l'objet maintenant de poursuites par le Procureur.

M. Thomas BREZZO.- Donc, qui n'ont toujours pas donné lieu à des sanctions.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je ne sais pas, c'est à la justice de décider. De plus, une personne dédiée s'occupe de toutes les infractions d'urbanisme, très motivée et très impliquée. Ceci étant, je pourrais essayer de voir si on peut faire un suivi, mais je n'ai pas demandé, du côté des poursuites judiciaires, où ça en était effectivement.

M. Thomas BREZZO.- Est-ce que les taux des sanctions ont ou vont être relevés ? L'on sait que les amendes sont à hauteur de 37,50 euros pour certains dépassements, est-ce que les taux ont été relevés ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Les 37,50 euros, ce n'est pas sur les chantiers, Monsieur.

M. Thomas BREZZO.- Si, c'était sur les chantiers, Madame GRAMAGLIA.

Un dernier point. Vous avez également évoqué le sarcophage et vous nous dites que celui-ci nécessite une durée de montage de cinq mois. On a vu sur le Palais de la Plage le sarcophage se monter en même temps que l'immeuble a progressé. On n'a pas attendu cinq mois pour que celui-ci se mette en place.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Moi je parle de sarcophage acoustique pas de bâches acoustiques. Le véritable sarcophage acoustique complètement hermétique, il faut six mois pour le construire.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Mme Michèle DITTLOT.

Mme Michèle DITTLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord je tiens à vous remercier, Madame GRAMAGLIA, pour les efforts que vous venez d'évoquer concernant la diminution de l'impact néfaste des chantiers publics.

Je souhaite attirer votre attention sur deux points qui me semblent essentiels concernant ces chantiers. Le premier c'est l'information, je sais, on en a parlé, mais il faut, je pense, informer les personnes qui vivent en permanence, et je dis bien en permanence, près d'un chantier, de la durée des travaux, des horaires de travail des ouvriers, des éventuelles dérogations qui seront accordées. Ce sont autant de choses qui vont permettre aux personnes de mieux s'organiser à la fois pour leurs déplacements et pour leurs activités.

Mais il faudrait aussi que le Gouvernement s'assure que les entreprises des chantiers privés en fasse de même, les riverains doivent en effet, aussi, être tenus informés des prolongations de travaux ou de la réalisation d'opérations exceptionnelles la nuit notamment, afin que chacun puisse prendre ses aléas de chantier et les assimiler dans leur vie de tous les jours. Les exemples du manque de communication sont encore trop nombreux, comme cela a été le cas pour les locataires des Caroubiers, voisins du chantier du nouvel hôpital, ou encore pour ceux des Eucalyptus à propos des travaux du Stade Louis II.

Le deuxième point que je souhaite évoquer a trait à la réduction des désagréments et des gênes subis par les locataires directement touchés par des travaux de longue durée. Nous avons demandé au Gouvernement depuis plus d'un an, l'installation de double-vitrages de dernière génération dans les appartements des personnes impactées par ces chantiers. Cette mesure, concrète et immédiate, améliorera, il est certain, le quotidien des locataires. Les travaux deviendront alors beaucoup plus supportables pour eux et tout le monde y trouvera son compte.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame DITTLOT.

Madame GRAMAGLIA vous répond.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, je crois que vous avez raison, l'information des riverains, j'en parlais tout à l'heure, est primordiale. Effectivement, nous multiplions les réunions d'information en amont des chantiers et pendant la durée de vie des chantiers. Je rappelle le site « infochantiers », qui permet d'obtenir toutes les informations concernant un chantier et de poser des questions. De plus, grâce à M. Frédéric GENTA et à ses services, l'application

Urban Report permet à toutes les personnes qui le souhaitent de nous informer des nuisances ou incidents dont ils seraient témoins. Donc, je pense qu'effectivement, le contact avec les riverains et l'information sont primordiaux.

Vous parliez en deuxième partie du double vitrage. Ce n'est pas toujours la solution idoine. Par exemple aux Caroubiers, on a changé toutes les vitres par des doubles vitrages. Quand on peut le faire et quand c'est vraiment nécessaire, on le fait parce qu'effectivement, ça peut apporter un plus pour les gens qui habitent à proximité immédiate de chantiers impactants. Donc là aussi, je vous rejoins.

Mme Michèle DITTLLOT.- J'intervenais sur cette ligne 701.902 où on voyait au Rectificatif une diminution de 673 000 euros, donc je me disais que peut-être ça pouvait inciter le Gouvernement à aller vers cette solution du double-vitrage pour les personnes impactées par les chantiers.

M. le Président.- M. BREZZO a redemandé la parole avant qu'on écoute la Vice-Présidente et ensuite Mme GIBELLI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Peut-être un complément sur ce que vient de dire Mme DITTLLOT. Des sommes ont été déjà inscrites, dans le cadre du Budget Primitif 2020, mais un certain nombre d'opérations ont déjà eu lieu sur le remplacement des vitres, la pose de doubles-vitrages sur un autre complexe domanial à proximité d'un chantier important, à savoir le Stade Louis II. Il s'agit des résidences Eucalyptus, où un certain nombre de travaux de rénovation, j'y reviendrai peut-être dans un autre contexte, ont déjà été effectués et où 37 appartements qui sont situés le plus à proximité du Stade Louis II ont vu des doubles-vitrages installés. Je remercie l'Association des résidents avec lesquels l'Administration des Domaines est en contact régulier en bonne intelligence. Je crois qu'il y a même des affiches qui ont été posées dans les blocs. Un recensement va être prochainement effectué pour programmer le remplacement de toutes les fenêtres vétustes de la totalité des logements des Eucalyptus. C'est donc à cette fin que des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2020. La seule raison pour laquelle le recensement a été effectué, c'est parce que certains des appartements ont pu faire l'objet dans le courant de la vie des locataires, de

rénovations notamment s'il y a eu des Commissions d'attribution, des nouvelles personnes entrant, des logements refaits à neuf. À ce moment-là, ce serait dommage d'engager des travaux ou des frais supplémentaires. En revanche et notamment en bonne coordination avec les résidents pour tous ceux qui en exprimeraient le besoin, si ces fenêtres ne correspondent plus aux normes, elles feraient l'objet de remplacement. C'est un exemple qui va dans le sens de ce que vous avez évoqué, Madame.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, en effet.

M. le Président.- M. BREZZO reprend la parole.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Comme l'avais indiqué notre rapporteur dans la lecture de son rapport, les arrêtés ministériels du 3 décembre 2018 prévoient que, je cite, « *En présence de circonstances particulières, notamment en raison du nombre de chantiers ouverts simultanément, de leur niveau d'avancement, de leur emplacement, ou de la localisation particulière d'un chantier, le Ministre d'État pourra, par voie d'arrêté ministériel, prendre toutes les mesures nécessaires à l'intérêt général et proportionnées à la préservation de la qualité de vie de la population avoisinante* ».

Nous attendons du Gouvernement qu'un véritable phasage des chantiers soit réalisé, c'est-à-dire un report dans le temps d'un certain nombre de ces chantiers avec des décisions fortes qui soient prises par le Gouvernement sur la base de ces arrêtés ministériels qui constituent une base légale justement pour pouvoir reporter et procéder au report de ces chantiers. Les retards très importants des chantiers qui se rencontrent sur de trop nombreux chantiers ont nécessairement des répercussions sur la qualité de vie des résidents. La durée de ces chantiers, qui est beaucoup trop longue, implique aussi davantage de nuisances. Il est aujourd'hui urgent que les délais soient tenus, d'une part, et qu'on puisse d'autre part, limiter l'impact des travaux sur le bien-être, tant de la population que de la circulation.

M. le Président.- Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je vous remercie,

Monsieur BREZZO, d'avoir cité l'article 10, ce qui m'évite de le faire. C'est un outil qui est un pouvoir de police accordé au Ministre d'Etat, qui n'est pas du tout un outil de phasage des chantiers. Si le chantier l'exige, le Ministre d'Etat peut imposer des mesures restrictives pour assurer l'ordre public, mais ne peut pas retarder de six mois, un an, voire plus, un chantier. La propriété privée, c'est un droit qui est constitutionnellement protégé et seule une loi pourrait, à ce jour, interdire quelqu'un de disposer de la pleine propriété de l'*usus*, du *fructus* et de l'*abusus* de son bien. Nous avons également - et ça va certainement vous parler puisque vous êtes un juriste -, demandé à d'imminents juristes d'étudier la possibilité, par un texte réglementaire ou un texte de loi, de nous donner des solutions pour arriver à phaser les différents chantiers. D'un point de vue réglementaire, ce n'est pas possible. Seule une loi peut le faire, mais cette loi, pour ne pas être inconstitutionnelle, doit respecter certains principes pour ne pas porter atteinte à ce droit de propriété qui est institué par la Constitution et impliquer une certaine sécurité juridique pour les différents propriétaires. Il doit y avoir des principes de proportionnalité, de garanties suffisantes, pour qu'il n'y ait pas d'arbitraire dans les décisions qui pourraient être prises. Pourquoi retarder tel chantier plutôt que tel autre ? Je sais que nous avons échangé et on a essayé de creuser dans le sens que vous nous avez suggéré, par quartier. Mais, sur 2 km carré, les quartiers, c'est un petit peu compliqué. C'est un problème qui, vraiment, si nous devons faire une loi là-dessus, impliquerait des mesures très strictes et des mesures qui s'appliqueraient à tous les chantiers, sans distinction des chantiers privés des chantiers publics et qui donc pourraient retarder également les chantiers de logements, d'équipements publics, d'écoles que nous attendons tous et qui sont importants et structurants pour l'avenir de la Principauté de Monaco.

Je ne vais peut-être pas rentrer dans tous les détails de cette étude juridique qui était très intéressante avec un relevé des différentes décisions des tribunaux, du Tribunal Suprême notamment, qui a sanctionné des mesures prises contre des atteintes au droit de propriété. En revanche, j'ai en mémoire, je pense que c'était lors des débats de fin d'année dernière, que le Conseil National s'était engagé à rédiger une proposition de loi pour justement éviter les nuisances et pouvoir phaser les chantiers. J'imagine, puisque cela fait presque un an, que la difficulté que j'ai rencontrée moi-même pour essayer d'élaborer ce projet de loi, vous l'avez rencontrée également, puisqu'au bout d'un an, je n'ai pas la moindre ligne de votre proposition de loi. Mais je

le dis aujourd'hui, si vous pouvez me proposer un texte qui ne soit pas anticonstitutionnel et qui m'aide à phaser ces chantiers, je suis preneuse, mais je l'attends depuis un an. La balle est dans votre camp.

M. le Président.- Alors là, je suis obligé d'intervenir. Allez chercher le Ministre d'Etat qui est sorti un moment, c'est important, merci, parce que trop c'est trop ! A un moment, je ne peux pas me taire, excusez-moi chers collègues, je ne peux pas me taire. Nous, on veut bien être super tolérants, compréhensifs, mais pas de provocation de ceux qui ont beaucoup à se faire reprocher vis-à-vis de ceux qui ne font que constater des évidences et des réalités dans le pays. Alors, je suis désolé, je ne voulais pas le faire maintenant, mais je ne peux pas après cette remarque-là, me taire. Parlons-en, je vais reprendre les différents points que vous avez développés depuis tout à l'heure.

Les doubles-vitrages, chers collègues, on a demandé les doubles-vitrages sur les Eucalyptus depuis le début des travaux pénalisants, notamment pour certains blocs qui sont absolument exposés à ce chantier. Première réponse du Gouvernement, il y a un an : « non, il y a déjà des doubles-vitrages, tout va bien », c'était le Département de l'Intérieur je crois, puisque c'est celui-ci qui a la charge du chantier du Stade Louis II. Madame la Vice-Présidente s'est déplacée, appelée par de nombreux résidents des Eucalyptus. Ces doubles-vitrages ont été posés il y a des décennies, ils ne sont absolument pas efficaces, le bruit rentre, on l'a dit. Au bout de six mois de débats, vous avez fini par accepter que nous avons raison et vous nous avez annoncé la pose de doubles-vitrages. Nous sommes en octobre 2019, il n'y a toujours pas de doubles-vitrages, on nous dit qu'ils sont au budget 2020. Bientôt, le chantier du Stade est fini et les Eucalyptus n'ont pas les doubles-vitrages. Efficacité remarquable sur le premier point !

**M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-
Ministre des Finances et de l'Economie.-** Non, non, non, sur le premier point je n'ai peut-être pas été clair, le remplacement est en cours et 37 appartements sont concernés. Donc les travaux ont déjà commencé, c'est pour aller au-delà, dans le cadre du recensement, que j'ai annoncé tout à l'heure, que nous avons inscrit des crédits au budget 2020. Les travaux ont bien démarré, l'Administration des Domaines a pris le relais et je peux vous dire qu'elle est sur le terrain. Ça se passe très bien avec les résidents, elle rencontre l'Association régulièrement, on avance.

M. le Président.- On avance, mais les gens ont subi pendant près d'un an des nuisances qu'on vous dénonçait déjà l'année dernière. J'ai les textes, je peux vous les lire, comme tout à l'heure pour l'intervention du Ministre, on a également toutes vos interventions écrites et vos courriers. Vous nous avez écrit, il y a un an, que ce n'était pas nécessaire, car il y avait déjà des doubles-vitrages de posés aux Eucalyptus. On a vu la suite. On est pratiquement un an après, on commence à peine à poser des doubles-vitrages.

Deuxième sujet : les contrôleurs. Alors, les contrôleurs de chantiers, on s'est battus en décembre, même avant, en octobre déjà, pour en augmenter le nombre, considérant que les contrôles n'étaient pas satisfaisants. Vous avez lâché deux postes après bien des difficultés et sur une priorité fondamentale, essentielle, du Gouvernement, telle que la qualité de vie, la protection de la tranquillité des riverains, il a fallu attendre dix mois, pour en recruter un, et onze mois ou presque, pour en recruter deux. Alors, au moins, interrogez-vous quand même sur les procédures administratives, parce que si sur des sujets qui sont des priorités pour le Gouvernement il faut onze mois pour pourvoir un poste, il y a quelque chose qui ne va pas ! La Smart City, c'est super, mais regardons les procédures administratives. On en est encore au temps des années 70, il faut simplifier les procédures. Vous ne pouvez pas attendre sur des priorités comme ça, dix mois, onze mois, pour mettre en place des contrôleurs.

Ensuite, vous nous donnez ce chiffre colossal de 4 757 contrôles. On a envie de dire que ce sont des chiffres extraordinaires, mais si vous allez à la ligne d'après, 14 infractions constatées ! Je m'adresse à vous, chers collègues, et aux résidents qui nous écoutent, est-ce que vous pensez qu'il y a, en un an, 14 problèmes seulement à constater et à sanctionner sur des chantiers en Principauté de Monaco ? Il y a deux hypothèses, soit vos contrôles ne fonctionnent pas, soit les règles sont tellement laxistes, que de toute manière, ils contrôlent effectivement des normes, mais elles ne sont pas satisfaisantes. 14 infractions sur les chantiers à Monaco, je pense que les résidents qui nous écoutent doivent soit sourire, soit s'énerver comme un de nos collègues l'a fait tout à l'heure par rapport aux problèmes de bruit pour lesquels on entend toujours les mêmes réponses depuis des années et des années, sans voir de résultat.

Troisième sujet : les sarcophages acoustiques. Ça coûte de l'argent et ce n'est pas possible partout de poser les sarcophages acoustiques. D'accord. Vous dépensez 600 millions d'euros cette année sur les

chantiers publics. D'après vos propres chiffres, vous nous dites qu'il y a 20 à 40 % de dépassement par rapport au budget prévu au départ sur les chantiers publics. Sur 600 millions d'euros, 20 à 40 % de surcoût, ça représente 120 à 240 millions d'euros. Et vous n'êtes pas capables de trouver quelques millions, oui quelques millions sur des très grands chantiers, je me suis renseigné. Quelques millions d'euros sont nécessaires pour un sarcophage acoustique. Vous ne pouvez pas, pour assurer la tranquillité de la population de ce pays, mettre quelques millions là où vous dites vous-mêmes que vous avez des surcoûts de 20 à 40 %, c'est-à-dire de 120 à 240 millions d'euros ? Peut-être qu'on n'a pas la même notion des priorités au Conseil National que vous avez, vous au Gouvernement. Et vous nous dites que ce n'est pas possible partout. Très bien, et pourquoi il n'y en a nulle part ? Parce qu'en personne responsable et modérée, entre tout et rien, on peut trouver un juste milieu, n'est-ce pas, où sont les sarcophages acoustiques ? Ce n'est pas possible partout, ça veut donc dire que c'est possible quelque part. Il n'y en a pas, il n'y a pas depuis neuf mois, un sarcophage acoustique sur un seul chantier public ou privé, on s'adresse d'abord, bien-sûr, au Gouvernement.

Après, vous nous dites le phasage, c'est là que j'ai réagi parce que bientôt c'est de notre faute, vous avez vu chers collègues, s'il n'y a pas de phasage des chantiers, c'est la faute du Conseil National. Là, c'est la goutte d'eau qui ne peut pas ne pas entraîner une réaction du Conseil National, car je vais vous expliquer...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je ne peux pas vous laisser dire ça.

M. le Président.- Attendez, je vous ai longuement écoutée, vous avez pris la parole trois fois très longuement, ayez la courtoisie de m'écouter également, s'il vous plaît, jusqu'au bout, je serai beaucoup plus court que vous, vous allez voir.

Le point suivant, c'est le phasage. Vous vous êtes engagés, c'était pour cela qu'on a voté le Budget Primitif 2019, pour que ces arrêtés ministériels soient appliqués dans les prochains mois. Un collègue, qui le dira sans doute tout à l'heure, nous a reproché de ne pas avoir voté contre, l'année dernière, ce chapitre. Et vous nous avez dit, « il faut nous laisser du temps, ne faites pas de démagogie, vous comprenez, on ne peut pas immédiatement imaginer des sarcophages

du jour au lendemain, on ne peut pas remplacer des engins très bruyants et peu coûteux, des engins de chantiers par des engins mieux insonorisés de nouvelle génération. Laissez-nous jusqu'à l'automne, laissez-nous après l'été, cela sera formidable ». Eh bien, oui nous avons été responsables, on ne vous a pas fait de procès d'intention, mais je suis désolé, aucun sarcophage n'est installé et vous nous dites que ce n'est pas possible partout, ce n'est pas une réponse. Vous nous dites que ça coûte un peu d'argent, très bien, sur 600 millions d'euros, on peut prendre quelques millions pour la tranquillité des habitants du pays. Après, vous nous dites, « vous avez annoncé une proposition de loi du Conseil National ». Alors, ça c'est un peu fort ! Le Ministre d'Etat nous a déclaré un soir, ici, en Commission Plénière d'Etude, « On ne peut rien faire, on n'a pas de loi, ça va être de pire en pire, mais de tout manière, il n'y a rien à espérer ». On vous a dit « Attendez, la politique, ce n'est pas de subir les problèmes juridiques ». La politique, c'est de décider le bien d'une population et l'intérêt d'un pays et de se donner pour cela les outils juridiques adaptés. Puisque vous nous dites que vous êtes incapables de faire un projet de loi, on vous a dit qu'on allait travailler sur une proposition de loi. Je vais vous décevoir, elle est très avancée. Je remercie l'équipe juridique du Conseil National et je peux vous dire que vous aurez une proposition de loi du Conseil National, puisque le Gouvernement n'a pas déposé de projet de loi. Vous nous dites que la réglementation aujourd'hui ne permet pas de phaser les chantiers, c'est très discutable. On vous a lu le texte tout à l'heure, Maître BREZZO, le Président de la Commission de Législation, l'a fait, on pourrait tout à fait interpréter ce texte comme nous le disons. L'intérêt général, n'est-il pas d'assurer la tranquillité des habitants de Monaco ? On pourrait - nos juristes soutiennent que c'est possible - se défendre devant un éventuel recours d'un promoteur ou d'un constructeur. Les juges sont des gens qui savent faire la part des choses et ils pourraient très bien interpréter comme nous, ce qu'est l'intérêt général. Maître, vous voulez dire un mot sur ce sujet maintenant ?

M. Thomas BREZZO.- Oui, tout à fait, on n'a pas l'intention de porter atteinte au droit de propriété. On a simplement l'intention de différer un chantier sur la base d'éléments objectifs lorsqu'il peut porter atteinte à l'ordre public. La tranquillité publique, les nuisances et la qualité de vie sont des éléments qui constituent l'ordre public. Donc, sur la base de cet arrêté ministériel, on pourrait, alors ce serait

peut-être attaqué, mais si on ne prend pas le risque de le faire, on ne le saura pas et on n'aura pas de décision du Tribunal Suprême. On pourrait faire effectivement une modification de la loi, mais la réglementation sur l'urbanisme et la construction et autres qui reposeraient sur une ordonnance loi et des textes réglementaires. Si on veut modifier des textes réglementaires, aujourd'hui, pour prévoir le phasage du chantier, on pourrait le faire. Passer par voie réglementaire, on le fait suffisamment dans d'autres domaines pour pouvoir le faire beaucoup plus rapidement que de lancer tout le système législatif par le dépôt d'une proposition de loi, un retour du projet de loi dix-huit mois après et un vote deux ou deux ans et demie plus tard.

M. le Président.- Vous voyez, c'est un vrai sujet politique. Nous pensons comme un grand Président de la République française, à qui les Français et bien au-delà d'ailleurs, le monde entier, viennent de rendre hommage, je pense à Jacques CHIRAC. Bien sûr que la politique ce n'est pas seulement subir les choses en disant que, les juristes nous ont dit, les techniciens nous ont expliqué, les technocrates nous ont assuré que nous ne pouvons rien faire. « La politique, c'est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire ». Il disait aussi que là où il y a une volonté, il y a un chemin. Si dans ce pays, le Gouvernement nommé par le Prince et le Conseil National élu par les Monégasques, partagent la même volonté, le même objectif, eh bien les lois et les règlements doivent suivre et qui s'attaquera à l'Etat Monégasque uni, s'il défend l'intérêt général, s'il a derrière lui la totalité des résidents de la Principauté ? Effectivement, on a un problème entre une vision ambitieuse avec un objectif à moyen et longs termes d'intérêt général et une réponse juridico-technique, qui n'est pas à la hauteur des enjeux ressentis par la population de Monaco. Je termine en vous disant que de toute façon, aujourd'hui, on n'est pas exemplaire, dans ce domaine, en matière de surveillance des chantiers, de bruit sur les chantiers, de contrôles, de sanctions, d'engins insonorisés, de sarcophage acoustique, nous ne sommes pas le pays exemplaire que nous voudrions être. Nous le sommes dans tellement d'autres domaines et notre objectif est de vous accompagner sur le chemin pour rendre ce pays aussi exemplaire en matière de chantiers. Vous parlez beaucoup de Smart City, je vous le disais l'autre soir, c'est très bien, les Monégasques sont très contents qu'on leur envoie des applications sur tout, c'est très bien que les procédures, on va en reparler, se développent en matière numérique, on a même

une commission, nous aussi et on partage votre vision. Mais les Monégasques voudraient d'abord des *smart* chantiers. Aujourd'hui, ils nous disent qu'il y a des chantiers qui ne sont pas *smart* parce qu'ils sont bruyants, poussiéreux, il y en a trop partout, il n'y a aucune organisation et je n'ai pas encore parlé des travaux de voirie, mais je vous en fais grâce, parce que vous allez me dire que je vous rappelle tout le temps ce qu'il s'est passé au boulevard du Jardin Exotique, les gens m'en parlent tout le temps, je suis obligé de vous en parler aussi. Pour le moins, la société concessionnaire qui a la gestion des travaux de voirie n'est pas exemplaire, elle non plus. Elle n'a pas assez de personnels autant que nécessaire. On comprend bien qu'il faut faire des tranchées, mais on ne comprend pas pourquoi ces tranchées ne sont pas couvertes. Pourquoi aux heures de pointe pendant lesquelles on a besoin d'avoir un boulevard du Jardin Exotique à double-sens, on ne couvre pas les tranchées par des plaques de métal, pendant les heures nécessaires pour laisser circuler les véhicules. Donc, je termine pour dire que notre sentiment, qui est partagé, j'en suis convaincu, par une grosse partie, pour ne pas dire l'unanimité de ceux qui habitent ce pays, est que nous pouvons faire beaucoup mieux et vous ne pourrez pas vous contenter de nous lire des explications techniques, juridiques, de nous dire qu'il y a beaucoup de contrôles, vous ne pourrez pas vous contenter de cela. C'est clair, nous sommes déterminés. Je reprends l'expression « à vous de faire changer le braquet » et c'est possible.

Madame GRAMAGLIA, vous pouvez bien sûr répondre, cela va sans dire.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je vous remercie, Monsieur le Président. Je n'ai pas remis la faute sur vous, je disais que j'attendais votre aide pour l'élaboration d'un projet de loi qui, après étude de mon côté, me semblait absolument anticonstitutionnel. Je suis tout à fait favorable à ce que l'on travaille ensemble.

Vous dites que les chantiers ne sont pas exemplaires. On peut encore s'améliorer, ce qu'on n'a jamais remis en question. De gros efforts ont été faits par les différents services, les entreprises qui travaillent aussi sur la voirie, les promoteurs, mais il y a encore des améliorations possibles. Vous dites également qu'il n'y a pas de sarcophage en Principauté de Monaco. On va démarrer le chantier Carmelha, avec un sarcophage, sur le chantier Pasteur, la technique du *up and down*,

qui atténue de façon considérable les nuisances dues au bruit et aux poussières, entraîne un surcoût d'environ 10M€. C'était une de vos questions « pourquoi est-ce que nous n'avons pas retenu le sarcophage sur Pasteur ? » : le sarcophage était dans l'optique d'une réalisation à ciel ouvert et qui n'était pas en *up and down*. Les 7 millions dont vous parlez correspondent à la construction d'un sarcophage acoustique devenu inutile du fait de la technique retenue in fine.

M. le Président.- Pour le moment, c'est très bruyant. Je reçois des messages des personnes qui me le disent, qui habitent autour de ce chantier. Je ne sais pas où est votre technique...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Ça n'a pas commencé.

M. le Président.- Si, ça a commencé et même le samedi, il y a quinze jours, il y a eu du bruit et beaucoup de bruit, donc pour le moment votre technique, on n'en a pas vu les résultats. Si j'ai bien compris, *up and down* c'est faire un socle et construire dessous.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, dessus en même temps.

M. le Président.- Mais où est le socle, il n'y en a pas.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il n'est pas encore...

M. le Président.- Il y a déjà des engins, il y a déjà du bruit. Avec un sarcophage maintenant, ça permettrait de ne pas entendre le bruit qui gêne. Après, on peut toujours opposer des débats de technicien, mais moi, je vous dis ce que me disent les riverains.

(Plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

Et les Monégasques qui habitent les Eucalyptus me disent que la pose de double vitrage n'a commencé qu'il y a à peine quelques jours. Vous vous rendez compte, après un an seulement.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Par rapport aux travaux de voirie également, sans rentrer dans le détail de ce fameux jeudi noir où tout a été bloqué, je rappelle très rapidement que la route était coupée car il y a eu un effondrement d'une partie de la Moyenne Corniche, et il y a eu deux accidents, un dans le tunnel Rainier III et en même temps un camion qui s'était retourné dans le bigoudi de Fontvieille. Effectivement, toutes les sorties et entrées de la Principauté de Monaco étaient paralysées ce qui bloquait complètement le territoire, mais c'est quand même très exceptionnel et avec des incidents qui se sont produits en France.

Au niveau des travaux de voirie, nous avons beaucoup travaillé depuis nos différents échanges. Nous avons introduit de nouveau, à votre demande, les travaux de voirie, dans ces arrêtés ministériels. Donc maintenant, on a fait en sorte que les travaux de voirie peu bruyants s'effectuent la nuit, lorsque la circulation est quasiment inexistante. On essaye d'éviter les alternats quand c'est possible, par exemple au niveau de Testimonio. Cet été, il n'y a pas eu de problème de circulation. L'entreprise nous avait demandé un alternat pour pouvoir faire ces travaux. On a modifié le sens de circulation, avec un sens unique, soit sortant, soit rentrant, au gré des horaires d'affluence d'entrées ou de sorties de la Principauté de Monaco. Trois autres chantiers ont sollicité l'autorisation d'installer des alternats, mais elles ont été refusées toutes les trois puisque nous avons estimé que pour ces trois chantiers, les analyses des différentes entreprises n'étaient pas optimums. Nous sommes donc en train de travailler avec elles, sachant que ces alternats devaient débiter le 14. Et nous essayons de travailler sur des solutions différentes, voire des portiques en hauteur pour installer les bases de vie, toutes les solutions innovantes que l'on peut trouver pour gêner le moins possible la circulation, car vous avez raison, les travaux de voirie sont les plus impactants.

M. le Président.- Merci. Bien évidemment, on ne s'était pas compris. Nous c'étaient les travaux bruyants qu'on voulait supprimer la nuit et les week-ends. Désormais, les choses sont claires. Des travaux

de voirie non bruyants, évidemment, faisons-les quand il y a le moins de circulation, c'est-à-dire le soir et en dehors des heures d'accès et de départ des bureaux. Nous sommes désormais d'accord sur ce point. Merci, Madame GRAMAGLIA.

Je vois Mme la Vice-Présidente demander la parole.

M. le Président.- Merci. Bien évidemment, on ne s'était pas compris. Nous c'étaient les travaux bruyants qu'on voulait supprimer la nuit et les week-ends. Désormais, les choses sont claires. Des travaux de voirie non bruyants, évidemment, faisons-les quand il y a le moins de circulation, c'est-à-dire le soir et en dehors des heures d'accès et de départ des bureaux. Nous sommes désormais d'accord sur ce point. Merci, Madame GRAMAGLIA.

Je vois Mme la Vice-Présidente demander la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur les Atribus, mais très courte. Madame GRAMAGLIA, effectivement, nous avons beaucoup de remontées sur les abris bus qui viennent d'être installés et qui d'ailleurs sont toujours en cours d'installation. Je veux parler des personnes d'un certain âge, à mobilité réduite, parce qu'il s'agit de faire en sorte que ces personnes soient à l'aise, utilisent nos bus, mais elles ont un problème au niveau des bancs. Alors je voudrais vous le signaler et vous faire remonter cette information importante parce que les bancs sont trop bas, trop courts et en plus, elles n'ont aucun moyen de se tenir pour se relever. C'est pour cela que nous avons de nombreuses plaintes à ce propos.

Une deuxième chose que je voulais vous faire remonter publiquement ici, aujourd'hui, parce que j'ai eu également de nombreux messages, c'est au sujet des ordures ménagères. À un certain moment de la journée, voir devant les restaurants, notamment sur la digue de Fontvieille ou dans d'autres quartiers de Monaco, où parfois on se retrouve, à des heures diverses de la journée, avec un amoncellement de cartons, de sacs plastiques complètement éventrés et vraiment ça devient insupportable, vous devriez jeter un coup d'œil, si vous me le permettez, sur les réseaux sociaux pour voir un petit peu tout ce qu'il se passe, les informations qui sont remontées. Voilà, si vous pouvez intervenir sur ces deux sujets comme vous l'avez fait l'année dernière au niveau du

passage piéton non seulement à la rue Grimaldi, mais également à la rue Louis Aureglia, ce serait vraiment formidable et je vous en remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Au niveau des bancs sous abribus, nous sommes en train d'en rajouter puisqu'effectivement certains bancs sont trop courts pour s'asseoir. S'ils sont trop bas, je vais faire regarder ça par mes services et s'il y a des améliorations à apporter, bien sûr, on pourra modifier les bancs.

Sur les ordures ménagères, c'est vrai que là aussi il y a beaucoup d'incivilités. Des horaires ont été aménagés pour ramasser les encombrants, certains jours sont réservés pour le ramassage des cartons etc. La SMA, très impliquée et réactive, a mis au point un système performant de ramassage des ordures, a développé son parc de véhicules électriques, pour impacter un minimum la qualité de vie. Tous les véhicules de la SMA devraient être électriques, ce qui permettra qu'ils passent un peu plus souvent parce qu'ils seront moins bruyants. Entre midi et deux, quand les gens sont au restaurant, en terrasse et que la benne de la SMA vient ramasser les poubelles, les gens ne sont pas contents. Ceux qui veulent que les poubelles soient ramassées sont contents, mais ceux qui sont à côté et qui sont en train de manger au restaurant, ne sont pas contents. C'est aussi un équilibre subtil à trouver et on est en train de voir avec eux toutes les améliorations à apporter. Je remercie la SMA qui est très à l'écoute et qui fait de gros efforts en la matière.

M. le Président.- Merci, Madame GRAMAGLIA.

Nous allons écouter à présent notre collègue Marie-Noëlle GIBELLI.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Ce sera une question très simple. Au début de votre intervention, vous avez dit qu'il restait treize chantiers qui bénéficient d'une dérogation afin de pouvoir travailler le samedi. Ce soir, je me fais le porte-parole d'amis qui habitent la Villa Pasteur. Samedi dernier, il y a eu des travaux de marteau piqueur qui ont été faits au niveau de l'îlot Pasteur. Est-ce que les travaux de l'îlot Pasteur font partie de ces chantiers à dérogation ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je ne suis pas au courant pour ces travaux, je vais me renseigner. L'îlot Pasteur n'est pas un chantier soumis à dérogation.

M. le Président.- Je peux témoigner, car j'ai reçu énormément de messages dans le même sens que vous Madame GIBELLI. Il y a eu des travaux bruyants sur l'îlot Pasteur. C'est pour ça que quand vous nous dites qu'il y a la technique de l'*up and down* et que tout va bien, je vous dis pour le moment, en tout cas, ça fait « flop » parce qu'il y a du bruit, et le samedi également.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Pasteur est soumis à l'ancien arrêté ministériel.

M. le Président.- Ils travaillent le samedi, ça, je vous le confirme.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Pasteur est soumis aux anciens arrêtés ministériels.

M. le Président.- Madame GIBELLI.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Et donc, là je rejoins l'intervention de ma collègue, Michèle DITLOT, c'est quand même un manque d'information auprès de la population dans les lieux où il y a ces travaux, parce que je pense qu'il aurait suffi de leur dire pour éviter tous les retours que j'ai pu avoir et que d'autres collègues, certainement, ont eus.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* La liste des chantiers qui bénéficient toujours des anciens arrêtés ministériels a été publiée sur le Journal de Monaco. Je vous invite à la consulter. On essaie de la mettre à jour régulièrement, au fur et à mesure que les chantiers disparaissent. S'il y a eu un manque d'information, on va essayer d'y remédier, je vais faire un point.

M. le Président.- Je vous ne dis pas les remarques des riverains parce que pendant neuf mois, le chantier a été arrêté. Vous nous aviez expliqué que c'était parce que les prix suite aux appels d'offres précédents, étaient trop chers. Le prix qui est retenu aujourd'hui est comparable, neuf mois après, à celui qui a fait annuler le chantier neuf mois plus tôt. On peut dire, en étant tolérant, que le Gouvernement a essayé de faire gagner de l'argent public. Mais malheureusement il a échoué, car neuf mois plus tard, le prix qui a été retenu, c'est le prix à peu près qui a été écarté neuf mois avant. Donc on a perdu neuf mois, mais mettez-vous à la place des riverains en colère. Ils n'ont pas vu de travaux pendant neuf mois, on ne leur dit rien et là, il est 9 heures, samedi matin, tout à coup un bruit pas possible, des marteaux piqueurs etc. Où sont les engins insonorisés ? Sur les chantiers performants et dans les pays, notamment asiatiques, il y a des engins insonorisés, les marteaux-piqueurs par exemple ne font quasiment pas de bruit. Là, ce n'était pas du tout le cas, ce sont les années 60 là ou 70. Et les riverains nous disent « on ne nous a rien dit, ça fait neuf mois qu'il n'y a plus rien et puis tout à coup, le matin du samedi, on ne peut pas se reposer ». Ça ne va pas.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Pour Pasteur, il y a eu une réunion d'information des riverains, le 3 octobre.

M. le Président.- Oui, mais le bruit, c'était il y a huit jours, donc avant.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est dans les travaux préparatoires sans doute, mais je vais me renseigner un peu plus pour ces nuisances dont vous parlez. Mais la réunion des riverains a eu lieu le 3 octobre, c'est-à-dire la semaine dernière.

M. le Président.- Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Une très rapide question. Les abribus, pour rebondir là-dessus, sont-ils solaires ou y a-t-il des panneaux solaires prévus pour les faire fonctionner ? Cela aurait pu être intéressant.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je ne sais plus, je vais me renseigner, je ne sais plus s'ils sont solaires ou pas. Je sais par contre qu'ils faisaient un peu de bruit. On a remonté l'information auprès du constructeur qui est en train de changer le système de ventilation pour que le bruit soit réduit de façon significative.

M. le Président.- Merci, Madame GRAMAGLIA.

Corinne BERTANI souhaite intervenir.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, juste un mot très rapide concernant le Larvotto. On a fait la première phase, le Gouvernement et le Conseil National, cela s'est bien passé, on a été à l'écoute, on a communiqué, autant le Gouvernement que nous-mêmes. J'attire l'attention de tout le monde, il faut continuer à être aux côtés des commerçants parce que la deuxième phase, c'est la réouverture avec un nouveau concept, l'ouverture toute l'année et c'est encore un nouveau challenge.

Merci.

M. le Président.- Avant qu'on passe au vote de ce chapitre de la section 7, nous écoutons M. RIT, M. GRINDA puis M. le Ministre et Mme la Vice-Présidente.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis en train de m'essayer au « sans papier ».

Lorsqu'on observe la façon dont le Gouvernement a « réglé son compte » à la proposition de loi n° 227 lors de sa transformation en projet de loi, on ne peut que s'interroger sur l'affection du clair-obscur, pour ne pas dire de l'opacité, dans un domaine qui requiert, plus que tout autre, un cadre juridique et réglementaire strict, propre à assurer une absolue rigueur et une totale reproductibilité des mécanismes de passation des marchés publics.

La recherche de souplesse et d'ampleur dans les textes législatifs régissant ce domaine est, classiquement, une préoccupation qui est plutôt celle des opérateurs privés. Dans ce même domaine, la puissance publique devrait, elle, être avide de textes de type législatif, carrés, difficilement contournables. Alors, je m'interroge sur la

finalité qui s'abrite derrière la singulière métamorphose imposée par le Gouvernement à la proposition de loi n° 227 du Conseil National.

Sur le bienfondé des intentions qui étaient celles des élus lors de la rédaction de ce texte, le Gouvernement ne saurait avoir le moindre doute. C'est un peu le travail d'un élève modèle, qui s'efforcera d'anticiper les volontés qu'il suppose légitimement être celles de son maître. La censure-sanction subie par ce travail est, simplement, incompréhensible !

Et pourtant, les motivations ne devraient pas manquer du côté du Gouvernement, si l'on fait le bilan des aléas rencontrés par nombre de chantiers publics ces dernières années. Aléas techniques, je pense aux Jardins d'Apolline. Aléas de délais de construction, je pense au chantier du nouvel hôpital. Aléas de dépassements de coûts, je pense à un grand nombre de chantiers !

Je rappelle, au risque de me rendre antipathique, que certaines de ces « affaires », ailleurs, comme par exemple dans le pays voisin, auraient certainement été requalifiées par les médias en « scandales », avec toutes les suites que cela peut comporter.

Il est exact que le dépassement du budget initial des grands chantiers publics est également monnaie courante dans le pays voisin. Pourtant, si le renforcement considérable du pouvoir des élus dans le domaine des marchés publics y est considéré comme une des principales causes de dérapages au niveau des coûts et des délais, nous pouvons considérer que la Principauté est totalement épargnée sur ce point.

Alors, il reste bien sûr les autres causes classiques génératrices de dérives, comme l'insuffisance dans la définition des besoins, le sous-investissement dans les phases d'études en amont, les défaillances du pilotage par la maîtrise d'ouvrage d'exécution et, bien sûr, les coûteuses modifications de programme. Mais, au-delà de toutes ces possibles raisons, il reste fondamental que les passations de marchés...

(Sonnerie).

... répondent à une rigueur constante...

M. le Président.- Vous avez peu parlé ce soir cher collègue. Je vous laisse volontiers sur ce très important sujet où je peux vous dire que vous parlez, vous le savez, pour les vingt-trois, mais je crois que M. GRINDA serait d'accord, donc pour les vingt-quatre Conseillers Nationaux, je vous laisse le temps qu'il faut parce que c'est très important.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Mais, au-delà de toutes ces possibles raisons, il reste fondamental que les passations de marchés répondent à une rigueur constante que seul un texte juridique solide peut efficacement soutenir.

Monsieur le Ministre d'Etat, dans l'intérêt supérieur de l'Etat de droit, et de la préservation attentive de nos finances publiques, je vous demande d'accueillir avec la plus grande bienveillance les amendements que les élus ne manquerons pas de faire lors de l'étude de l'article unique du projet de loi, n° 988, relative à la passation des marchés publics.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

On écoute M. GRINDA et ensuite M. ROBINO.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Sur l'ensemble du chapitre, bien-sûr, je souscris à ce que vient de dire le Docteur RIT, tout à fait, je partage l'avis de mes vingt-trois collègues sur ce sujet, nous sommes unanimes. Nous n'avons pas été unanimes l'année dernière, cher Président, quant au vote de ce chapitre et j'avais voté contre, je n'en tire aucun titre de gloire aujourd'hui, bien évidemment et je suis même triste d'avoir eu raison. Mais c'est comme ça, mon expérience parlait et mon intuition me disait bien qu'il y avait quelque chose qui n'irait pas. Je le regrette.

Madame, j'ai beaucoup d'admiration pour vous parce que vous répondez avec classe et avec précision à beaucoup d'attaques et votre position n'est pas facile ce soir, vraiment pas facile. Vous ne portez pas la responsabilité de tout cela et certainement pas seule parce que ces débats, nous les avons déjà eus, vous le savez très bien, depuis de nombreuses années. Combien de fois, avec certains de mes collègues, ici, nous ne nous sommes pas élevés pour vous alarmer, vous avertir, regretter. Moi-même, j'employais le terme, à l'époque, « d'exaspération », je disais « vous ne vous rendez pas compte que l'exaspération est totale ». La population était mécontente, aujourd'hui la population est furieuse, elle est passée du mécontentement à la furie. Et vous en portez la responsabilité, pas vous Madame, mais en portez la responsabilité. C'est ce que nous entendons et c'est vraiment très regrettable. Oui, vous avez fait des actions, Madame, bien évidemment

et le Gouvernement également, je n'en doute pas. Il est évident que la recherche du Gouvernement n'est pas de rendre malheureux le peuple qu'il dirige, forcément. Mais là, je crois qu'il va falloir oser trancher dans le vif et prendre des décisions claires, pertinentes et visibles. Vous avez su le faire, Monsieur le Ministre d'Etat, quand on a parlé du parking des Spélugues que vous avez arrêté comme étant immédiatement, avec autorité ou comme étant un chantier le plus inutile et coûteux. Certains, ici, vous avaient reproché cela, certainement pas moi. Nous attendons. Je pense, parler pour beaucoup de gens ici - des gestes au moins aussi forts que celui-ci. Et quant à la réflexion que j'ai entendue tout à l'heure sur l'impossibilité d'avoir une tranquillité par quartier, je vous réponds « chiche », commençons donc par essayer.

Merci.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

M. RIT a évoqué ce sujet, je comptais en parler plus tard, mais puisqu'il l'a fait, je vais embrayer.

Monsieur le Ministre, avec un coût initial en 2013 de 668 millions d'euros, un montant de 795,7 millions d'euros inscrit au triennal, un chiffre de 867 millions d'euros avancé lors de la CPE de juillet dernier, le coût du nouvel hôpital connaît une augmentation constante. S'il est vrai que les modifications de programmes y sont pour quelque chose, le surcoût de la quatrième tour n'explique certainement pas tout puisque le surcoût en avait été évalué à environ 50 millions à l'époque. Nous avons eu entre Conseil National, Direction du CHPG et Gouvernement, sur l'insistance des élus, une étude de structure qui a été réalisée, pour finalement conclure que le Pavillon Louis II n'était pas viable, ce qu'on savait déjà en se rendant sur place. La réalité est que l'on a probablement sous-estimé les contraintes géophysiques et surtout la solidité de certaines des entreprises choisies pour la réalisation de la phase dite « zéro ». Il a donc, effectivement, fallu revoir le programme, faire appel à d'autres entreprises et, par voie de conséquence, réajuster les coûts de construction avec un allongement des délais de réalisation, ce qui n'est pas sans conséquence et pour le moins, sur le fonctionnement et les coûts d'entretien et de maintien à niveau du CHPG actuel.

Je souhaite, Monsieur le Ministre, comme l'a fait mon camarade Jacques RIT et comme vont le faire, sans doute, tous mes collègues, que les mesures que vous annoncez dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour améliorer la gestion des chantiers, soient suivies d'effets et que soient notamment revues en profondeur les règles d'attribution des marchés publics dans l'intérêt des finances publiques et de la Principauté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

S'il n'y a plus de demande de parole, Madame la Vice-Présidente, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Pardon, Monsieur le Ministre, vous souhaitez intervenir, excusez-moi.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Madame la Vice-Présidente.

Je remercie M. GRINDA, parce que je ne voulais pas que l'ensemble des critiques, justifiées d'ailleurs, que vous avez portées, ne puissent s'adresser qu'à Mme GRAMAGLIA. Le Gouvernement dans son ensemble est responsable de cette situation.

M. le Président.- Vous en conviendrez, je vous l'ai dit aussi lors de notre débat d'introduction et je compte vous le redire juste après.

M. le Ministre d'Etat.- Très bien, je vous remercie. Je tenais donc à le dire, avec deux éléments complémentaires.

Le premier c'est qu'il y a eu quand même, et vous l'avez souligné, je le rappelle, je vous rendais hommage Monsieur GRINDA et vous en avez profité pour partir, je ne me répéterai pas, c'est assez pénible comme ça...

(Rires).

Je voulais dire qu'effectivement, il y a deux cas à la responsabilité que nous prenons solidairement et collectivement. Le premier c'est qu'il y a eu des

succès, vous les avez signalés c'est effectivement les Jardins d'Apolline. En finissant ce chantier compliqué de trois à six mois avant les délais prévus, c'est évidemment des nuisances en moins dans un quartier particulièrement stratégique de la Principauté.

La deuxième chose, je ne voudrais pas qu'à nous écouter nos concitoyens ou les résidents puissent penser que nous sommes ou nous serions devenus anti-chantiers. Je ne veux pas qu'on donne l'impression que nous sommes comme ça tout d'un coup face à l'exaspération montante, le Conseil National ou le Gouvernement serait pris d'une frénésie de couper les chantiers. Comme on dit partout ailleurs ou souvent « quand le bâtiment va, tout va ». C'est vrai et j'ai une carte dans mon bureau qui l'indique, c'est trop. Je ne voudrais pas non plus qu'on prenne le risque de voter des lois qui puissent être censurées parce que la sécurité juridique est tout aussi importante à l'action publique que la maîtrise de nos coûts ou de nos chantiers. Il ne faudrait pas prendre des lois, par pure opportunité, qui seraient sanctionnées après.

Donc, j'entends vraiment et je vous assure être à l'écoute des propositions que vous nous ferez. On ne peut pas non plus jouer avec la sécurité juridique dans l'organisation de la politique publique. Oui, c'est totalement insatisfaisant, mais non, nous ne sommes pas devenus anti-chantier en Principauté. Ce secteur-là correspond, vous le verrez dans les chiffres des recettes, environ 140 à 150 millions de recettes pour l'Etat et ce chiffre-là participe à ce que nous appelons le cadre de vie dans lequel, effectivement, se trouve la qualité de vie.

Pour finir, un point pour répondre au Docteur RIT. Oui, docteur, nous regarderons, avec attention et bienveillance, les propositions d'amendements qui nous seront faites sur le projet de loi n° 988. J'ai eu l'occasion d'expliquer pourquoi notre première réaction a été celle d'un partage de la loi entre la loi et le règlement. Je sais que la Constitution n'est pas aussi précise que l'article 34 de la Constitution française. J'entends donc tout à fait, la possibilité de compléter ce texte au nom de la sécurité juridique dont je parlais et au nom de l'Etat de droit dont parlait Monsieur le Conseiller National.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous rejoins, rassurez-vous, nous ne sommes pas des anti-chantiers. Nous sommes pour des chantiers mieux coordonnés et exemplaires. Effectivement, quand il y en a trop au même endroit, il faut pouvoir avoir

les moyens, pour l'intérêt général, de décaler un chantier. Vous avez pris un risque juridique quand vous avez estimé, selon vous, que l'intérêt du pays le commandait, je veux parler de votre décision qui, effectivement, a été sanctionnée par le Tribunal Suprême concernant l'Esplanade des Pêcheurs, qui vous a reproché justement de ne pas respecter la sécurité juridique à Monaco. Mais vous l'avez fait pourquoi ? Vous nous l'avez expliqué, parce que votre conviction, c'était que l'intérêt supérieur du pays était de ne pas faire ce chantier dans la configuration où la signature du Gouvernement avait été donnée. Donc, vous avez été capable, vous nous l'avez expliqué, de faire ce qu'on demande. Quand il s'agit de la tranquillité, de la qualité de vie et donc aussi de l'attractivité, on a des gens intelligents dans tous les métiers, chez les entrepreneurs et les promoteurs également. À vouloir tuer la poule aux œufs d'or, on va tuer l'attractivité de Monaco et quand il y aura beaucoup moins de demandes d'installations, les prix de l'immobilier pourraient évaluer à la baisse. Donc c'est aussi l'intérêt bien compris de tous qu'on se coordonne mieux. Quand l'intérêt général est en jeu, prenons toutes les précautions nécessaires, mais mettons-nous d'accord sur le fait qu'il faille des textes qui nous protègent et qui nous permettent de décaler un chantier quand c'est nécessaire. On n'est pas anti-chantiers quand on demande des chantiers tout simplement moins bruyants, avec moins de nuisances pour les riverains. C'est possible, il y a des pays, notamment en Asie, qui font mieux que nous. On doit faire mieux à Monaco parce que nous avons les moyens, les budgets nécessaires pour ça, des finances publiques saines, nous mettons beaucoup d'argent sur les chantiers publics. Et parce que nous avons le prix au mètre carré le plus cher du monde, je crois que Monaco est classé comme première ville au monde pour le prix du mètre carré vendu, donc on a une plus-value incroyable par mètre carré. Donc, un pays qui a des finances publiques en bonne santé et même en très bonne santé, où le prix du mètre carré est le plus cher du monde, oui nous devons être le numéro un mondial pour la qualité de nos chantiers. Et je ne pense pas, là encore, que les entreprises et les promoteurs, lorsqu'on leur explique cela, ne pourraient pas investir les sommes nécessaires. S'il faut mettre quelques millions d'euros de plus par chantier, faisons-le. Ce n'est pas être anti-chantiers, au contraire, donc nous sommes bien en phase.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un point de précision. C'est tout à fait l'idée. Ce n'est pas d'être anti-chantiers ensemble, c'est de voir ensemble comment

on peut améliorer ce qui est fait. Sur le bruit, le phasage, avec une précision pour le phasage. Ce n'est pas du tout la même chose d'arrêter un chantier en cours et d'être soit dans le cas du parking des Spélugues, c'est-à-dire qu'on n'avait pas encore signé le contrat, donc on a pu l'arrêter facilement, de la même façon, on a pu arrêter l'esplanade des Pêcheurs parce que, je le rappelle, nous n'étions qu'au niveau de la signature d'un protocole d'accord avant contrat. Je le précise parce qu'on a estimé que la sécurité juridique avait été touchée, mais on était simplement au niveau d'un protocole d'accord avant contrat. Donc ce n'est pas tout à fait la même chose que d'arrêter un chantier qui aurait déjà commencé sa première phase d'exécution. Mais, on regarde tout ça, on va regarder la loi sur les marchés publics, vos propositions de loi sur le phasage et on va faire en sorte que les chantiers soient mieux coordonnés, que l'impact négatif de ces chantiers sur la qualité de vie où le cadre de vie soit le plus minimisé possible si je peux dire, et puis on va essayer effectivement de continuer à rendre la Principauté attractive.

Merci.

M. le Président.- Absolument. Et on va essayer de rédiger une proposition de loi qui ne serait pas sanctionnée par le Tribunal Suprême. C'est bien sûr l'objectif sur lequel on va travailler, dans le respect des droits de chacun.

Nous écoutons maintenant la Vice-Présidente.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire une déclaration solennelle au nom de la majorité du Conseil National.

Monsieur le Ministre, je m'adresse à vous si vous voulez bien m'écouter.

Au moment de passer au vote de ce chapitre qui concentre des éléments fondamentaux qui forment une cause majeure de la dégradation de la qualité de vie en Principauté, sans compter les conséquences financières beaucoup trop importantes pour le budget de l'Etat, au détriment d'autres investissements, vous comprendrez qu'il ne sera pas possible, pour la majorité du Conseil National, de voter en sa faveur.

Des travaux de voirie trop nombreux et conduits de manière inefficace par la société en charge de ces travaux, trop peu de contrôles des chantiers et trop peu de contrôleurs habilités, et surtout si peu de sanctions. Pas assez d'information des riverains,

pas de pose de double-vitrages, ou si tard, pas de phasage concret des chantiers, pas de reports des chantiers privés, retards des chantiers publics avec tous les surcoûts et les blocages d'autres opérations que cela provoque. Des retards notamment d'un chantier vital, celui du nouveau CHPG, retard du collège pour nos enfants. Pour toutes ces raisons non exhaustives, la majorité du Conseil National va voter contre ce chapitre.

Je vous remercie

M. le Président.- Je vais donc mettre aux voix le chapitre 1 Grands Travaux-Urbanisme, Section 7-Equipement et Investissements. Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.- Oui, c'est cela même.

M. le Président.- Qui est d'avis de voter contre ce chapitre ?

Avis contraires ? 22 Conseillers Nationaux votent contre.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est rejeté.

(Rejeté ;

*(Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis
GRINDA, Mlle Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et
Stéphane VALERI
votent contre ;*

*Mme Béatrice FRESKO-ROLFO et M. Jacques RIT
votent pour).*

Monsieur le Ministre, vous l'aurez compris, ce vote, est un peu comme si à travers nous les Monégasques et les résidents tiraient la sonnette d'alarme. Ils vont d'ailleurs avoir l'occasion de s'exprimer de manière précise et détaillée sur ce sujet de la qualité de vie

dans les tous prochains jours grâce au questionnaire qui leur est adressé par le Conseil National.

Encore une fois, j'ai déjà eu l'occasion de le dire mardi soir, il ne s'agit pas par notre vote de viser quelque personne que ce soit et certainement pas Madame le Conseiller-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme. Je le répète, je sais combien, et nous savons tous, combien ce poste est difficile, sans aucun doute l'un des plus difficiles de tous au sein du Gouvernement, Madame GRAMAGLIA est dévouée, intègre et investie depuis de nombreuses années maintenant, dans ce poste, dans ses missions. Je tenais à le redire ce soir.

Aussi je le répète encore, les critiques du Conseil National sont toujours formulées avec un état d'esprit constructif, et comme le disait le grand Pasteur lui-même : « la critique constructive est toujours un levier de progrès ».

C'est pourquoi, maintenant que le symbole politique de ce vote est acté de manière très claire, nous appelons le Gouvernement à travailler avec nous, ensemble, pour rapprocher les points de vue de nos deux Institutions. Oui, il faut tout mettre en œuvre pour régler ces deux problèmes majeurs que constituent l'amélioration de la qualité de vie et une gestion plus efficace des chantiers publics, par des mesures très concrètes et perceptibles par la population. Il y a urgence, je crois que c'est très clair. Nous avons peu de temps pour faire bouger les lignes et pour que le Gouvernement mette en œuvre ces nouvelles mesures. Il faudra, c'est évident, en vue du Budget Primitif 2020, que le Gouvernement ait clairement changé de braquet au niveau des études, pour passer aux décisions. Il faudra que les déclarations positives, accompagnées de renvois, trop souvent, à ces études ultérieures, se transforment enfin en arbitrages audacieux, et donc en prises de décisions courageuses. Le temps n'est clairement plus aux discours, M. GRINDA a parlé de « furiosité », de mécontentement profond et de ras-le-bol des habitants de ce pays. Je le dis car le temps n'est plus aux discours, mais aux actes suivis de résultats concrets et perceptibles. Nous avons là, Gouvernement et Conseil National, Monsieur le Ministre, un défi à relever ensemble. Nous y sommes prêts, nous l'avons démontré en mettant tout sur la table ce soir. Ne doutez pas un instant de notre détermination, elle est totale. J'espère vraiment, Monsieur le Ministre, que vous êtes prêt aussi, vos déclarations semblent le laisser penser, fort heureusement, avec le Gouvernement tout entier que vous dirigez, à avancer et regarder avec nous dans la même direction sur ces sujets fondamentaux

à la fois pour le quotidien de la population de notre pays et pour nos finances publiques. Vous l'avez compris, ces sujets-là seront au cœur des prochains jours, des prochaines semaines, des Commissions Plénières d'Étude de préparation privée du Budget Primitif 2020, des Séances Publiques que nous aurons en décembre et bien évidemment au cœur des votes pour ce futur Budget Primitif 2020. Je pense qu'on est tous conscients de la gravité de ces sujets. On vous donne rendez-vous très vite pour travailler sur les solutions que nous espérons tous ensemble.

Il est 20 heures 48, je considère qu'on peut maintenant, s'accorder une petite pause pour que nous puissions tous aller nous restaurer. Nous reprendrons tout à l'heure, au chapitre 2 Equipement Routier. Je vous remercie, on revient donc vers 21 heures 45. Merci à toutes et à tous !

—
(La séance est suspendue à 20 heures 48).

—
(La séance est reprise à 22 heures 03).

—
M. le Président.- Chers collègues, merci de prendre place, je vais rouvrir la séance dans quelques instants. On a encore beaucoup de lignes rectifiées à étudier et il est déjà 22 heures 03 minutes. Prenez place, nous allons démarrer. Merci, chers collègues.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, cher public, la séance est reprise et nous en sommes, Monsieur le Secrétaire Général, à l'étude du chapitre 2 dans la section 7.

M. le Secrétaire Général.- Oui, Monsieur le Président.

CH.2 -EQUIPEMENT ROUTIER	
702.902 : DESENCLAVEMENT ANNONCIADE II	
702.903 : VOIES PUBLIQUES-MOBIL. DURABLE	3 790 000
702.9031 : VOIES PUB-MOB-DURABLE TRIENNAL	3 200 000
702.904 : PARKING DES SPELUGUES	3 000
702.905 : CIGM & EQUIPEMENTS ASSOCIES	1 950 000

702.906 : PARKING DU PORTIER	12 914 000
702.921 : AMELIOR.PARKING-GARAGES PUBL.	1 637 000
702.943 : REMISE ETAT & SURVEIL. OUVR.ART	710 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 -EQUIPEMENT ROUTIER	24 204 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté)

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie- Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOU, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 -EQUIPEMENT PORTUAIRE	
703.901 : REPAR OUVR MARIT. & PORTUAIRES	2 875 000
703.902 : RECONSTRUCTION QUAI ETATS-UNIS	8 000 000
703.940 : OUVRAG.MARITIMES & PORTUAIRES	680 000
703.9405 : URBANISATION EN MER - ETUDES	2 080 000
703.951 : AMENAGEMENT DU LARVOTTO	13 300 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 -EQUIPEMENT PORTUAIRE	26 935 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix. On a d'ailleurs déjà parlé du port, tout à l'heure, sur un autre chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 -EQUIPEMENT URBAIN	
704.909 : ESCALIERS MECANIQ. BEAUSOLEIL	2 000 000
704.919 : ECLAIRAGE PUBLIC-EXTENS.MODIF.	1 527 000
704.920 : EGOUTS	2 595 000
704.9201 : EGOUTS TRIENNAL	840 000
704.9281 : HELIPOINT EXTENSION (RENOV)	1 500 000
704.950 : SIGNALISATION ROUTIERE	120 000
704.983 : TELESURVEILLANCE	281 000
704.9831 : TELESURVEILLANCE EXTENSION	500 000
704.985 : AMENAGEMENT JARDINS	442 000
704.9861 : STATION EPURAT. EAUX TRIENNAL	5 000 000
704.991 : RESERVOIR D'EAU	550 000
704.993 : UVET	950 000
704.994 : DEV.DURABLE & ENERGIES RENOUV.	120 000
704.9941 : PERFORMANCE ENERGETIQUE	230 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 -EQUIPEMENT URBAIN	16 655 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

M. VAN KLAVEREN demande la parole. Nous vous écoutons.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le

Président.

Je voudrais parler de « Monabike » et féliciter le Gouvernement dans un premier temps parce que c'est effectivement un grand succès, on l'a tous vu cet été et on le voit encore. Je voudrais remercier également le Gouvernement suite aux discussions qu'on a pu avoir en privé. On a vu aujourd'hui qu'il y avait une offre spéciale pour les fonctionnaires et agents de l'Etat, avec une ristourne de 20 %. En revanche, on aurait pu en parler en privé, on est tous conscient et je pense qu'on est tous d'accord sur la même chose, et je voudrais vraiment insister sur ce qu'il me semble être un vrai besoin fondamental par rapport à la sécurité. Je sais qu'on en a parlé, Madame GRAMAGLIA, Monsieur CELLARIO, on est tous d'accord là-dessus, mais c'est vrai qu'aujourd'hui, Monaco a une typologie et une topologie qui sont particulières, ça monte et ça descend beaucoup, on l'a vu, d'où les vélos électriques. On prend donc de la vitesse, on n'a pas forcément de couloir spécifique pour les vélos, tout cela fait qu'on se retrouve dans une situation où le potentiel accident est peut-être et certainement plus important que dans d'autres villes ou pays. Il est vrai que cela concerne les jeunes personnes, qui n'ont pas forcément le permis de conduire et qui ne connaissent pas le Code de la route, ou ceux qui, parce qu'ils sont sur un vélo, oublient le Code de la route etc. C'est vrai qu'il me semble et je pense qu'il semble à tout le monde ici présent, important de pouvoir sensibiliser, voire même d'instaurer des mesures comme le port du casque et encore, on en a également parlé, potentiellement remettre des rétroviseurs sur les vélos qui étaient présents auparavant. Je sais que vous y travaillez et j'espère qu'on verra des évolutions prochainement.

Merci.

M. le Président.- Qui souhaite dire un mot ? Madame GRAMAGLIA ou Monsieur CELLARIO ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Honneur aux dames.

Oui, on est complètement d'accord avec vous, on travaille sur les voies de circulation. Par contre pour le port du casque, on peut juste, sans changer le Code de la route, le rajouter dans le règlement intérieur de MonaBike, ce qu'on va probablement faire, incessamment sous peu. Après, il faudra qu'il y ait le respect de ce règlement tout comme du Code de

la route. Je rappelle, en premier lieu qu'il faut avoir 16 ans normalement pour utiliser ces vélos, c'est écrit sur tous les vélos. Certains n'ont pas 16 ans et le prennent quand même. On avait réfléchi pour le port du casque, et je pense que la solution est que chacun ait son propre casque à vélo. Parce que s'il faut trouver un système de casques qui seraient distribués sur les vélos, avec des charlottes pour l'hygiène, c'est un peu plus compliqué. Je pense qu'on peut facilement se procurer un casque de vélo, chacun préfère avoir le sien, aussi bien pour une utilisation occasionnelle qu'une utilisation quotidienne. Je pense qu'on peut investir dans un casque pour se servir des vélos et ce serait la meilleure solution. Cela peut être mis en œuvre très rapidement juste par une modification du règlement intérieur et j'en appelle également à la responsabilité de tous les parents.

On est également en train de réfléchir, avec M. CELLARIO, pour faire venir dans les écoles des personnes de Monabike pour expliquer aux jeunes utilisateurs les dangers et essayer de les raisonner, car il y a beaucoup de jeunes qui s'amuse sur ces vélos. J'en ai vu un l'autre jour se mettre sur la roue arrière. Il faudrait que les parents aussi interviennent. Il est vrai que Monabike a un succès considérable, on est content, mais on est tous inquiet, surtout lorsqu'on a des enfants. J'ai déjà fait, en ce qui me concerne, la leçon à ma fille qui n'a pas encore 16 ans. Je pense que si on combine tous ces facteurs, on pourrait arriver à sécuriser l'utilisation de ces vélos. On est en train également de travailler sur les couloirs spécialisés, sachant que la configuration des rues de la Principauté de Monaco ne permettra certainement pas qu'il y ait des couloirs pour les vélos sur tout le territoire. On va essayer d'en mettre là où on peut.

M. le Président.- Vous êtes très nombreux à demander la parole. Je vais d'abord la donner au Président de la commission concernée Education, Jeunesse et Sports, M. MOUROU. Je prends toutefois le tour de parole, vous êtes trois, quatre à lever la main. Je veux aussi regarder à droite et à gauche, car sinon vous allez dire que je privilégie un côté de l'hémicycle. Il y a Mme GIBELLI, M. BREZZO, Mme BERTANI et M. NOTARI. Nous écoutons d'abord M. MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite rebondir, effectivement, sur les propos de Pierre VAN KLAVEREN s'agissant de cette belle réussite de Monabike, beaucoup de jeunes sont intéressés et utilisent ces vélos. Sur l'aspect sécuritaire, il y a

également un autre moyen de transport électrique, c'est celui de la trottinette électrique. On a eu déjà l'occasion de parler avec M. CELLARIO, notamment lors des séances privées, d'un encadrement, puisque pour le moment, sur le trottoir et sur la route, l'utilisation n'est pas autorisée. Il y a un réel engouement des jeunes, mais aussi de beaucoup de personnes, qui sont moins jeunes, qui se rendent à leur travail par ce moyen. Il faudra donc, je pense, légiférer ou en tout cas encadrer l'utilisation sur la route, comme vous nous l'aviez indiqué. Cet engouement se constate également dans beaucoup de villes européennes, en libre-service. Je ne sais pas si ce sera retenu par Monaco, notamment pour les personnes qui font l'effort d'en acheter une, pour pouvoir se déplacer, ce dont on peut se féliciter.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur MOUROU.

Nous écoutons à présent Monsieur le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie, M. ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais dire que je pense que c'est une très bonne idée les casques, d'ailleurs je l'avais moi-même demandé il y a quelque temps et j'ai été très sensible aux arguments qui m'avaient été opposés à ce moment-là. Mais je suis content de voir que le Gouvernement peut changer d'avis.

En revanche, je ne suis pas toujours dans la punition ou dans la réglementation, loin s'en faut, pourquoi dans ce cas-là, ne pas demander tout simplement à la Compagnie des Autobus de Monaco, d'autoriser que les adolescents, à partir de 14 ans, puissent être sur ces vélos en échange du casque obligatoire pour tout le monde. Mais en revanche, on permettrait à une tranche de la population, les quatorze, quinze ans, de tester doucement le goût de l'indépendance à cet âge. Voilà, c'était une suggestion parce qu'on peut conduire un scooter à quatorze ans et je pense que si on peut conduire un scooter, on devrait pouvoir conduire un vélo.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* A la différence près qu'il faut un permis pour conduire un scooter alors qu'avec un vélo, il ne faut pas de permis. On vous inculque les règles de sécurité et de circulation en ville, pour passer un permis, c'est la grande

différence. Croyez-moi, c'est vraiment très important, même si pour vous non.

M. Guillaume ROSE.- Je peux répondre, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Bien-sûr, Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Alors, je suis désolé, mais si à seize ans vous êtes sur un vélo, c'est qu'à quatorze ans vous n'avez pas de scooter, vous n'avez pas de permis. Ensuite, le permis à quatorze ans, c'est un simple code. Si vous souhaitez imposer un permis, ce serait peut-être intéressant. C'est une piste qu'on pourrait explorer, mais ne croyez pas que la sécurité de nos enfants ne me soit pas chère.

M. le Président.- On continue le tour de parole.

Nous sommes à Mme GIBELLI.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur une question que je vous avais posée lorsqu'on s'était rencontré il n'y a pas si longtemps. Je crois qu'il y a trente-deux stations vélos, c'est quelque chose qui marche très bien, puisque j'ai même vu un vélo à la Turbie, près de la fontaine.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Courageux.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Oui, c'est courageux. Ma question était, si vous vous souvenez bien, lorsqu'on va sur certaines stations, il n'y a plus de vélos. Comment se rechargent, je ne sais pas si on peut utiliser ce terme, ces différentes stations ? C'est une première question.

Ensuite, j'avais une question sur le vieillissement de ces vélos. Lorsqu'ils ont un « certain âge », les mettez-vous en vente ? Comment cela se passe-t-il ? Est-ce que la population peut y avoir accès ? Et puis, je suis satisfaite comme mon collègue Pierre VAN KLAVEREN sur le fait qu'il y ait cette possibilité de 20 % pour les fonctionnaires sachant qu'à l'hôpital, on en avait discuté, je vous l'avais dit, il y a une prime sur la mobilité douce.

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* La prime sur la mobilité correspondra à 20 % de remise pour tous les fonctionnaires de la Principauté de Monaco. Par ailleurs, on va essayer de sensibiliser également les entreprises pour qu'elles fassent la même chose auprès de leurs salariés.

S'agissant de la question de recharger les stations de vélos qui sont vides, on vient de donner l'accord pour que la CAM achète un deuxième véhicule qui transporte tous les vélos afin de les ramener à un point précis puisqu'effectivement, on s'est rendu compte qu'à certaines heures de la journée, certaines stations sont plus vides que d'autres. Par exemple le matin, la station près de la gare se vide très rapidement. Tous ces points-là devraient être moins problématiques même s'ils ne sont pas totalement réglés par l'achat de ce deuxième véhicule destiné à ramener tous les vélos d'un point à un autre.

Il y avait une troisième question concernant le vieillissement des vélos. On vient de les mettre en service, l'entretien des vélos est effectué régulièrement. On espère qu'ils vont durer assez longtemps. En tout cas, ils sont conçus de manière à être assez solides et c'est pour cela qu'on est en train de voir comment on pourrait faire pour, peut-être, ajouter des rétroviseurs, sans qu'il y ait des pièces qui dépassent. Tout est fait pour qu'ils s'abiment le moins possible, qu'ils durent le plus longtemps possible. Je ne pense pas qu'on les mettra en vente puisqu'on a un contrat avec cette société. Tant que nos vélos sont en bon état, il n'y a pas de raison de les vendre. S'ils sont en mauvais état, soit ils sont réparés soit ils sont changés. Par contre, je rappelle, pour ceux qui veulent acheter un vélo personnel, qui ne fait pas partie de ce système de Monabike, deux choses. Une subvention vélo, qui est de 400 euros pour l'achat d'un vélo électrique en Principauté de Monaco, sachant qu'en France, elle est de 150 euros et ensuite, l'installation de nombreux systèmes et attaches, vous en aviez parlé, pour pouvoir se garer. Cela permet de garer son vélo en toute sécurité, et de plus je rappelle qu'il y a des caméras un peu partout.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Nous arrivons, dans le tour de parole, à M. BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Je partage ces points de vue sur ce dispositif Monabike, mais - car il faut bien un mais - l'augmentation de vélos en Principauté de Monaco induit une augmentation du nombre de stations vélo à Monaco. Il y a également une augmentation de stations où effectivement on peut attacher son vélo personnel qui se fait malheureusement au détriment du stationnement des deux roues puisque ce sont souvent ces emplacements-là qui sont pris. Je sais qu'il faut une cohabitation générale pour tout le monde, pour les usagers du vélo, des deux-roues et des automobiles. Je ne vous dis pas qu'il faut réduire le nombre de stations vélos, mais on pourrait peut-être trouver des solutions alternatives, notamment l'augmentation de places de deux-roues dans certains parkings qui sont moins utilisés en semaine, je pense notamment à Fontvieille, où il est impossible de stationner en deux-roues, les parkings sont pleins, également dans des parkings qui sont à moitié vides pour les véhicules. Est-ce qu'on ne peut pas réfléchir à ce problème-là parce que si on porte atteinte à l'usage des deux-roues, on va favoriser l'usage d'autres moyens de transport, ce serait peut-être plus au détriment des véhicules quatre-roues jusqu'à trouver des places pour se garer éventuellement en voiture, plus facilement qu'en deux-roues parfois et ce serait contraire à notre volonté de diminuer le flux de véhicules automobiles.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il y en a qui attendent depuis plusieurs années une place de parking pour leur voiture. Donc si j'en supprime, demain ce sera les conducteurs de VL qui vont venir se plaindre du manque de places. Est-ce qu'on ne pourrait pas, je ne sais pas, remplir le port et faire une plateforme ?

M. Thomas BREZZO.- C'est une très bonne idée. Au détriment des bateaux.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous voyez ce que je veux dire, c'est difficile, sur 2 km², de contenter tout le monde.

M. Thomas BREZZO.- Il y a le parking du Stade que vous avez sur Fontvieille, le parking de Carrefour, qui ne sont pas pleins et qui ne sont pas utilisés en intégralité en semaine et aux heures de travail. Et peut-être transformer les places deux-roues qui ne sont pas utilisées le week-end en place de stationnement automobiles.

(Plusieurs personnes parlent en même temps).

M. le Président.- S'il vous plaît, on écoute M. BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Ou au boulevard Albert II par exemple où il y a des emplacements deux-roues qui ne sont plus utilisés le week-end.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Excusez-moi, je n'ai pas entendu.

M. Thomas BREZZO.- Je pense au parking du Stade, au parking du Centre Commercial de Fontvieille également, qui ne sont pas pleins en semaine et qui ne sont pas utilisés dans leur intégralité, où des places pourraient retrouver leur fonction de places de voitures pour le week-end ou pour le soir ou les jours fériés. Oui, il y a une affluence plus importante comme le Stade également et faire le chemin inverse pour les emplacements deux-roues qui permettraient d'avoir des emplacements automobiles pour les week-ends lorsque les deux-roues sont moins utilisés.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Donc, je veux bien qu'on y réfléchisse, mais si je dois trouver quelqu'un la nuit du vendredi soir au samedi matin qui, vite, va changer les bandes sur les parkings pour marquer « interdit aux deux-roues », pour que les voitures puissent se garer, et qu'il recommence le dimanche soir pour la semaine... Il y a des solutions à trouver, car il y a un manque flagrant de places de voitures dans les parkings. Je rappelle que quand on a lancé le parking de la Colle, avec beaucoup d'emplacements deux-roues pour le Lycée Technique à côté, les deux-roues ont eu beaucoup plus de réticence à se garer dans les parkings, peut-être

dans certains quartiers beaucoup plus que d'autres. Mais on va voir comment on peut maximiser les places de deux-roues, sachant qu'en surface, on avait vraiment étudié toutes les possibilités, notamment Place d'Armes, le moindre centimètre carré a été utilisé. Mais c'est vrai qu'on manque de places et on revient toujours au fait qu'il y a trop de véhicules qui circulent en Principauté, je suis d'accord.

M. Thomas BREZZO.- Quand j'ai passé mon permis de conduire, cela remonte à quelques années maintenant, il y avait des panneaux de « stationnement interdit » pour les quinze jours du mois, il y avait d'un côté de la rue la première quinzaine et de l'autre côté de la rue, la seconde quinzaine. Il n'y avait pas quelqu'un qui venait changer tous les quinze jours le signalement. Donc je pense qu'avec un bon affichage compréhensible et une campagne de communication, on pourrait résoudre ce problème.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est formidable de travailler dans l'Administration, vous avez des solutions pour tout, je serais ravie d'avoir un collaborateur aussi efficace que vous.

M. Thomas BREZZO.- Il doit y en avoir, cherchez-les.

M. le Président.- Merci, Monsieur BREZZO.

Bien, nous écoutons à présent Corinne BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais parler rapidement des escaliers mécaniques. Tout d'abord, commencer par vous remercier parce que vous avez réduit le temps de rénovation de nos escaliers mécaniques vieillissants de dix ans à cinq ans. Voilà une bonne nouvelle. Vous avez aussi, dans la réponse que vous nous avez faite, parlé de création de liaisons. Je sais que vous avez déjà prévu certaines liaisons, j'aimerais bien que vous enregistriez une nouvelle liaison, s'il vous plaît, en lien avec le commerce, bien-sûr, parce que je ne perds jamais le fil de mes idées. Il s'agirait éventuellement de travailler sur un escalier mécanique entre la zone de la galerie commerciale du Métropole et le boulevard des Moulins. Merci de bien en prendre note.

(Quelqu'un parle hors micro, inaudible).

Vous voyez cette zone, quand on sort de la galerie du Métropole pour retrouver le boulevard des Moulins, il n'y a que des escaliers.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous avez l'ascenseur qui arrive directement derrière le petit escalier qui se trouve sous l'église Saint-Charles.

Mme Corinne BERTANI.- Oui, je suis d'accord avec vous, mais pour une meilleure fluidité, si vous voulez, commerciale, pour les gens qui vont du One Monte-Carlo au Métropole. Ce serait une idée à creuser. Je ne dis pas que c'est faisable.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je vais la faire étudier.

Mme Corinne BERTANI.- Pour une fois, le mot étude vient de notre côté.

Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait, je vais voir. La difficulté, je ne dis pas que c'est le cas-là, lorsqu'on met des escalators, c'est le manque de place car il est préférable de prévoir, à côté, des escaliers normaux.

Mme Corinne BERTANI.- C'est juste une étude.

Merci.

M. le Président.- Merci. Encore une intervention sur ce chapitre, Monsieur Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très bref, comme mes collègues ont déjà tout dit, je n'ai plus rien à dire.

(Rires).

M. le Président.- Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Je voulais juste dire qu'un escalator en panne, c'est un escalier.

(Rires).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, mais la hauteur des marches est beaucoup plus importante et donc les personnes qui ont du mal à se déplacer ne peuvent pas l'emprunter. Alors qu'un escalier normal, avec une hauteur de marche réglementaire, permet à n'importe qui de le prendre.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 -EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	
705.904 : ETABLIS.ENSEIG.FANB ROQUEVILLE	9 180 000
705.905 : OPERATION L'ENGELIN	4 220 000
705.907 : GRAND IDA	28 700 000
705.908 : OPERATIONS DOM. INTERMEDIAIRES	28 000 000
705.9081 : OPERATIONS DOM. INTERMED. (2)	10 000 000
705.913 : AMENAGEMENT STELLA	1 120 000
705.914 : OPERATION LE MAS-HONORIA	18 200 000
705.917 : OPERATION LE BEL AIR	5 000 000
705.919 : LIERRES/DESCLAVT ANNONCIADE II	150 000
705.920 : OPERATION DU DEVENS	50 000
705.9301 : CTRE GERONTOLOG. CENTR.ENERGIE	500 000
705.9307 : CHPG MAINTIEN à NIVEAU	11 350 000
705.9321 : REHABILI./RECONST. CAP FLEURI	10 000 000

705.940 : TRAVAUX DOMAINES	9 000 000
705.946 : OPE. TESTIMONIO II ET II BIS	106 100 000
705.982 : ACQUISITION TERRAINS-IMMEUBLES	76 260 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 -EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	317 830 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.6 -EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	
706.903 : EXTENSION MUSEE DES TRADITIONS	23 000
706.904 : RENOVATION DU PALAIS PRINCIER	5 000 000
706.905 : ENTREE - VILLE JARDIN EXOTIQUE	37 100 000
706.909 : SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX	20 000
706.937 : ACQUISITIONS D'OEUVRES D'ART	320 000
706.9602 : GRIMALDI FORUM-GROSSES RENOV.	2 276 000
706.970 : DECORATION URBAINE	60 000
706.975 : REBOISEMENT	357 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.6 -EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	45 156 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 -EQUIPEMENT SPORTIF	
707.9141 : STADE LOUIS II	640 500
707.9145 : REHABILITATION STADE LOUIS II	530 000
707.9146 : GROS TRAVAUX STADE LOUIS II	19 820 000
707.970 : STADE NAUTIQUE RAINIER III	440 000
707.992 : INVESTISSEMENTS GD PRIX AUTO.	7 122 000
707.994 : EXTENSION QUAI ALBERT 1ER	10 000 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 -EQUIPEMENT SPORTIF	38 552 500

M. le Président.- Il y a deux interventions, Monsieur le Président de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, M. MOUROU, puis Mme BOCCONE-PAGES.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite évoquer le besoin criant des associations sportives par rapport aux infrastructures. On a eu plusieurs cas par rapport au Stade des Moneghetti et en Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports au Conseil National où M. CELLARIO est venu, on a pu lui indiquer notre idée de faire un projet de plus grande ampleur. Il faudra évidemment, dans les mois et les années qui viennent, privilégier tous les sites aux environs de la Principauté avec des possibilités de terrains supplémentaires. Je pense notamment au Devens, avec de nouveaux terrains, mais également au site de Blasasc pour, par exemple, le football féminin qui en a grandement besoin. Donc, on espère et on compte sur vous pour essayer de donner à ces associations la possibilité de continuer leurs missions dans des infrastructures.

Merci.

M. le Président.- Un mot, Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* On avait déjà répondu un petit peu à cette question dans la réponse du Ministre d'Etat. Oui, ce sont des questions sur lesquelles nous devons avancer et travailler. C'est en France qu'on n'est pas totalement maître des procédures et des accords à passer. Mais on y travaille.

M. le Président.- Mme la Vice-Présidente a demandé la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolée, je voulais faire une intervention sur le chapitre 6 pour ce qui concerne l'abri pour animaux et rappeler à Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres que nous tenons beaucoup à ce qu'un abri pour animaux soit fait dans les meilleurs délais. J'attends une réponse en Séance Publique, de la part d'un des membres du Gouvernement pour confirmation de la construction, rapidement, dans les deux, trois mois qui arrivent, de cette opportunité. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un projet sur Peille, mais a priori qui date de longues années, et un autre qui est sur Blausasc, où cela serait nettement plus rapide de le réaliser puisque nous n'avons pas de problème au niveau de cette fameuse fleur qui nous ennuie quelque peu sur la commune de Peille et dont j'ai oublié le nom, je m'en excuse.

M. le Président.- La nivéole de Nice.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président. Cela m'avait un petit peu échappé, je vous en remercie.

Donc, serait-il possible, vu que les documents administratifs sont pratiquement beaucoup plus rapides à réaliser, de faire ce projet sur la commune de Blausasc ?

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Comme vous le savez, moi aussi je suis très sensible à la condition animale et j'essaie d'avancer vraiment sur ce sujet. C'est vrai que ce n'est pas facile. On a écouté votre proposition d'aller vers Blausasc pour la création d'un refuge sans abandonner la possibilité de faire un refuge à Peille et si on peut faire deux refuges d'importance moindre, c'est plus facile pour avoir les autorisations, plutôt qu'un énorme refuge dans un seul endroit. C'est vrai qu'à Peille, on a les premiers retours de cette fameuse étude d'impact environnemental qui est demandée, parce que les procédures françaises sont très lourdes malheureusement et, effectivement, comme je

vous l'avais dit, il y a cette fameuse Nivéole de Nice qui est protégée., On est en train de voir si l'on ne pourrait pas faire une compensation. On continue d'avancer là-dessus.

Concomitamment, on avance sur Blausasc. Théoriquement, le terrain s'avère plus compatible avec l'implantation d'un refuge animal parce-que ce terrain est classé en zone agricole A au PLU en vigueur, mais on est en train de vérifier d'autres points assez rapidement avant d'éventuellement procéder, ou pas, à son acquisition. Il y a aussi une question financière. Je laisserai, s'il le veut, la parole à mon collègue des Finances, mais ça ne nous empêche pas d'avancer quand même sur ce point. Malheureusement, la distance avec Monaco est beaucoup plus importante, puisqu'il faut plus d'une heure et demie pour se rendre à ce refuge, c'est pour ça que je continue à avancer sur Peille. Ensuite, il faudrait aussi vérifier que sur un terrain classé A, on n'a peut-être pas besoin de faire cette fameuse étude d'impact environnemental. Je peux vous assurer qu'on fait tout ce qu'on peut de ce côté-là et je sais qu'une option était une implantation à Monaco. Imaginez des animaux dans un refuge où ils ne peuvent pas du tout sortir de leur cage parce qu'il n'y a pas de terrain. On va juste empiler des cages pour animaux, ce n'est pas une solution idéale pour les animaux. Je peux vous dire qu'outre le fait que sur 2 km² c'est un petit peu dommage d'implanter une SPA, c'est surtout que même si c'est propre, même s'ils ont à manger, même si c'est tout insonorisé, ils vivront dans des conditions qui, pour moi, ne sont pas acceptables pour des animaux.

M. le Président.- Le problème - je l'ai dit dans le cadre de la discussion générale sur un sujet que je connais bien - est qu'aujourd'hui, on ne peut plus seulement se contenter de vous demander d'essayer. Il faut vraiment qu'on aboutisse. Les conditions d'accueil actuelles ne sont pas acceptables, tout le monde le reconnaît. Et c'est vrai que le Gouvernement cherche depuis de très nombreuses années, peut-être même deux ou trois décennies, sans jamais trouver. Je crois qu'il ne faut négliger aucune piste. A Peille apparemment c'est compliqué avec la protection de la nature, mais tant mieux si vous leviez cette ambiguïté. À Blausasc, effectivement, il y a un prix, il faut discuter d'un prix, pour l'intérêt des Finances Publiques, pour le terrain. Mais, c'est certainement plus simple en zone agricole. L'abri à Monaco, c'était vraiment le dernier recours. Les spécialistes anglais qui étaient

venus à Monaco ont réussi à faire des abris dans les villes anglaises, sans nuisance pour le voisinage. Autour du Musée d'Anthropologie Préhistorique, il y a de l'espace, on peut faire un abri avec bien évidemment des espaces pour promener les animaux. Je ne dis pas que c'est la solution, je dis que si vraiment on épuise tout et qu'on n'arrive jamais à rien, on ne peut pas se contenter du statu quo. Donc, il va bien falloir qu'on sorte par le haut. Alors, Peille, Blausasc et si vraiment tout échoue, parce que les règles françaises ou les communes ne veulent pas de nos animaux, qui sont d'ailleurs aussi, souvent, les animaux des communes françaises voisines, il faudra alors qu'on prenne nos responsabilités. Mais le projet que j'avais vu, celui des architectes anglais qui ont réalisé ce genre d'abris dans des villes anglaises, c'est quand même possible d'avoir de l'espace autour. Autour du Musée d'Anthropologie il y a un terrain, il y a de l'espace. On garde cette option vraiment en dernier recours, mais si vous échouez à Peille et si vous ne vous mettez pas d'accord à Blausasc, à un moment, il faut quand même en sortir par le haut.

Le problème de ce sujet, Monsieur le Ministre d'Etat, c'est que ça fait de nombreuses années que le Gouvernement cherche. Le Gouvernement cherche, il a une piste à Peille, mais Mme GRAMAGLIA nous dit ce soir très honnêtement qu'il y a un problème avec une fleur protégée par les règles françaises et qu'à Blausasc on étudie, mais il y a un problème de prix etc. On en sort comment et quand de tout ça ? Quand est-ce qu'on a une réponse certaine sur Peille par exemple ? Parce que bien sûr, cette solution, vous avez commencé déjà à l'étudier, il y a un an et demi, deux ans. Donc c'est plus avancé que Blausasc où on n'a pas vraiment démarré. Quand est-ce qu'on a des réponses ? Est-ce que vous pourriez sensibiliser, Monsieur le Ministre d'Etat, la Préfecture des Alpes-Maritimes ? Le Maire de Peille est pour, c'est bien ça ? Quel est le problème aujourd'hui ? Comment est-ce qu'on avance ?

M. le Ministre d'Etat.- Il y a deux séries de questions. La première c'est qu'effectivement, il y a cette plante protégée, voire exceptionnellement protégée, qui s'appelle la Nivéole de Nice. Donc je suis en train de négocier, avec le Préfet, des dérogations. Ça prend du temps.

La deuxième, c'est qu'à Blausasc, les conditions d'achat de ce terrain relèvent de pratiques, en

tous les cas auxquelles moi je ne suis pas habitué. Je comprends que c'est une solution possible, mais pas à n'importe quel prix. Et donc je suis en train de voir avec le sous-préfet du Département concerné, comment on peut faire en sorte que les choses se passent dans des conditions acceptables pour les finances publiques et la déontologie. Ce ne sont jamais que des terres agricoles qu'on ne peut pas acheter comme un terrain à Ramatuelle, avec vue mer. Donc, je ne dis pas que c'est impossible, je dis que c'est compliqué parce que nous ne sommes pas les seuls acteurs. Je précise aussi que, et c'est tout à l'honneur de Monaco, 80 % des animaux concernés sont des animaux français. Vous ne voyez pas beaucoup dans les rues de Monaco, des chiens perdus sans collier, comme dit Jean CASTELLINI. Il faut aussi modérer nos ardeurs et je suis vraiment un grand défenseur des animaux, ce n'est pas le sujet, mais il faut prendre en compte, je sais que vous allez m'expliquer qu'il faut aller vite etc., mais je suis obligé de balancer des contraintes environnementales d'un côté à Peille, des contraintes délirantes sur le point financier, à Blausasc, et une réalité qui est qu'il n'y a que quelques individus qui sont réellement monégasques dans les animaux concernés. Je sais que les animaux n'ont pas de passeport.

M. le Président.- C'est exactement ce que j'allais vous dire, parce que c'était une phrase à laquelle tenait beaucoup Son Altesse Sérénissime la regrettée Princesse Antoinette. Elle disait, quand on nous amène un chien ou un chat malheureux, qui ne mange pas, qui est battu, on ne lui demande pas son passeport parce qu'il n'a pas de passeport. Je crois que c'est vraiment à l'honneur de notre abri monégasque d'accueillir les chiens abandonnés dans les communes voisines aussi.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis tout à fait conscient et j'écoute ça volontiers. Mais, encore une fois, ce sont les termes de l'équation et, Madame, je ne vous donnerai pas de réponses dans les trois mois, en disant qu'on aura un abri, ça ce n'est pas possible, mais dans les deux mois, je peux vous dire exactement dans quelles conditions on le construira et à quel délai.

M. le Président.- On vous repose cette question en décembre dans le cadre du Budget Primitif. Mais, il faut que vous compreniez que ceux qui ont un peu d'ancienneté ici, savent que vous êtes quand même le quatrième ou le cinquième Ministre d'Etat à essayer de trouver une solution et rien n'a bougé depuis vingt,

vingt-cinq ans, donc on souhaite que vous soyez le premier Ministre d'Etat à nous amener une solution pour l'abri. Quant au prix sur Blausasc, bien sûr, les prix demandés actuellement ne sont pas raisonnables, mais vous avez en face des municipalités et des gens qui sont prêts à vous écouter et à discuter. On pourrait, si on n'a pas la solution à Peille, faire une proposition dans l'intérêt des finances publiques monégasques et on verra bien quel est le juste prix estimé par nous et on le proposera.

Pour les terrains de sport, Marc MOUROU a traduit ce que nous pensons. Là aussi, Monsieur CELLARIO, il y a beaucoup d'études, mais au moins sur les Moneghetti vous avancez. Vous êtes actuellement encore en discussion avec les Autorités françaises pour des autorisations sur ce stade situé en France. Et pour le Devens, on a un maire qui est totalement ouvert, à Beausoleil, à trouver un accord, donc il faudrait quand même aussi qu'on arrive à avoir des échéances. Les études oui, les intentions oui, mais les réalisations, quand ? Les améliorations des infrastructures Moneghetti et Devens, c'est pour quand ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Le problème c'est que la volonté des maires ne suffit pas, il y a aussi des procédures qu'il faut respecter selon la loi française, parce que nous sommes en territoire français. Et ces procédures dépendent aussi de l'ampleur des projets que nous projetons ou envisageons. Donc je leur en avais déjà un petit peu parlé quand on avait évoqué la configuration de ces deux possibles installations. Je n'ai malheureusement pas d'échéance à vous donner ce soir.

M. le Président.- On vous reposera la question dans deux mois.

On était au chapitre 7, on était revenu un instant au chapitre 6, mais Monsieur le Secrétaire Général, c'est bien le chapitre 7 ?

M. le Secrétaire Général.- Oui, c'est bien le chapitre 7, Monsieur le Président.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	
708.904 : ACQUISITION INST. MATERIEL INFO	1 200 000
708.9042 : TRANSITION NUMERIQUE	26 861 000
708.905 : RES. RADIO NUMERIQUE DE L'ADM.	650 000
708.908 : PLAN NUMERIQUE SCOLAIRE	450 000
708.910 : NUM. DE FONDS DOCUMENTAIRES	100 000
708.912 : ASSISTANCE ECHANGE AUTOMATIQUE	1 622 700
708.913 : SURELEVATION SURETE PUBLIQUE	2 000 000
708.917 : POSTE POLICE LARVOTTO	2 000 000
708.944 : ACQ. EQUIP. AFFAIRES MARITIMES	750 000
708.945 : ACQUISIT.EQUIPEMENTS POMPIERS	970 000
708.946 : SECURITE NUMERIQUE	3 741 000
708.947 : SECURITE NATIONALE	2 152 200
708.979 : TRAVX.AMELIO & EXTENS. BAT.PUBL	10 165 000
708.9792 : TRAVAUX SMBP-BATIMENTS PUBLICS	6 889 000
708.9793 : TVX SMBP-BATIMENTS PUB. 2019	700 000
708.992 : OPERATION DE LA VISITATION	100 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	60 350 900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.9 -INVESTISSEMENTS	
709.991 : ACQUISITIONS	5 000 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.9 -INVESTISSEMENTS	5 000 000

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, M. SEYDOUX a la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Est-ce que je peux faire une petite entorse parce que j'ai omis d'intervenir au niveau du chapitre 5, je voulais intervenir sur l'opération Testimonio II et II bis et je ne l'ai pas fait. Est-ce que vous me permettez de faire une intervention sur ce chapitre.

M. le Président.- Ecoutez, essayez de suivre les lignes budgétaires.

M. Balthazar SEYDOUX.- Parfait, ça sera la première et dernière fois dans ce mandat. Je m'excuse, j'ai eu un assoupissement de quelques secondes. Mais ça ne m'arrivera plus, je vous le promets.

(Rires).

M. le Président.- Nous vous écoutons.

M. Balthazar SEYDOUX.- Je voulais juste revenir sur cet article budgétaire pour vous dire que, comme énoncé dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le Conseil National regrette d'avoir été mis devant le fait accompli s'agissant de la négociation concernant le projet Testimonio II bis et la surélévation de Testimonio II. Nous avons bien entendu l'argument avancé par le Gouvernement, du temps très court imparti pour négocier. Pour autant, une réunion aurait très bien pu être organisée avec les Conseillers Nationaux dans ce délai afin de les informer de la demande du promoteur de surélever la partie privée de l'opération et des coûts de construction. Lors d'une telle réunion d'étape, on aurait pu faire part de nos observations, en particulier s'agissant du coût de ce projet et de la valorisation des droits à bâtir

supplémentaires accordés au promoteur. J'aimerais juste revenir sur le fait qu'il n'y a pas de malentendu entre ce qu'il y avait écrit dans mon rapport et celui du Ministre. Je vous confirme que les élus ont bien pris note du prix de vente au m² de 60.000 € TTC et du coût de construction de 12.000 € TTC, estimés par le promoteur. Le prix de 20.000 euros le m² relevé par la Commission dans le rapport sur le Budget Rectificatif 2019 est celui estimé pour les droits à bâtir supplémentaires de 5 500 m² accordés au promoteur, soit cinq villas de prestige dans un des quartiers les plus prisés de la Principauté, dont on peut aisément imaginer que le prix de vente atteindra des montants plus significatifs. Je vous rappelle que nous sommes devant la mer et au Larvotto devant un futur joyau balnéaire de Monte-Carlo. Voilà, c'était juste pour apporter cette précision.

Et je reviens donc sur le chapitre 9 qui nous intéresse sur l'article 709.997 sur la réponse du Gouvernement sur le dérapage des chantiers qui portent sur la réévaluation qui sera imputable au coût de la construction. Vous nous indiquez en effet qu'une des raisons de l'augmentation des coûts des chantiers publics est l'évolution de l'indice de la construction. Cette évolution doit en effet être prise en considération dans l'augmentation. J'ai donc effectué une estimation, sur la base de l'indice de la construction tous corps d'Etat, communément appelé BT01, je découvre et j'apprends. Il s'élevait à 105 en 2013 et 2014 et s'élève aujourd'hui à 111,2 points. Un rapide calcul conduirait à une réévaluation du coût du nouveau CHPG de 668 millions d'euros à 707,4 millions d'euros, alors qu'il est présenté aujourd'hui à 795,7 millions d'euros dans le budget. Sur l'Îlot Pasteur, la réévaluation s'élèverait à 243,1 millions, bien loin du coût annoncé aujourd'hui de 361 millions d'euros. Même constat pour le chantier de l'entrée de ville, qui présenterait un coût de 148,1 millions d'euros, alors qu'il est présenté à 199 millions d'euros.

Au vu des montants très importants, il est normal que les élus des Monégasques s'inquiètent des dérapages conséquents des coûts des chantiers publics. Vu l'heure tardive, je n'oserai pas vous demander des explications détaillées sur les raisons qui ont conduit à de telles augmentations de budget. Je crois qu'on a bientôt une CPE Grands Travaux, peut-être que vous nous donnerez des explications un peu plus précises.

Merci.

(Sonnerie).

M. le Président.- Merci, pour cette intervention.

Je reviens au chapitre, rappelez-moi lequel s'il vous plaît.

M. le Secrétaire Général.- Nous étions au chapitre 9

M. le Président.- Vous levez la main, Madame GIBELLI ? Vous voulez intervenir sur le chapitre 9 Investissements ? Oui, très bien, vous avez la parole.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas revenir sur les interventions de M. Christophe ROBINO concernant le nouveau CHPG, ni effectivement sur ce que vient de nous dire mon collègue Balthazar SEYDOUX.

Je voudrais parler, en revanche, d'un futur chantier qui va concerner directement et indirectement l'hôpital par sa proximité. Il s'agit, je pense que vous l'aurez compris, de la démolition du Bel Air. Vous en conviendrez, ce futur chantier va, indéniablement, affecter l'environnement immédiat de l'hôpital déjà sujet aux travaux du nouveau CHPG. J'entends autour de moi dans la communauté hospitalière, mais aussi les habitants des deux immeubles Les Caroubiers et Les Tamaris, certaines questions : « Quelles protections pour les nuisances sonores et autres du style contamination aérienne ? Quel trajet de délestage pour le chantier du Bel Air ? L'accessibilité du CHPG sera-t-elle impactée ? Quel est le calendrier de ces travaux ? Quelles communications/informations vont nous être données ? ». Nous touchons bien au maintien de la qualité de vie autour de grands travaux. N'est-ce pas le sujet qui anime nos débats depuis quelque temps ? Il est donc nécessaire qu'une attention singulière soit portée sur ce chantier. Que toutes les précautions environnementales soient étudiées et mises en œuvre afin de concilier, si je peux dire, cette cohabitation particulière, voire complexe, d'un hôpital en activité coincé entre deux grands projets indispensables à notre Principauté. Il en va de la santé, au sens large bien sûr, de nos patients, de votre santé et de notre santé. Le Conseil National espère que cette réalité sera prise en compte par le Gouvernement.

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, bien sûr, nous travaillons sur tout ce qui se trouve à côté du chantier. Je propose que l'on en parle ultérieurement puisque cela ne fait pas partie du Budget Rectificatif, c'est un sujet de Budget Primitif. On pourra l'aborder en détails à la CPE Grands Travaux, si vous le désirez et en tous cas, dans les débats sur le Budget Primitif 2020.

M. le Président.- Oui, Monsieur GAMERDINGER, nous vous écoutons.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Pour vous rassérer, je vous indiquerai que, bien sûr, la Direction de l'hôpital a fait valoir qu'il était important que l'établissement ne soit pas impacté par le chantier du Bel Air, qui va se situer à sa frontière nord. Et, par conséquent, les contacts positifs sont déjà en cours entre la Direction de l'établissement et celle des Travaux Publics, de façon à déterminer les mesures les plus appropriées à mettre en œuvre, précisément pour éviter les impacts négatifs auxquels vous faites allusion. Et pour être tout à fait précis, nous avons, demain matin, une réunion, Mme GRAMAGLIA, moi-même, M. NGUYEN et la Direction de l'hôpital, pour commencer à déterminer quelles sont les mesures les plus adaptées que nous pourrions vous détailler prochainement.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Je savais bien qu'on allait en parler au Budget Primitif, mais c'est un sujet qui est sensible parce qu'actuellement, il y a quand même la construction du nouveau CHPG et c'est quand même un lien. C'est pour cela que je voulais faire cet aparté.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup. Le Gouvernement y travaille vraiment. Vous êtes rassurée sur le fait que le sujet est à l'étude de manière active, puisque dès demain matin, une réunion se tiendra.

M. ROBINO, sur ce sujet.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, sur ce sujet, j'insisterai, même si on doit en reparler au Budget Primitif et même si des réunions sont prévues. On a vécu les mesures qui ont été prises pour protéger le côté mer de l'hôpital en vue de la construction du nouvel hôpital, les première, deuxième, troisième mesures, puisqu'il y a eu un premier fenêtrage et puis on s'est rendu compte que ce fenêtrage n'était pas suffisant parce que les circulations d'air, les systèmes d'aération n'avaient pas été revus et les circulations d'air se faisaient en sens inverse de ce qui était utile. Donc, il a fallu refaire des travaux avec un coût excessif.

J'attire votre attention sur la nécessité de bien penser les mesures à prendre pour isoler la face, le côté montagne de l'hôpital, parce que lorsqu'on va attaquer les travaux du Bel Air, je crois vraiment que le risque sera probablement plus grand que ce que l'on peut avoir sur le chantier de l'hôpital. J'insiste et je crois qu'il ne faut pas lésiner sur les moyens, ne pas se dire qu'on va juste mettre des fenêtres d'un côté et pas de l'autre, mettre un double fenêtrage sur les chambres des patients et pas sur les cages d'escaliers, mais tout ça circule, tout ça communique. Cette fois-ci, faisons-le, en une fois.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté)

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
M. José BADIA, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO, Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie- Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et
Stéphane VALERI
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	
A) MINISTERE D'ETAT	
CH.1 -MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	
301.010 : FRAIS DE PERSONNEL	4 704 900
301.020 : FRAIS D'ETUDES & FORMATION	161 000
301.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	933 000
301.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	38 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 -MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	5 836 900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES	
302.010 : FRAIS DE PERSONNEL	722 900
302.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	20 000
302.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	15 000
302.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	630 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES	1 387 900

M. le Président.- Mme GRISOUL lève la main. Nous vous écoutons.

Mme Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite intervenir sur cet article rectifié pour rappeler l'importance de développer les télé-services qui facilitent réellement le quotidien des usagers de l'Administration. Nous avons bien pris note de votre réponse concernant le lancement de nouveaux télé-services d'ici fin 2019, liés à la vie quotidienne des Monégasques. Nous relevons cependant qu'un grand nombre de télé-services sont destinés aux employeurs de la Principauté tels que le détachement de salariés, le travail de nuit, la durée du temps de travail et la déclaration d'accident du travail par exemple. Nous saluons la mise en place de simplification pour les entreprises de la Principauté. Nous vous avons indiqué que nous souhaitions, aussi, que soient développés des télé-services qui simplifient le quotidien des résidents tels que les demandes de bourses d'études, le règlement de la cantine scolaire ou encore les demandes de logements domaniaux. Comme indiqué lors de nos précédents échanges, une simplification des demandes nous apparaît indispensable, ainsi qu'une optimisation des délais de réponse de la part de l'Administration. Pouvez-vous nous indiquer, en plus du paiement en ligne pour les cantines, quels seront les télé-services mis en place à partir de 2020 et qui concerneront les particuliers ?

Merci.

M. le Président.- Merci.

Qui souhaite répondre ? Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Vous avez, à juste titre, mis en lumière les applications qui vont être proposées aux employeurs de la Principauté répondant ainsi à leur demande de façon à fluidifier la relation entre eux-mêmes et l'Administration. Mais dans le cadre de nos réflexions au Département, nous avons considéré évidemment qu'il fallait aussi proposer des applications de même nature, en tout cas dans un même esprit, aux salariés de la Principauté. Dans ce cadre, nous réfléchissons et nous avons même déjà conçu un projet de façon à ce que les offres d'emplois de la Principauté soient, à l'avenir, sur un forum avec un système beaucoup plus fluide, de manière à ce que les demandeurs d'emplois puissent ne plus avoir à se déplacer au service de l'emploi mais reçoivent sur leur

smartphone les éléments d'information les concernant et qu'ils puissent, de la sorte, se présenter de manière plus rapide auprès des employeurs. Donc, vous voyez, en ce qui concerne le monde du travail, nous avons à l'esprit le fait de prévoir des dispositions favorables aux salariés également. Pour les autres applications que vous avez appelées de vos vœux, ce n'est pas du ressort de mes compétences.

Mme Marine GRISOUL.- Est-ce que quelqu'un pourrait me répondre pour les particuliers ?

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Alors, comme vous le disiez fort justement, 2019 a été effectivement l'année où l'accent a été mis sur les télé-services à destination des employeurs. 2020, M. GENTA était venu en séance privée vous exposer la priorité que nous lui avons fixée, qui est celle de développer les services directement accessibles aux particuliers. Je relève simplement, je n'ai pas le détail ici, je suis désolé, je pourrai vous l'apporter, malgré tout, que dans celles qui ont été mises en ligne d'ores et déjà, je note par exemple la déclaration d'accueil d'un stagiaire, ce qui est quand même important. Les demandes spontanées d'emploi au sein de l'Administration monégasque, les demandes d'aide à l'achat d'un véhicule écologique, je pense que c'est intéressant pour tout le monde. Donc, je vous donnerai ou je vous ferai parvenir les éléments complémentaires, mais c'est bien cette priorité qui a été fixée avec Frédéric GENTA.

Mme Marine GRISOUL.- Je voudrais juste rappeler deux demandes, pour des particuliers, qui sont effectuées dans l'année, la demande pour l'attribution d'un logement domanial et les demandes pour les ANL sont les mêmes papiers qu'on demande, deux fois dans l'année. Ce serait bien de simplifier ces demandes en faisant une réunion de ces documents.

Merci.

M. le Président.- Merci Madame GRISOUL, on partage votre remarque.

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté)

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie- Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 -DIRECTION DE LA COMMUNICATION	
304.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 364 400
304.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	685 900
304.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	2 866 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 -DIRECTION DE LA COMMUNICATION	4 916 300

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 -DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	
305.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 553 000
305.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	90 000
305.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 989 000
305.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 -DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	3 633 500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 -DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	
307.010 : FRAIS DE PERSONNEL	4 426 800
307.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	2 100 000
307.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	85 000
307.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	2 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 -DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	6 614 300

M. le Président.- Notre Doyen souhaite intervenir, puis le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. M. BOERI tout d'abord.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

On ne s'étonnera pas de quelques commentaires sur la formation de l'Administration et ce n'est pas un radotage. Je le dis tout de suite, il y a un grand mieux et j'en suis fier. Trois chiffres : pour le Rectificatif 2018, le budget formation représentait 3,9 pour mille de la masse salariale, le Primitif, 5,3 et ce Rectificatif 6,1. Je ne doute pas que nous arrivons bientôt à 1 %. Donc, nous nous rapprochons tranquillement et alors, bravo. Il faut dire merci à la transition numérique et au nouveau centre de formation digitale qui ont enclenché cette avancée. A la fin de l'année, ce seront environ trois mille personnes qui auront fréquenté le centre de formation, c'est assurément formidable. D'autant plus que de tels mouvements de personnes, dans des

temps courts, impliquent des adaptations au niveau des services. Formations est égal à investissements et non dépenses, c'est d'autant plus vrai que le passage au numérique a ses applications concrètes. Permettez-moi de vous raconter une toute petite histoire, courte, je vous rassure.

Il y a bien des années, lorsque je contribuais à casser les chaînes de montage dans les usines et les ateliers, pour en finir avec la dictature des cadences, immortalisée, tout le monde a vu le film de Charlie Chaplin *Les Temps Modernes*, il s'en suivait une transformation radicale des usines et avec ses conséquences fantastiques : le développement des Ressources Humaines. Cette anecdote, pour dire qu'avec le numérique, l'utilisation du nouveau logiciel entraîne les mêmes résultats sur les hommes et les femmes qui travaillent. Plus d'autonomie, plus de sens dans le travail, plus d'initiatives, de responsabilités, de reconnaissance et puis, après tout ce que j'ai entendu ce soir, je n'ose pas le dire, l'autocontrôle à la place du contrôle. J'arrête pour les similitudes. Une mise en garde, toutefois, les nouveaux outils numériques. S'ils transforment le travail administratif, ils ne doivent pas conduire paradoxalement à une nouvelle dictature, celle de l'algorithme. On passe progressivement, sans le vouloir, de tâches à exécuter à des résultats à atteindre. Et je suis vraiment heureux concernant le chemin qui est mis à l'œuvre. Simplement, pour prendre un peu de recul par rapport à cela.

Pour conclure avec le numérique, plus largement, ce sont tous les stades de la formation qui sont concernés, de la petite enfance jusqu'aux grands, ce qui implique aussi un changement dans les pratiques de formation à un slogan, si j'ose dire, « Apprendre à apprendre ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a la parole.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, Monsieur le Ministre, vous tenez à souligner le travail des hommes et des femmes qui travaillent dans les services de l'Administration. Sachez que, nous aussi, nous sommes pleinement conscients du travail accompli et

de la complexité des tâches auxquelles ces hommes et ces femmes sont quotidiennement confrontés et que, nous aussi, nous leur en sommes particulièrement reconnaissants. C'est pour cela que nous défendons leur retraite, c'est pour cela qu'au travers du projet de loi n° 895, nous souhaitons contribuer à moderniser leur statut. C'est également en témoignage de cette reconnaissance, même si l'argent ne fait pas tout, que l'ensemble des élus a souhaité que soit reconduite, selon les mêmes modalités, la prime exceptionnelle attribuée l'an dernier, sans la conditionner aux résultats budgétaires comme c'était le souhait initial du Gouvernement dans sa réponse. C'est ce que vous avez finalement accepté pour les fonctionnaires et pour tout le personnel non médical du CHPG, actifs et retraités, ce dont, Monsieur le Ministre, au nom de tous les élus, je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

C'est Mme GIBELLI qui souhaite maintenant intervenir.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais que souligner ce que vient de dire mon collègue, Christophe ROBINO en saluant particulièrement l'implication du personnel non médical du CHPG qui effectue un travail vraiment remarquable au quotidien. Et ce soir, je tenais vraiment à souligner cela fortement.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame GIBELLI.

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.16 -POSTES DIPLOMATIQUES	
316.010 : FRAIS DE PERSONNEL	8 217 200
316.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 763 500

316.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	88 100
TOTAL DU CHAPITRE CH.16 -POSTES DIPLOMATIQUES	12 068 800

M. le Président.- M. RIT souhaite intervenir. Nous vous écoutons.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Ces derniers temps, plan logement et débats sur la qualité de vie ont provisoirement relégué au second plan un sujet phare des précédentes sessions budgétaires. Je veux parler des négociations avec l'Union Européenne. Le changement récent du Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération nous a laissé penser, pendant quelques jours, que Monsieur Gilles TONELLI ne serait plus en charge de ces négociations. A titre personnel, je le déplorais sincèrement, ayant été depuis plusieurs années le témoin, au sein du groupe de travail restreint qu'il informe régulièrement, de sa grande implication dans la tâche qui lui a été confiée par le Prince Souverain. Lors des réunions de ce groupe, quelles que puissent être parfois les divergences de vue entre lui et les représentants du Conseil National, Monsieur Gilles TONELLI a toujours su préserver un environnement fait de courtoisie, de respect mutuel et de sérénité. Qu'il en soit remercié.

Le 4 octobre, c'est donc avec satisfaction que j'ai pris connaissance du communiqué annonçant sa nomination au poste d'Ambassadeur Conseiller Spécial en charge des négociations européennes. L'expertise qu'il a pu construire dans cette matière complexe pourra ainsi continuer d'être mise au service de la Principauté. Par ailleurs, dans le même communiqué, la réaffirmation du caractère intangible des « lignes rouges » telles qu'elles avaient été initialement définies par le Prince Souverain, représente un message fort à l'adresse des Monégasques et leurs élus. Car il s'agit bien là des conditions préliminaires à la ratification d'un éventuel accord par le Conseil National.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.
M. NOTARI a la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je rebondis sur les paroles de mon collègue pour demander que le groupe de travail continue et que l'information redescende toujours vers le Conseil National tel que cela a été fait ces dernières années. Donc j'espère que cela sera le cas, même avec la nouvelle mise en place.

M. le Président.- Bien-sûr, dit le Ministre d'Etat.

M. GRINDA souhaite intervenir.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe pleinement aux propos du Docteur RIT, car je partage l'intégralité de ses vues sur les mérites de M. TONELLI dans ses rapports avec nous. Merci, Jacques RIT.

M. le Président.- Ecoutez, je vais dire la même chose, sinon, on pourrait penser que vous êtes seulement deux à le penser. Les relations effectivement se passent très bien dans le groupe de travail. La majorité des élus du Conseil National, qui sont présents aussi dans ce groupe, évidemment, ont des relations cordiales avec un Conseiller de Gouvernement-Ministre qui nous informe régulièrement. On n'a pas tellement l'habitude de commenter les décisions du Prince par rapport au changement dans Son Gouvernement ou pour Ses ambassadeurs, pour autant, puisque vous l'avez fait, on s'associe à ce que vous avez dit sur le grand serviteur de l'Etat qu'est M. Gilles TONELLI. Je crois que nous sommes unanimes. Je voulais le dire.

M. Fabrice NOTARI.- Si vous me permettez, j'ai bien dit que je prolongeais les paroles de mon collègue, c'était bien aussi dans cet esprit.

M. le Président.- Voilà, mais il vaut mieux le dire clairement, comme ça, maintenant, c'est fait.

Oui, Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Je me ferais un plaisir de transmettre cet hommage à M. TONELLI, merci.

M. le Président.- Nous passons au vote de ce chapitre.

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté)

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, et Stéphane VALERI votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH.22 -SURETE PUBLIQUE DIRECTION	
322.010 : FRAIS DE PERSONNEL	29 490 400
322.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	282 500
322.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	3 724 700
322.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	922 200
TOTAL DU CHAPITRE CH.22 -SURETE PUBLIQUE DIRECTION	34 419 800

M. le Président.- Nous écoutons notre Vice-Présidente.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'adresse à Monsieur le Conseiller-Ministre de l'Intérieur et vous savez, Monsieur le Conseiller de quoi je vais vous parler. Des réservistes. Je voudrais que vous me confirmiez, ce soir, que le projet va être

prochainement mis en place et que le personnel sera devant chacune de nos écoles puisque nous y tenons beaucoup, vous le savez.

Ma deuxième question sera : est-ce qu'il y aura de nouveaux recrutements ? Est-ce que d'autres personnels seraient intéressés pour adopter cette qualité de réserviste ?

Je vous remercie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Effectivement, nous avons développé les éléments qui pouvaient rendre le dispositif de la réserve civile plus attractif pour les retraités de la Sûreté Publique. Ceci est opérationnel et nous avons déjà enregistré deux réservistes supplémentaires, peut-être un troisième se profilerait à l'horizon de quelques semaines, quelques mois, début 2020. Donc, on devrait normalement se retrouver avec douze ou treize réservistes à l'horizon du début de l'année 2020. Ce qui montre que la réflexion que nous avons menée allait dans le bon sens et bien évidemment, l'objectif est que nous puissions atteindre l'effectif de quinze, que nous avons depuis quelque temps, mais que nous n'arrivons pas à remplir. Le système continue et je dirais même, se pérennise.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté)

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.27 -EDUCATION NATIONALE DIRECTION	
327.010 : FRAIS DE PERSONNEL	8 124 000
327.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	95 900
327.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	3 500
327.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	693 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.27 -EDUCATION NATIONALE DIRECTION	8 916 400

M. le Président.- Mme GRISOUL a la parole.

Mme Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur l'agriculture biologique. Nous sommes très satisfaits, nous saluons l'augmentation de la part du bio dans les écoles passant de 20 à 40 %. Nous souhaiterions que ce pourcentage augmente petit à petit afin d'atteindre les 100 %. Néanmoins, nous encourageons la production de repas effectués avec des produits locaux permettant un circuit court, augmentant la valeur nutritionnelle, le goût des aliments et diminuant l'empreinte carbone. De nombreuses actions sont effectuées avec l'Education Nationale afin de sensibiliser les enfants à la bonne alimentation comme par exemple la semaine du goût ainsi qu'un concours de cuisine en collaboration avec l'association Monaco Goûts et Saveurs. Monaco étant dans une ère de développement durable, nous encourageons encore plus la sensibilisation sur le gaspillage alimentaire.

En effet, ce travail est actuellement fait au CHPG, une sensibilisation quotidienne qui permet des résultats concrets et croissants.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Un mot pour vous remercier des encouragements et comme vous, nous souhaiterions pouvoir augmenter la proportion du bio. On avait échangé sur les difficultés auxquelles on se heurte et bien évidemment, on prend en compte également le circuit court et l'approvisionnement local. Il y a, au sein des établissements scolaires, toute une démarche pour également développer

l'apprentissage de l'anti gaspillage sur le choix des aliments dans la formule du self pour responsabiliser les élèves, mais également de la juste proportion de la taille des parts pour ne prendre que ce que l'on va réellement manger plutôt que de laisser ensuite dans l'assiette. Donc, toutes ces démarches sont en cours, elles doivent être approfondies parce que c'est un travail quotidien et sans fin.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

On écoute le Président de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, M. MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président. J'ai deux sujets par rapport à ce chapitre 27 sur l'Education Nationale.

Le premier, c'est sur le Pass'Sport Culture. On en a parlé mardi soir, ça a été un réel succès cet été, avec le souhait du Conseil National qui a été exaucé, d'augmenter la tranche d'âge, de l'abaisser à 11 ans jusqu'à 25 ans. Il a rencontré un énorme succès, 310 jeunes exactement dont 66 enfants entre 11 et 12 ans. Je pense que ce dispositif est une très bonne chose.

Il y a aussi la période scolaire qui change, c'est étendu à toutes les petites vacances, sauf celles de Noël, mais dès la Toussaint, ce sont les premières vacances concernées. Il y aura ensuite les vacances d'hiver et de printemps et puis également, de nouvelles activités proposées. On l'avait indiqué lors du groupe de travail, notamment Escape Game, c'était Jean-Charles EMMERICH qui l'avait proposé, ça a été fait, cet été. Il y a également un parcours Femina sport avec de nouvelles activités. C'est une très bonne chose et je voulais vous remercier de nous avoir écoutés, ça a été une belle entente.

Deuxième sujet, sans relation avec le premier. C'est celui d'un trouble de la compréhension et du langage qui s'appelle la dysphasie, qui malheureusement est encore trop méconnu, je vous rassure, moi-même je ne le connaissais pas avant. On le confond souvent avec la dyslexie. On a eu quelques retours de parents qui nous ont indiqué que la détection devait se faire dès le plus jeune âge, selon la Présidente de l'Association, dès 3 ans. C'est évidemment un trouble qui est un handicap invisible et qui peut porter préjudice à la scolarité de certains enfants. Si c'est pris à temps et de manière tout à fait convenable, c'est totalement possible ensuite pour ces enfants de suivre une scolarité classique. Mais c'est vrai que, peut-être, il faudrait faire un effort, y compris pour d'autres troubles, pour pouvoir les détecter

et puis suivre des formations, je pense notamment aux orthophonistes du Centre Plati ou bien aux auxiliaires de vie scolaire, dans les prochains mois, prochaines années, pour tous ces troubles qui restent encore à découvrir et il y en a évidemment beaucoup.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur MOUROU. Un mot de M. GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* - Je vais éclairer le volet qui relève de ma compétence, c'est-à-dire celui des intervenants du Centre Plati. Ce centre est informé par le milieu scolaire puisque c'est souvent l'institutrice qui, la première, se rend compte qu'il peut y avoir de petites difficultés. Le relais se fait très bien entre les équipes éducatives et celles chargées de la prise en charge. Cette prise en charge est, comme nous avons pu vous l'indiquer, multidisciplinaire. Elle a fait intervenir les différents éléments permettant à l'enfant de se sentir plus à l'aise parce que souvent, c'est cela. Il s'agit de l'accompagner dans l'apprentissage ou dans le réapprentissage et ceci se fait tout au long de sa scolarité. Revenant sur le point précis que vous avez évoqué, bien sûr, les personnes sont formées et bénéficient régulièrement de sessions de formation. Et pour illustrer, cette année encore, il y a eu des formations dispensées aux professionnels intervenants au Centre Plati de manière à ce qu'ils soient, davantage encore, à même de prendre en compte les troubles d'apprentissage et de comportement ou d'élocution auxquels vous faites allusion. Pour illustrer, deux formations, la première « Troubles, développement tôt du langage oral, rééducation objectifs et moyens ». Une autre formation intitulée « Rééducation des troubles du langage, oral et écrit ». C'est pour vous dire que nous cherchons sans cesse à améliorer le savoir-faire, les compétences et les connaissances de nos équipes d'intervention dont je souligne à nouveau qu'elles ne peuvent rien faire sans l'appui des familles. Il est extrêmement important que la cellule familiale se sente concernée, que les parents, les tout premiers auprès de leur enfant, soient avec les équipes d'intervention pour faire en sorte que l'enfant soit accompagné et aidé autant que nécessaire.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Peut-être, pour compléter. Au sein de l'Education Nationale, il y a un accompagnement qui est proposé pour l'ensemble des élèves qui présentent un certain nombre de troubles pour les aider à la scolarisation et à leur maintien, intégration dans le milieu scolaire normal, en lien, bien évidemment, avec l'ensemble des services et des personnels du Département des Affaires Sociales et de la Santé.

M. le Président.- Monsieur le Doyen.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Deux mots parce que j'en parlerai au Budget Primitif. Le classement PISA 2019 va sortir ces jours-ci. Je vous invite à le suivre. La France, pour l'instant, est 26^{ème} et j'en parlerai plus longuement quand on aura le résultat de 2019.

M. le Président.- C'est noté.

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté)

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Jean-Charle EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie- Noëlle
GIBELLI, MM. Jean-Louis GRINDA, Franck JULIEN,
Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et
Stéphane VALERI
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.32 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE LA CONDAMINE	
332.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 700 500
332.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	32 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.32 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE LA CONDAMINE	1 732 500

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.34 -EDUCATION NATIONALE LYCEE TECHNIQUE	
334.010 : FRAIS DE PERSONNEL	6 565 000
334.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	361 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.34 -EDUCATION NATIONALE LYCEE TECHNIQUE	6 926 000

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.41 -EDUCATION NATIONALE ECOLE LE STELLA	
341.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 153 500

341.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18 100
TOTAL DU CHAPITRE CH.41 -EDUCATION NATIONALE ECOLE LE STELLA	1 171 600

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 41 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.42 -EDUC.NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION	
342.010 : FRAIS DE PERSONNEL	180 000
342.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	85 100
TOTAL DU CHAPITRE CH.42 -EDUC.NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION	265 100

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.46 -EDUCATION NATIONALE STADE LOUIS II	
CF ANNEXE P50	
TOTAL DU CHAPITRE CH.46 -EDUCATION NATIONALE STADE LOUIS II	11 108 100

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE	
CH.55 -EXPANSION ECONOMIQUE	
355.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 750 000
355.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	92 000
355.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	500
355.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	1 577 800
TOTAL DU CHAPITRE CH.55 -EXPANSION ECONOMIQUE	3 420 300

M. le Président.- M. MOUROU a la parole.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais reparler de la problématique des coaches sportifs. Cela fait un peu plus d'un an qu'on vous avait indiqué les problèmes qu'ils rencontrent, que ce soit par courrier officiel ou également en séance privée, avec des coaches souvent pas déclarés ou qui n'ont aucune formation. Ceci vient un peu cannibaliser le métier, sachant que de vrais coaches sportifs ont eux, une autorisation, exercent leur métier avec de vrais diplômes et on en voit un peu de partout. Il y a une saturation, notamment de l'espace public, mais c'est surtout un problème d'équité pour les autres coaches sportifs qui eux respectent toutes les règles et aussi pour les clients, je pense, qui ne savent pas tout le temps lequel a des diplômes, lequel n'en a pas, lequel a des autorisations et lequel n'en a pas. Certains parfois prennent des risques puisqu'on nous a rapporté des risques de blessures, selon

les gestes et exercices qui ont été effectués. Je voudrais savoir où en est la réflexion sur les coaches sportifs et notamment les contrôles puisqu'on est sur l'Expansion Economique. Où en sommes-nous, Monsieur CELLARIO ?

Merci.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Nous avons rencontré l'association des coaches sportifs pour justement définir les bases d'une réglementation, laquelle permettrait d'effectuer des contrôles objectifs. Pouvoir définir les règles à appliquer et vérifier qu'elles le sont bien et que ceux qui n'ont pas les diplômes ni les autorisations nécessaires ne puissent pas exercer en Principauté.

M. le Président.-

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.57 -TOURISME ET CONGRES	
357.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 081 200
357.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 845 000
357.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	756 000
357.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	5 442 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.57 -TOURISME ET CONGRES	11 124 200

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.59 -POSTES ET TELEGRAPHES	
CF ANNEXE P53	
TOTAL DU CHAPITRE CH.59 -POSTES ET TELEGRAPHES	14 155 900

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 59 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.60 -REGIE DES TABACS	
CF ANNEXE P51	
TOTAL DU CHAPITRE CH.60 -REGIE DES TABACS	6 107 900

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.63 -CONTROLE DES JEUX	
363.010 : FRAIS DE PERSONNEL	451 700
363.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	80 000
363.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 900
TOTAL DU CHAPITRE CH.63 -CONTROLE DES JEUX	533 600

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.64 -SERVICE D'INFO. SUR LES CIRCUITS FINANCIERS	
364.010 : FRAIS DE PERSONNEL	894 600
364.020 : FRAIS D'ETUDES & FORMATION	430 000
364.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	126 700
364.040 : ACHAT & ENTRETIEN DE MATERIEL	96 600
TOTAL DU CHAPITRE CH.64 -SERVICE D'INFO. SUR LES CIRCUITS FINANCIERS	1 547 900

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE	
CH.69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT	
369.010 : FRAIS DE PERSONNEL	875 000
369.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	418 000
369.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	815 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT	2 108 000

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 74 -DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES	
374.010 : FRAIS DE PERSONNEL	3 784 100
374.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	50 200
374.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	70 700
TOTAL DU CHAPITRE CH. 74 -DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES	3 905 000

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 74 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME	
CH.76 -DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	
376.010 : FRAIS DE PERSONNEL	3 119 700
376.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	70 500
376.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	7 200

376.050 : ENTRETIEN & AMELIORATION	1 472 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.76 -DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	4 669 400

M. le Président.- Sujet largement épuisé tout à l'heure.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.86 -SERVICE DES PARKINGS PUBLICS	
CF ANNEXE P48	
TOTAL DU CHAPITRE CH.86 -SERVICE DES PARKINGS PUBLICS	21 255 000

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

G) SERVICES JUDICIAIRES	
CH.95 -DIRECTION	
395.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 447 600
395.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	263 000
395.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	792 000
395.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	15 300
TOTAL DU CHAPITRE CH.95 -DIRECTION	2 517 900

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.96 -COURS ET TRIBUNAUX	
396.010 : FRAIS DE PERSONNEL	5 086 100
396.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 894 100
TOTAL DU CHAPITRE CH.96 -COURS ET TRIBUNAUX	7 980 200

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.97 -MAISON D'ARRET	
397.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 450 000
397.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	55 000
397.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	456 500
397.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	339 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.97 -MAISON D'ARRET	3 300 500

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	
CH.1 -CHARGES SOCIALES	
401.130 : CHARGES SOCIALES - TITULAIRES	90 822 400
401.230 : CHARGES SOCIALES - NON TIT.	22 811 200
401.231 : CAISSE PREVOYANCE RETR. AVOCATS	371 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 -CHARGES SOCIALES	114 004 600

M. le Président.- Vous êtes deux à me demander la parole. Sur ce chapitre, exceptionnellement, Monsieur le Rapporteur, je donne la priorité au Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Nous écoutons M. ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le montant annuel des retraites de la Fonction Publique a atteint près de 70 millions d'euros. Dans votre réponse au rapport de M. SEYDOUX, vous évoquez la création d'un fonds dont la gestion serait confiée à la Commission de Placement des Fonds à laquelle, à titre consultatif, sont associés des représentants du Conseil National. Il s'agit-là d'une première étape indispensable qui doit, à notre avis, aboutir à la création d'une Caisse autonome de Retraite des Fonctionnaires qui nous semble être le seul moyen d'en assurer à terme, la pérennité. Mais vous avez raison, il s'agit d'une solution qui doit reposer sur un régime équilibré. C'est bien pour cela qu'il nous faut dès maintenant envisager cette solution en dotant le fonds avec une partie des excédents budgétaires tant que nous le pouvons mais aussi peut-être avec des biens immobiliers rentables à l'exemple de la CAR jusqu'à l'obtention de cet équilibre. Dans l'attente de cet équilibre, il faudra bien continuer à financer les retraites à partir du budget de fonctionnement annuel de l'Etat. Je ne

doute pas que nous aurons l'occasion d'en reparler, n'étant pour le moment pas totalement convaincu, ni par votre solution, ni vous par la nôtre, mais je crois vraiment que ce qui nous anime tous, c'est arriver à une solution pérenne même si je sais que vous pensez que réserver un montant dans le fonds de réserve est une solution suffisante.

Je vous remercie.

M. le Président.- Si c'est le même sujet, je prends d'autres interventions. Monsieur SEYDOUX, c'est le même sujet ?

M. Balthazar SEYDOUX.- Vous m'avez puni car tout à l'heure je n'avais pas été bon, mais le Président de la CISAD a très bien parlé, donc je m'abstiens.

M. le Président.- Vous vous abstenez d'intervenir, mais pas sur le chapitre, soyons précis !

M. RIT souhaite intervenir.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Si l'on peut commencer à voir le bout de la cheminée en matière d'usine de traitement des déchets, je n'afficherai pas le même optimisme en ce qui concerne les mesures de pérennisation de la retraite des fonctionnaires. Le Conseil National, déjà lors de précédentes mandatures, a demandé au Gouvernement de créer une caisse autonome de retraite pour les fonctionnaires. Les résultats des études d'actuaire, chaque fois, semblent avoir découragé l'Exécutif. La mise sur pied, *ex abrupto*, d'une caisse de retraite d'emblée fonctionnelle représente une mise de fonds d'une telle ampleur qu'il semble en effet peu raisonnable de l'envisager. Mais entre tout et rien, il y avait, et il y a toujours une place pour une transition progressive vers la solution de sécurité la plus forte que représente une caisse de retraite.

Pour le moment, le Gouvernement a choisi la solution dite d'un cantonnement retraite au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Mais il n'est sûrement pas facile de conjuguer cantonnement avec la définition constitutionnelle du Fonds de Réserve Constitutionnel. Mais il n'est sûrement pas facile de conjuguer cantonnement avec la définition constitutionnelle du FRC, l'orthodoxie budgétaire et un blindage juridique des sommes cantonnées. Un seul point me rassure,

c'est la définition que le dictionnaire donne du mot cantonnement. Je cite : « Installation temporaire de troupes dans un lieu habité ». Nous souhaitons donc ardemment que ce mot temporaire prenne ici tout son sens !

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Je crois que nous sommes unanimes sur ce point. Notre collègue Jean-Louis GRINDA pense la même chose, on en a parlé en privé, la majorité unie pense la même chose, M. RIT vient d'exprimer le point de vue également de son groupe.

Souhaitez-vous dire un mot, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire Général ?

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- C'est pour saluer la position exprimée par Messieurs ROBINO et RIT, je pense que c'est une solution de sagesse. Je pense que, comme vous l'avez dit, c'est une première étape. Elle va permettre de pouvoir cantonner, c'est-à-dire de pouvoir mettre dans un véhicule juridique ces sommes qui vont permettre à l'horizon de plusieurs années d'avoir les disponibilités si jamais il y en avait besoin. Donc je pense que là aussi, on se rejoint et je pense qu'il est aussi utile de pouvoir commencer à travailler sur la loi pour la caisse. C'est, comme le disait M. RIT, quelque chose de beaucoup plus complexe mais c'est déjà, ce soir, une première étape et je crois que le Gouvernement peut vous en remercier.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Secrétaire Général. Effectivement, il n'y avait pas de cantonnement de ces sommes dans le Fonds de Réserve ces dernières années. C'est donc un pas en avant, mais c'est vrai que la seule garantie réelle, sur le moyen-long terme, du paiement des retraites, c'est quand même la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires. On souhaite que Monaco se porte bien, que nos finances publiques soient saines, que la croissance économique soit toujours au rendez-vous. Si un jour les choses allaient moins bien, ce canton, un Gouvernement, dans dix, vingt ou cinquante ans, pourrait tout à fait l'utiliser pour dépenser d'autres sommes ailleurs et ce ne serait pas une garantie, dans des moments plus difficiles pour Monaco, que la retraite des fonctionnaires soit maintenue dans les mêmes conditions. Voilà pourquoi la deuxième étape que nous souhaitons tous - Jean-Louis GRINDA lève

la main, je pense qu'il va le confirmer - c'est que nous passions dans les prochaines années à la création de cette caisse de retraite des fonctionnaires.

Monsieur GRINDA, nous vous écoutons.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Brièvement, je suis d'accord avec vous et tout ce qui a été dit. Je crois que M. CASTELLINI avait dit qu'il allait nous écrire, le Gouvernement allait nous apporter des précisions. Donc on attend de recevoir ces éléments avant de se déterminer.

Juste un petit détail, Monsieur COLLE, je ne pense pas mais peut-être que je me trompe, que le cantonnement soit ce qu'on peut appeler un véhicule juridique. On ne va pas rentrer dans de la sémantique mais c'est le cantonnement au sein du FRC, pourquoi ça sera un véhicule juridique ?

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Parce qu'il y aura une ordonnance souveraine qui va, au sein du FRC, officialiser la création de ce cantonnement et qui, par une autre Ordonnance Souveraine, va définir les conditions dans lesquelles la Commission de Placement des Fonds aura compétence pour assister le Ministre d'Etat dans sa gestion. Donc, il va y avoir un outil. Cet outil c'est une ordonnance souveraine, c'est une première étape et je crois qu'elle permettra déjà de fixer les choses et de permettre de se lancer dans une réflexion pour des dispositions plus pérennes mais qui nécessitent de réfléchir au régime.

M. Jean-Louis GRINDA.- On ne va pas refaire un débat maintenant, bien évidemment, mais j'attends le courrier qui va arriver, je suppose avant le Primitif.

M. le Président.- C'est une étape dans la bonne direction qui ne saurait constituer un aboutissement final de cette démarche. Voilà ce que nous pensons tous.

Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Une remarque, car on ne va pas faire le débat ce soir et merci Monsieur le Secrétaire Général, pour

ces précisions. Mais j'aimerais juste dire, pour les gens qui nous écoutent, qu'au sein de la Commission de Placement des Fonds, les membres du Conseil National n'ont qu'un avis consultatif. C'est pour cela qu'on fait un pas vers vous, mais on attend. La deuxième étape étant d'aller vers cette Caisse Autonome des Retraites.

Merci.

M. le Président.- Je pense que nous sommes d'accord. On va donc passer au vote de ce chapitre.

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Jean-Charle EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, MM. Jean-Louis GRINDA,
Mlle Marine GRISOUL, Marc MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et
Stéphane VALERI
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.2 -PRESTATIONS & FOURNITURE	
402.265 : TRANSP.& DEMENAG. FONCTION	40 000
402.317 : REPARATIONS CIVILES	150 000
402.330 : PREST. SERVICES TELEPHONIQUES	5 800 000
402.3311 : NETTOYAGE LOCAUX: PRESTATIONS	3 041 000
402.334 : EAU, GAZ, ELECTR.,CLIMAT.B.D.	3 766 000
402.336 : CHAUFFAGE DES IMM.DOM. PUBL.	200 000
402.337 : LOGEMENTS DE FONCTION	4 917 000

402.338 : LOCATION DE LOCAUX USAGE ADM.	3 947 500
402.3391 : ASSURANCE IMMEUBLES	2 183 000
402.3392 : ASSURANCE VEHICULES, BATEAUX	547 000
402.371 : HABILLEMENT DU PERSONNEL ADM.	18 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 -PRESTATIONS & FOURNITURE	24 609 500

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 -TRAVAUX	
404.381 : PETITS TRAVAUX & ENTRETIEN	5 750 000
404.383 : REPAR.& ENTRET. AMBASSADES	384 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 -TRAVAUX	6 134 500

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 -TRAITEMENTS-PRESTATIONS	
405.115 : TRAITT TIT PERSONNEL SERVICE	145 000

405.215 : TRAITT NONTIT PERSONNEL SERVIC	1 099 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 -TRAITEMENTS-PRESTATIONS	1 244 000

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.6 -DOMAINE IMMOBILIER	
CF ANNEXE P47	
TOTAL DU CHAPITRE CH.6 -DOMAINE IMMOBILIER	39 731 000

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT.5 - SERVICES PUBLICS	
CH.1 -ASSAINISSEMENT	
501.4321 : NETTOIEMENT DE LA VILLE	11 150 000
501.4322 : COLLECTE ET INCINERATION	18 819 300
501.4323 : ASSAINISSEMENT COLLECTE PNEUMA	150 000
501.436 : ENTRETIEN STATION D'EPURATION	1 400 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 -ASSAINISSEMENT	31 519 300

M. le Président.- Oui, une intervention, M. Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Les amis des bêtes, et ils sont ici nombreux, nous avons pu le constater, le savent bien, une année de vie, pour un chien, est l'équivalent de sept années de vie pour un humain. J'ignore par contre quelle est l'équivalence pour une usine de traitement des déchets, mais une chose est sûre, la nôtre est une très, très vieille dame, et c'est avec un grand soulagement que le Conseil National peut constater que le projet de réalisation d'une nouvelle usine est maintenant en marche. Nous sommes probablement en passe d'entrevoir le bout de la cheminée. Expression peut-être osée, car au seul mot de cheminée mon compagnon de minorité Jean-Louis GRINDA, et bien d'autres dans cet hémicycle, voient probablement bondir sur nos populations l'hydre de l'incinération. Mais je l'ai dit à maintes reprises, j'assume ce choix technologique éventuel, sous condition d'une maîtrise absolue de la qualité et de l'innocuité totale des rejets, si c'est le seul point qui nous assure une très grande fiabilité.

Il aura fallu bien des années de débats houleux et de dialogues de sourds pour arriver enfin au projet actuel en trois phases, dont les résultats de la première nous ont été exposés tout récemment par le Gouvernement en séance privée. Comme je l'ai dit lors de cette séance, j'estime que le premier critère à retenir doit être la fiabilité de la technologie retenue, sachant qu'en cas de panne totale, la Principauté dispose d'une capacité de stockage de cinq jours seulement. Je vous laisse seulement imaginer le scénario, à compter du sixième jour ! Également primordial, son potentiel évolutif, qui doit lui permettre de rester au plus haut niveau de performances tout au long de sa durée de vie, qui est de l'ordre de quarante ans.

Entre autres, une brique technologique correspondant à l'épuration quasi parfaite des effluents gazeux, ou fumées si le choix de l'incinération est retenu, devra pouvoir évoluer chaque fois que la technologie devient plus performante dans ce domaine. Car il faut bien admettre que, quelle que soit la méthode de traitement des déchets employée, c'est essentiellement la nature et les taux des rejets qui importent pour assurer la sécurité des résidents.

Enfin, je conclurai mon propos en vous assénant une authentique évidence : dans cette future filière de l'élimination de nos déchets, efforts de diminution du volume global de ces derniers et tri sélectif

constituent le tronc commun de toute technique de traitement de la fraction non recyclable.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Effectivement, nous essayerons à nos places de ne pas nous laisser enfumer sur un sujet difficile qui pourrait finir par beaucoup de fumée. Mais je suis persuadé que MM. GRINDA et ROSE ont des choses à nous dire. Je vois déjà se lever la main de M. GRINDA. On vous écoute.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je serai bref. Je reviens encore une fois à ce qui vient d'être dit par le Docteur RIT. Mais juste pour rappeler quand même que dans le débat institutionnel, ce point existe entre nous depuis 2013. Et en 2013, lorsque j'ai été élu pour la première fois, on nous avait parlé - et ceux qui étaient là s'en souviennent très bien - d'un dossier qui était ficelé, bouclé et qu'il n'y avait aucune chance de faire autrement et qu'il fallait simplement circuler parce qu'il n'y avait plus rien à voir. Je constate que la pugnacité a payé et que nous avons été entendus. Et je vous en remercie.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie, nous vous écoutons, Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai apprécié de mon côté que le Conseil National ait été associé aux différents appels d'offres et au dépouillement des appels d'offres. Maintenant, il est certain que plus que jamais, nous veillerons à ce que cette usine de traitement des déchets ne soit pas émettrice de pollution pour la population. Et je crois que le Gouvernement a saisi notre message puisque nous l'avons réellement signifié et je pense que la situation me semble, en tout cas par rapport au dernier débattement, en voie de se normaliser parce que j'ai bien l'impression, comme le disait M. GRINDA, qu'il y a eu beaucoup de résistances pendant quelques années, mais j'ai l'impression qu'on est un peu plus écouté que par le passé. J'espère que le Gouvernement ne nous décevra pas.

M. le Président.- Il y a d'ailleurs un élu du Conseil National - c'est vous-même Monsieur ROSE quand

vous êtes présent, ce n'était pas possible lors de la dernière réunion du jury - c'est donc M. Balthazar SEYDOUX qui a représenté notre Assemblée. On remercie le Gouvernement de nous associer à ses réflexions. On est tous d'accord aussi sur ce sujet, je ne voudrais pas lancer un long débat ce soir, on en a longuement parlé déjà entre nous. La solution c'est aussi de traiter beaucoup moins de déchets en Principauté. Par solidarité, pendant de nombreuses années, on a traité les déchets des communes françaises voisines. Il y aura dans quelques mois, Madame le Conseiller vous m'avez expliqué, une usine moderne, qui se développe pour l'agglomération niçoise et qui va pouvoir accueillir les déchets de nos voisins. Ce sont donc des milliers de tonnes en moins à Monaco, à traiter nous-même. Et puis, nous, on peut faire d'énormes progrès en interne, on en a aussi souvent parlé, par le tri sélectif qui permettra de limiter les quantités de déchets traités. Les villes les plus à la pointe, arrivent quasiment à zéro déchet à traiter, je pense à San Francisco. On en est très loin mais je crois qu'on est à 15 % de recyclage à peu près actuellement, à Monaco. Le pays du Prince Albert va faire mieux, je suis sûr qu'on va faire mieux dans les prochaines années, tous ensemble. Je ne dis pas qu'on va arriver à 100 % dans les années qui viennent, mais entre 15 % actuellement et 100 % de déchets qui ne seront plus traités par une usine de retraitement, on a une marge très importante de progression, Madame GRAMAGLIA. Je sais que vos équipes sont mobilisées, chaque année on doit gagner des parts, des pourcentages et cela sera l'idéal. Quelle que soit la technique retenue, moins on aura de déchets à traiter, plus on sera efficace en Principauté.

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2 -ECLAIRAGE PUBLIC	
502.434 : CONSOMMATION	1 500 000
502.435 : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	1 980 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 -ECLAIRAGE PUBLIC	3 480 000

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 -EAUX	
503.436 : CONSOMMATION	1 302 000
503.437 : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	240 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 -EAUX	1 542 000

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 -TRANSPORTS PUBLICS	
504.438 : CIE AUTOBUS MC-MINORAT. RECETTE	9 129 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 -TRANSPORTS PUBLICS	9 129 000

M. le Président.- Monsieur le Doyen, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Daniel BOERI.-

Merci, Monsieur le Président. Entre 2010 et 2018, la fréquentation des autobus a baissé d'un million de voyageurs, soit près de 14 %, que ce soit chez les moins de 26 ans, des voyageurs réguliers ou même chez les seniors, qui stagne, mais les quatre dernières années il y a moins 40 000 aussi. Dans le même temps, le nombre de résidents a augmenté de 1 700, le rapport est venu, donc de 101 voyages par résident, on est tombé

à 179 voyages par résident. Le parc automobile a augmenté de 6 000 et la fréquentation des parkings publics a augmenté de 50 %, soit plus de 4,4 millions de passages. Un pays où la circulation est un des ingrédients de la qualité de vie, c'est quand même quelque chose d'important. Que se passe-t-il ? Nous avons reçu il y a peu, un rapport sur les addictions des jeunes à Monaco. Il en manquait un, celui de la recherche du non-bus, pas nimbus. Vous savez, ce bus qui n'est pas là, et dont on se demande toujours dans combien de temps il va arriver. Cela concerne pourtant 6 millions de personnes. Or, il entraîne des troubles du comportement, rendez-vous compte, ceux qui utilisent le bus le savent, attrapent un torticolis à l'arrêt du bus pour se poser l'éternelle question : dans combien de minutes le bus va-t-il arriver ? Courir à travers la rue sans regarder, de crainte de rater le bus. Si je le rate, dans combien de temps vais-je en attraper un autre ? S'abîmer les yeux à déchiffrer l'heure du passage du prochain bus. C'est vrai, il y a eu un effort avec les nouveaux Abribus pour afficher les horaires. Seulement, on a mis tellement bas – notre Président ou la Vice-Présidente en a parlé – les sièges de façon à ce qu'on voie les horaires, que les papis et les mamies ne peuvent plus se lever. Pour l'instant, j'y arrive...

(Rires)

L'angoisse devant l'accroissement de la file d'attente, évidemment, nous avons tous parlé du numéro 3 à Fontvieille. Et en plus accrochés au smartphone et depuis peu à Citymapper pour déchiffrer l'application MonacoBus pour éviter de prendre trop de temps. Alors ce soir, je vous propose une révolution culturelle. Le bus doit devenir notre métro, ne plus se poser la question quand est-ce que le bus arrive ? Il arrive naturellement comme un métro ailleurs dans le monde. D'ailleurs on peut le constater, dans les arrêts où il y a plusieurs lignes, il y a moins de files d'attente. Certes, cela a un coût supplémentaire, mais il permet tout de même des économies financières, la suppression de la fonction régulation, le bus roule sans attendre le feu vert de son administration et du même coup...

(Sonnerie).

... évite, – excusez-moi, j'ai presque fini – les auto-embouteillages provoqués par le bus qui attend son feu vert, par exemple Place d'Armes. Une mutation environnementale, prendre plus souvent le bus plutôt que le véhicule, cela devient plus commode et permet d'économiser le CO2 en direct et des véhicules en

moins et des embouteillages en moins. Ce seront des recettes nouvelles puisque nous avons mis un panneau, maintenant dans les nouveaux Abribus on pourra mettre une publicité. Il faut accroître la fréquence du bus, un bus doit passer toutes les cinq minutes, accroître l'amplitude des horaires réguliers où il s'agit d'une révolution culturelle, mais vraiment douce. Tous les résidents sont concernés et de plus, la circulation est améliorée. On peut faire ça quasiment demain matin.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Nous sommes bien conscients que la fréquence des autobus est un point majeur de leur fréquentation. Mais je ne peux pas laisser passer – je n'avais pas prévu de le faire – cette intervention sans remercier ma voisine de gauche, Mme GRAMAGLIA. J'ai reçu des photos de Monégasques qui ont photographié les bus électriques à l'essai en Principauté. Et vous nous faites une publicité extraordinaire, merci, Madame GRAMAGLIA car ce bus qui tourne actuellement en Principauté affiche 100 % électrique – c'est super on est tous d'accord, allons vers les bus électriques – et 100 % gratuit, parce que c'est un bus qui vient d'une ville où les autobus sont gratuits. Donc, vous l'avez fait venir en Principauté, vous faites la publicité pour la gratuité des bus, merci, nous sommes d'accord avec votre publicité.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est ce qu'on appelle la politique du pas vers l'autre, Monsieur le Président.

(Rires).

M. le Président.- Donc, encore un petit effort et on va avoir la gratuité des bus.

Monsieur GRINDA, vous souhaitez intervenir ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, sur ce que vient de dire M. BOERI. Je trouve étonnant que vous ne réagissiez pas, je ne connaissais pas ces chiffres, 1 million de moins en huit ans de personnes qui fréquentent le bus. Je ne suis pas un technicien.

M. le Président.- 1 million de passages.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui j'ai bien compris. Mais je trouve ça quand même énorme.

M. le Ministre d'Etat.- C'est tout à fait juste et c'est la raison pour laquelle on vous dit que le problème n'est pas la gratuité mais la cadence, c'est ce que disait le Doyen. C'est vrai que c'est une bonne idée si on faisait un métro, mais ce n'est pas pour tout de suite donc ça ne réglerait pas le problème de cadence. Ce sur quoi les équipes de Marie-Pierre GRAMAGLIA travaillent, c'est effectivement la régularité de la cadence, la prévisibilité des bus. Sinon, les gens préfèrent le vélo ou marcher à pied ou prendre leur voiture, d'où la grande problématique maintenant.

On reparlera parce qu'il est tard, mais il faudrait mesurer l'incidence d'une éventuelle gratuité sur le fait, pour les piétons, de reprendre le bus ou pour les voitures, de les abandonner pour reprendre le bus. Mais c'est une vraie question. On aura l'occasion d'en reparler pendant les débats sur le Primitif.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je ne vais pas parler de la gratuité du bus, on a longuement échangé là-dessus, mais c'est vrai que c'est une histoire de cadencement. Le problème c'est que si on injecte de nouveaux bus dans la circulation actuelle, ça sera encore pire parce que nous n'avons pas de couloirs de bus sur toutes les avenues. Donc les bus vont se retrouver bloqués dans la circulation et il n'y aura pas une plus grande cadence, on va se retrouver avec deux bus qui vont se suivre ou avec trois voitures d'intervalle, ce qui a été vu par la Compagnie des Autobus de Monaco. Ou alors, il faut qu'il n'y ait plus de voitures du tout en Principauté et qu'on ait un système de bus avec un cadencement toutes les trois, quatre minutes, cela pourrait marcher.

M. le Président.- Oui, Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'il faut vraiment regarder la question à fond. C'est vrai qu'il y a des cas où les bus se suivent parce que leurs numéros sont différents, mais je ne suis pas certain que ce soient seulement les véhicules qui soient un blocage. Par exemple le week-end, quand il faut attendre vingt à vingt-cinq minutes pour avoir le bus, c'est clair qu'on prend sa voiture.

M. le Président.- On l'a souvent dit ici, on partage cette analyse. On règlera le problème de la circulation par de multiples mesures. Je pensais à cela quand vous disiez que ça dépend aussi du nombre de voitures. Quand on aura ces parkings relais aux frontières et qu'on arrêtera des milliers de voitures qui ne rentreront plus à Monaco, on aura aussi une situation bien meilleure pour faire un cadencement de bus plus rapide.

Le Gouvernement a pris du retard malheureusement sur le parking du Jardin Exotique. Je sais que vous faites le maximum, il va arriver un jour. Il y a celui de Testimonio qui est en construction et puis il faudra que vous en fassiez un autre sur Saint-Roman. Tout cela nous aidera aussi à améliorer le cadencement des bus à Monaco, dans quelques années.

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté)

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Jean-Charle EMMERICH,
Mme Marie- Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOU, L,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et
Stéphane VALERI
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	
I-COUVREMENT DEFICITS BUDGET. COMMUNE ET ETABL. PUBLICS	
CH.1 -BUDGET COMMUNAL	
601.101 : DOT. GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	44 548 300
601.1012 : SUBVENTION SPECIALE COMMUNE	6 236 200
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 -BUDGET COMMUNAL	50 784 500
CH.2 -DOMAINE SOCIAL	
602.1011 : C.H.P.G. (CF ANNEXE P57)	8 050 000
602.1013 : RESIDENCE DU CAP FLEURI (CF ANNEXE P60)	3 070 900
602.102 : ECOLE D'INFIRMIERES	743 900
602.103 : DEFICIT DU C.T.S.	1 805 800
602.104 : OFF. PROTEC. SOC. (CF ANNEXE P62)	30 589 900
602.105 : A QIETUDINE (CF ANNEXE P64)	855 500
602.106 : CENTRE RAINIER III (CF ANNEXE P66)	3 332 800
602.108 : SERV.MEDIC.D'URG.& REANIMATION	427 900
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 -DOMAINE SOCIAL	48 876 700

M. le Président.- Madame GIBELLI, nous vous écoutons.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais faire un petit point sur l'unité de psychiatrie pour adolescents au sein du CHPG. J'avais déjà eu l'occasion, lors de nos précédents échanges, de souligner l'importance de ce projet, spécialement dédié à nos adolescents victimes d'addictions et de dépendance et bien-sûr d'un projet adapté à leurs besoins.

Les travaux du service de psychiatrie de l'hôpital commenceront normalement début novembre 2019 et la réorganisation de ce service permettra la création, par effet

domino, de la nouvelle unité pour adolescents, dont les travaux sont prévus dès septembre 2020, pour voir le jour en 2021. Il garantira ainsi une prise en charge optimale de nos jeunes. Sachant d'autant plus qu'il est prévu, en parallèle, l'ouverture d'un hôpital de jour à proximité de Monaco.

Sachez, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, que nous serons particulièrement attentifs au respect des délais de livraison de ces deux structures.

M. le Président.- Monsieur GAMERDINGER, je vous en prie.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Sur le premier point, Madame le Conseiller National, concernant l'unité pour enfants et adolescents dans le service psychiatrie, nous devrions même être en mesure de mettre les locaux nécessaires à disposition avant le délai que vous avez mentionné puisque d'après les informations dont nous disposons, l'unité devrait être opérationnelle à la fin du premier semestre 2020.

En ce qui concerne la structure d'accueil pour enfants et adolescents souffrant de difficultés psychologiques, à implanter sur la commune de Beausoleil, le dossier progresse bien. Nous sommes en phase de rédaction du cahier des charges définitif permettant le dépôt d'un permis de construire. J'ai vu le Maire de Beausoleil récemment, j'ai commencé à lui en parler en lui indiquant que dès que le permis serait finalisé, j'irais par courtoisie le voir de manière à accompagner la démarche administrative. En principe, nous anticipons une durée de travaux de deux années environ sous réserve d'aléas évidemment. Sachant que la difficulté au cas d'espèce est liée au fait que c'est une opération qui est portée à la fois par la Principauté de Monaco et par la France, par l'hôpital Lenval et par l'agence régionale de santé, ce qui induit des éléments de difficultés administratives que nous saurons, je suis certain, surmonter, pour mettre à disposition cette structure aux enfants et adolescents qui en auront besoin.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Oui, Madame GIBELLI, je vous en prie.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci au nom de tous ces parents et ces familles qui attendent la réalisation de cette structure adaptée puisque ces enfants naviguent entre secteurs, une unité de pédiatrie qu'on sait générale et un service de psychiatrie adulte, voire même transférés à Lenval.

Je vous remercie pour eux en tous cas.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce chapitre 2 ?

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté)

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Jean-Charle EMMERICH, Mmes Béatrice
FRESKO-ROLFO, Marie- Noëlle GIBELLI,
MM. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et
Stéphane VALERI
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION	
SC.4.1 SUBVENTIONS	
604.101 : SUBVENTIONS DIVERSES	20 000
604.102 : O.H.I.	67 500
604.103 : COMMISSION MEDICO-JURIDIQUE	2 000
604.105 : AGENCE INTER.ENERGIE ATOMIQUE	1 435 000
604.106 : ASSOCIA°CONSULS à MONACO:ACHIM	88 000
604.107 : ACCOBAMS SECRET. FONCTIONNEMENT	200 000
604.108 : INSTITUT DROIT ECONOMIQUE MER	98 500
	1 911 000
SC.4.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
604.201 : CONTRIB. OBLIG. ORG. INTERN.	2 946 000
604.202 : FONDATION ALBERT II	690 800

604.204 : FONDATION PRINCESSE CHARLENE	500 000
604.217 : CONTRIB.VOLONT.MULTI ET BILAT.	2 306 000
604.218 : PROTOCOLE KYOTO	446 000
604.220 : APD-COOPERATION BILATERALE	10 197 600
604.2201 : APD-COOPERATION MULTILATERALE	2 615 000
604.2202 : APD-ONG MONEGASQUES	863 900
604.2203 : APD-PREV° URGENCE REHABILITAT°	960 000
604.221 : EXPOSITION UNIV. DUBAI 2020	2 000 000
604.227 : PARTICIPATION ITER	500 000
604.228 : CONFERENCES INTERNATIONALES	3 230 000
	27 255 300
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION	29 166 300

M. le Président.- Oui, une intervention de M. ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est parce que j'ai sauté un chapitre, excusez-moi.

M. le Président.- On est un peu fatigué, donc vous êtes pardonné, Monsieur le Président.

M. Christophe ROBINO.- J'ai été distrait par la jeunesse et les sports.

J'en étais à l'Office de Protection Sociale.

M. le Président.- Il s'agit donc du chapitre 2 - Domaine Social.

M. Christophe ROBINO.- Sur plus exactement l'article 602.104. Je profite de cette ligne pour revenir sur la dépendance des sujets âgés.

Monsieur le Ministre, la décision de porter à 30 années le délai de résidence nécessaire, pour bénéficier de la solidarité nationale et avoir accès à une place en institution, répond à un principe de

réalité : celui de l'exiguïté de notre territoire. Notre devoir est d'assumer en priorité les personnes âgées de nationalité monégasque ou durablement installées en Principauté comme les enfants du pays et il nous est matériellement impossible de disposer d'une capacité d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes pour toutes les personnes âgées qui viendraient s'installer en Principauté au moment de leur retraite.

Pour autant, nous avons un réel devoir de solidarité envers les personnes vivant sur notre territoire. C'est à ce titre que nous avons convenu, avec le Gouvernement, de ne pas introduire de délai de résidence pour pouvoir bénéficier de la prestation d'autonomie en cohérence avec l'article 32 de la loi n° 1.465 relative à l'aide à la famille monégasque et à l'aide sociale, qui stipule que la prestation d'autonomie peut être allouée à la « *personne âgée d'au moins soixante ans connaissant une perte d'autonomie et domiciliée sur le territoire de la Principauté* ».

C'est également à ce titre que nous avons suggéré, lors de la CPE du 12 mars dernier, en présence du Gouvernement, que pour des cas bien particuliers, des solutions sur mesure soient envisagées, en collaboration et dans la mesure de leurs possibilités, avec les établissements de la Fondation Hector Otto dont la modalité de gestion est privée. Avec les mesures mises en place, avec les efforts financiers consentis, la rénovation du Cap Fleuri et la construction de nouvelles E.H.P.A.D., la Principauté s'inscrit bien dans ce modèle social que nous défendons et j'en profite au passage pour saluer l'action des services de la commune et de l'Office de Protection Sociale en faveur des personnes dépendantes.

Cette politique, nous devons la définir ensemble, c'est pourquoi nous réitérons nos demandes quant à la répartition des différents E.H.P.A.D. dans les quartiers, quant aux modalités de gestion et d'utilisation du Fonds Dépendance, quant à l'organisation de la prise en charge en ville des personnes dépendantes et bien d'autres mesures dont nous serons amenés à discuter.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et*

de la Santé.- Oui, de manière très synthétique, je souhaiterais indiquer que je partage ce qui vient d'être énoncé et que sur ce sujet important, pour nous tous, d'accompagnement des personnes âgées, il n'y a pas de divergence de vues. Il y a de la part du Département des Affaires Sociales une réflexion, toujours en cours pour aller de l'avant. Vous le savez puisque je vous en ai parlé récemment, de manière à faire en sorte que nous soyons encore mieux en mesure d'accompagner les personnes âgées et de les entourer comme nous devons le faire. Une piste nouvelle sur laquelle nous réfléchissons à l'heure actuelle pour éviter l'apparition de la dépendance consiste en un certain nombre de mesures permettant aux personnes âgées de bien vivre leur vieillesse. Sur le critère de résidence nécessaire, trente ans pour être éligible à une admission en institution, oui bien sûr, c'est un principe de réalité, mais comme je l'ai souvent dit avec vous, c'est en fait une réflexion que nous avons menée sur la solidarité que nous devons aux personnes âgées. La solidarité intergénérationnelle, la communauté des plus jeunes à l'égard des plus âgés. Ce qui nous a fait nous retrouver, c'est le fait que cette solidarité nous la devons aux personnes qui ont partagé un temps suffisant de leur vie en Principauté de Monaco tout simplement. Ensemble, nous avons considéré que trente ans c'était certainement la bonne façon d'aborder la question. Je me félicite du fait que sur ce sujet délicat et novateur nous soyons rapidement tombés d'accord.

Sur les autres points, vous avez donné votre aval, comme le Gouvernement l'avait proposé, pour que soit mise en chantier une nouvelle structure d'accueil pour personnes âgées dépendantes. Nous en avons parlé. Elle sera livrée en 2024/ 2025. Nous savons, puisque je vous l'avais indiqué, que les études actuarielles nous permettent déjà de déterminer qu'il faudra bénéficier de places supplémentaires à horizon des années 2030 et, évidemment, le Gouvernement devra réfléchir sur la meilleure implantation possible. On peut tout à fait concevoir qu'une implantation pertinente serait une implantation harmonieuse avec une répartition dans les quartiers, bien sûr. Il faudra que nous échangions à ce propos.

M. le Président.- Merci, Monsieur GAMERDINGER.

Monsieur ROBINO, quelques mots.

M. Christophe ROBINO.- Oui, je vous remercie de votre réponse. Il nous paraît effectivement essentiel de préserver la mixité et le contact entre

les générations et de ne pas regrouper tous les établissements dans le même quartier. Je crois que c'est un point très important.

Il y a un autre point sur lequel je suis intéressé de poursuivre la discussion, c'est celui de ces solutions intermédiaires qui permettent de retarder l'institutionnalisation. Nous avons l'exemple de la villa Speranza qui fonctionne mais qui est un établissement qui reçoit des personnes qui présentent des pathologies cognitives. Heureusement, la majorité des personnes âgées, si elles trouvent dans des établissements de jour un accueil, des activités, peut-être une prise en charge des conseils diététiques, un accompagnement, sans que pour autant soit remise en question leur autonomie intellectuelle, c'est vraiment une solution qui devrait permettre, là encore, de gagner du temps par rapport à l'institutionnalisation et en même temps, apporter une aide appréciable aux familles qui se verraient peut-être déchargées de temps en temps de l'obligation d'être présentes en permanence pour aider une personne qui, même ayant tous ses moyens intellectuels, serait limitée par ses capacités physiques.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Sur ce sujet important il ne faut pas considérer que les administrations vont agir seules. Vous avez souligné l'engagement, l'implication très positive de la commune. Je considère que les acteurs publics doivent faire leur part du travail, sachant que nous avons des interlocuteurs du privé, en particulier associatifs, très riches en Principauté de Monaco. Sur le volet des propositions à faire pour stimuler intellectuellement et physiquement les personnes âgées, nous pouvons tout à fait compter sur elles. A cet égard, je commence à leur en parler, de manière à ce que tous ensemble nous proposons une diversité d'activités répondant ainsi aux attentes et aux aspirations de nos aînés.

M. le Président.- Oui, Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Oui, merci, on pourrait discuter très longtemps. Je pense qu'il faut aussi y associer les médecins et les personnels soignants installés en ville et qui exercent à titre libéral, parce que ce pourrait être aussi un moyen de dépister

d'éventuels problèmes, d'accompagner les gens et de les aider et tout ce qui peut être anticipé doit l'être. Je pense que c'est vraiment une très bonne solution.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* C'est intéressant que vous disiez cela parce que vous avez assisté à une réunion que j'ai provoquée il y a dix jours et c'est précisément le thème dont nous avons débattu.

M. le Président.- Mme GIBELLI a demandé la parole.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux que soutenir les propos de mon collègue Christophe ROBINO, concernant la création de structure d'accueil de jour qui permettrait aux familles de disposer d'un temps dit «de répit», qui va leur permettre de savoir que leurs proches bénéficient d'une prise en charge professionnelle et de qualité.

Je voudrais revenir, par contre, sur un point plus spécifique, le Centre de Coordination de Gérontologie de Monaco, juste un aparté sur l'effectif, rien d'autre de plus spécifique.

Depuis qu'il a été créé, le nombre de personnels du Centre de Coordination Gérontologique de Monaco n'a pas évolué. Pourtant, dans le même temps, on constate un vieillissement de la population et, par conséquent, une augmentation du nombre de personnes concernées. Il paraît, donc, judicieux de mettre en adéquation l'effectif du C.C.G.M. avec les besoins de la population. Je rappelle que la majorité du Conseil National soutient un renfort des moyens de ce Centre, notamment par l'attribution d'un local plus vaste et la création d'un deuxième poste de médecin-coordonateur et pourquoi pas, voire aussi des autres professionnels qui y travaillent. Ceci afin d'assurer, dans les meilleures conditions, le traitement des demandes ainsi qu'une évaluation rapide du degré de la dépendance. Mais aussi de déterminer le montant de la prestation d'autonomie.

Finalement toutes ces actions se voient imbriquées dans deux réalités, le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de nos aînés.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame GIBELLI.
Oui, Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.*- Oui, simplement, je vous confirme le fait que je suis très à l'écoute des demandes qui pourraient être formulées par le C.C.G.M. dans le cadre que vous évoquez. Je peux, dès à présent, vous indiquer que le Gouvernement a estimé nécessaire d'augmenter le temps de service du praticien-médecin qui est affecté au bon fonctionnement de cette structure et, en accord avec ce médecin, il a été décidé que dorénavant elle exercerait à temps plein. Nous envisageons qu'en fonction des nécessités nous passions à une structuration différente.

Concernant les locaux, j'ai obtenu l'accord de mes collègues du Gouvernement pour attribuer au C.C.G.M., à une échéance relativement proche, donc dans le courant de l'année prochaine, des locaux mieux disposés et d'une superficie plus importante. Comme je vous l'indiquais tout à l'heure et en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, nous réfléchissions beaucoup en ce moment à la fois à une plus grande fluidité des parcours des personnes âgées entre la ville et l'hôpital et surtout un retour plus rapide, après un séjour hospitalier, à leur domicile. Nous pressentons que le C.C.G.M., qui a déjà un rôle extrêmement important, verrait ce dernier davantage accru ce qui justifierait qu'on étoffe ses effectifs dans des conditions à déterminer parce que nous en sommes aux prémices de la réflexion.

M. le Président.- On a déjà mis aux voix ce chapitre puisqu'on était revenu au chapitre 2. Nous étions, Monsieur le Secrétaire Général, si je me rappelle bien, au chapitre 4.

M. le Secrétaire Général.- Oui, nous étions au chapitre 4 - Domaine International et Coopération.

M. le Président.- On ne l'a pas encore voté ?

M. le Secrétaire Général.- Non, pas du tout.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Jean-Charle EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie- Noëlle GIBELLI, MM. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL	
SC.5.1 SUBVENTIONS	
605.101 : ORCHESTRE PHILHARMONIQUE MCO	8 756 100
605.1012 : OPERA DE MONTE-CARLO	3 101 000
605.102 : COMMISSION NATIONALE UNESCO	4 000
605.103 : COMITE NATIONAL ARTS PLASTIQ.	14 000
605.104 : C.I.M.	5 800
605.105 : MUSEE OCEANOGRAPHIQUE	8 795 000
605.106 : INSTITUT PALEONTOLOGIE HUMAINE	245 600
605.108 : UNIVERSITE DE NICE	30 000
605.109 : RENCONTRES PHILOSOPHIQUES MCO	600 000
605.110 : JEUNESSE AVENIR	8 500
605.112 : STUDIO DE MONACO	22 400
605.113 : SCOUTS ET GUIDES DE MONACO	72 500
605.115 : COEURS VAILLANTS	57 300
605.116 : JEUNESSE CATHOLIQUE	27 000
605.117 : SUBVENTIONS DIVERSES	888 200
605.122 : COMITE NAT.TRADITIONS MONEGAS.	20 000
605.124 : CIE DE BALLETS DE MONTE-CARLO	9 845 800
605.125 : CENTRE JEUNESSE PSSE STEPHANIE	721 500

605.126 : ASSOC. DES JEUNES MONEGASQUES	95 300
605.128 : ACADEMIE LANGUES DIALECTALES	9 200
605.129 : ASSOC. FOI ACTION RAYONNEMENT	263 700
605.131 : SPECTACLES DU FORT ANTOINE	170 000
605.132 : INSTITUT AUDIOVISUEL MONACO	1 842 900
605.133 : A.P.E.E.M.	9 800
605.137 : PRINTEMPS DES ARTS	1 556 000
605.138 : THEATRE PRINCESSE GRACE	1 271 000
605.139 : GARDEN CLUB	195 500
605.141 : CULTURE - CONTRIBUTIONS	1 620 000
605.142 : DIVERS CONTRIBUTIONS	10 000
605.143 : MEDIARAMA - LE LOGOSCOPE	11 200
605.144 : AIDES DIVERSES CULTES	40 000
605.145 : FONDATION PRINCE PIERRE	563 400
	40 872 700
SC.5.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
605.220 : ETABL.D'ENSEIGNEMENT PRIVE	10 824 000
605.230 : VOYAGES ECOLIERS-PROJET JEUNES	149 000
605.234 : PROGRAMME JEUNESSE	23 000
	10 996 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL	51 868 700

du pays, comme la semaine dernière par exemple, l'Orchestre Philharmonique et les Cœurs de l'Opéra étaient à Oman, dans la péninsule d'Arabie, on n'a pas les chiffres, c'est normal. Certains ne communiquent pas leurs chiffres, mais c'est normal. Enfin, une année sur l'autre, il peut se faire, pour des raisons totalement légitimes, un spectacle de moins et donc des spectateurs en moins. Néanmoins, entre 2018 et 2015, globalement, la baisse est de 6 % avec 978 000 spectateurs, toutes catégories de spectacles confondues. Si j'enlève le Musée Océanographique et le Grimaldi Forum qui ont des activités très spécifiques, alors la baisse est entre 8,5 et 12 %, cela donne une idée. Pourquoi je dis ça ? Parce que nous avons un signal, comme on dit maintenant, un signal faible avec l'arrivée du Théâtre des Muses. Celui-ci, à partir de 2015 à maintenant, a augmenté sa fréquentation de 47 % et en 2018, il y a eu 19 000 spectateurs, c'est quand même assez considérable dans une salle qui est beaucoup plus petite. Faut-il s'en étonner ? Non ! Il y a un besoin nouveau dans une salle qui ne correspond à rien d'autre, mais je tiens à préciser que ça ne remet en aucun cas en cause les activités des institutions que nous connaissons et qui, évidemment, contribuent largement à la notoriété. Simplement la nouveauté peut permettre des choses nouvelles. D'ailleurs, les résidents que je rencontre me le disent et sont satisfaits. Mais, on a un certain essoufflement.

On voit que l'arrivée des propositions nouvelles et complémentaires enrichit l'offre et la fréquentation de l'ensemble des programmes. Je peux donner un diagnostic sauvage. A part les institutions rares qui ne me donnent plus d'invitation, je suis le plus jeune, et ça rajeunit le Doyen. Et au début, je croyais plaisanter, mais il vient de sortir un livre de Jean-Marie BOUSSOU, dans son livre *Les leçons du Japon*, il dit que Monaco serait le pays au monde où la population est la plus âgée. Comme quoi la tradition et la force...

(Sonnerie).

M. le Président.- Oui, il y a deux interventions, M. BOERI puis M. GRINDA.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est l'occasion de faire un peu le point sur l'impact des différentes propositions de spectacles ou de créations proposées dans le pays. Le budget, de l'ordre de 70 millions, pèse 4,5 % des recettes, c'est satisfaisant. Evidemment, avec mon côté greffier, vous connaissez quelques chiffres de fréquentation sur l'offre du public. Toutefois, il convient de regarder ces chiffres avec prudence. Trois raisons avant de vous donner les chiffres : les événements, les créations ou les représentations à l'extérieur ne sont pas pris en compte et ils contribuent de la même manière à la notoriété

... de nos institutions ont un caractère international qui doit absolument continuer et en même temps, nous devons l'accompagner de propositions nouvelles. On a vu le concert pour les jeunes, la nuit de la danse, il y a déjà quelques temps la Nuit Blanche et le budget 2020, je crois, devrait aussi comporter des points pour l'attractivité et je pense notamment au Fort Masséna. Nous aurons bientôt une réunion avec le travail des géomètres pour nous dire combien va coûter la mise à niveau et la sécurité. Mais je crois que ça doit être une idée d'un complément pour la culture.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen et par ailleurs Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

Nous écoutons à présent notre collègue Jean-Louis GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais rebondir sur ce que vient de dire le Doyen. J'aimerais bien qu'on étudie en commission ces chiffres, non pas qu'ils soient faux, mais il y a quelque chose qui me semble – je ne vais pas parler pour ma paroisse...

M. Daniel BOERI.- Je ne donne pas les détails, c'est pour cela.

M. Jean-Louis GRINDA.- ...On en parlera en commission, mais il me semble néanmoins, en regardant ce qu'il se passe et M. CELLARIO est bien aux premières loges pour s'en rendre compte, qu'on est tous en train de se battre pour avoir des salles et jouer plus. Donc, je ne comprends pas comment on aurait moins de spectateurs. Je ne dis pas que ce que vous dites est faux, j'aimerais qu'on se mette à jour en commission car là, je ne vois pas du tout comment c'est possible. Encore une fois, je ne parle pas de mon propre domaine.

M. le Président.- Si vous êtes d'accord, Monsieur le Président de la Commission, vous avez dans quelques semaines, une Commission de la Culture et du Patrimoine. Mettons l'étude de ces chiffres à l'ordre du jour.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, tout à fait, qu'on les voie, qu'on les critique dans le bon sens, qu'on les observe.

Je voudrais intervenir et c'est bien qu'on ait une Commission de la Culture et du Patrimoine car je voudrais lancer le Conseiller de Gouvernement-Ministre sur un sujet qui est peut-être marginal, mais je voulais parler des petites compagnies qui se dédient, en Principauté, aux arts de scène. Alors, évidemment, on ne parle pas des grosses compagnies, de l'Opéra, du Théâtre Princesse Grace etc., ni même du Théâtre des Muses, on parle des petites compagnies qui ont des aides au projet et qui sont parfois en difficulté, des personnes seules ou quatre,

cinq personnes pour des spectacles modestes ou un peu plus importants, mais qui bénéficient d'un projet que le Gouvernement donne et se trouvent face à une difficulté de trésorerie assez importante puisque ces projets n'arrivent qu'a posteriori. Et donc, ça les oblige à sortir personnellement des sommes assez conséquentes pour des budgets moyens ou petits. J'aimerais qu'on étudie dans un avenir proche - ce sera au sein de la commission de M. BOERI et avec vous, Monsieur le Conseiller - des moyens de les aider différemment, sans que cela coûte un centime de plus pour la collectivité publique bien évidemment. Pourquoi ne pas nous inspirer de ce que la France a fait avec la loi Dailly, qui permet à tout opérateur culturel petit, moyen, grand, à partir du moment où il obtient une subvention et une aide au projet, d'escompter, par une lettre auprès d'une banque et contre un taux d'usure assez faible, cette future subvention qui lui permet de mettre en marche ce projet. Alors, je ne sais pas techniquement si c'est faisable ou pas, mais je pense que là, il y a un vrai travail à faire pour aider, souvent ce sont des jeunes, parfois des moins jeunes, mais il faut faire ce travail sans obérer les finances de l'Etat. C'est un chantier que j'aimerais qu'on étudie ensemble avec M. BOERI.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Sur cette problématique, il faut la regarder, on a été saisi d'un certain nombre de cas qui ont été traités de manière pragmatique directement entre la Direction des Affaires Culturelles et les compagnies qui avaient soulevé cette difficulté, justement d'avance de trésorerie. Il faut la regarder parce qu'il faut pouvoir aider ces compagnies à ne pas avoir une difficulté de mise en œuvre en plus des difficultés qu'elles peuvent avoir pour monter les projets qu'elles proposent.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'interventions, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE	
SC.6.1 SUBVENTIONS	
606.101 : CROIX-ROUGE MONEGASQUE	2 897 700
606.102 : AMICALE DES DONNEURS DE SANG	32 000
606.113 : SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX	71 400
606.114 : SUBVENTIONS DIVERSES	848 700
606.115 : FIGHT AIDS	162 000
606.119 : D'AMOREPSY MONACO	93 200
606.120 : FONDATION FLAVIEN NOUV. ESPOIR	50 000
606.129 : JEUNE J'ECOUTE	450 000
606.137 : AMAPEI - CAPS	1 532 000
	6 137 000
SC.6.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
606.203 : PREST.SOCIALES AUX ETUD. MONEG.	150 000
606.204 : GRATIFICATIONS & AIDES SOC.	280 000
606.205 : BOURSES D'ETUDES	4 111 900
606.206 : PREVENTION MEDICO-SOCIALE	674 500
606.207 : AIDE A LA FAMILLE	215 500
606.208 : FONCT.CENTRE MEDICO-PSYCHOLOG.	696 300
606.209 : AIDE TRAVAILLEURS-IND. AUXIL.	1 694 000
606.211 : AMELIORATION HABITAT	100 000
606.212 : MEDECINS - INDTE. COMPENSATOIRE	78 000
606.217 : CTRE DE COORDIN GERONTOLOGIQUE	410 500
606.218 : STRUCTURE D'ACCUEIL SPERANZA	775 100
606.219 : FORMATION PROFESSIONNELLE	460 000
606.221 : CTRE ACC THERAP TPS PARTIEL	629 200
606.222 : AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	9 240 000
606.223 : MES. MOBILITE PER. HANDICAPÉES	510 000
606.224 : BONIF.PRETS ACCESSION PROPRIE.	5 000

606.225 : UNITE PSY. & PSYCHO. MEDIC.	905 000
606.226 : INTERETS PRETS ETUDIANTS	10 000
606.227 : FONDS DEPENDANCE	2 000 000
606.228 : AIDE A L'INSTALLATION PROFESS.	720 000
606.229 : AIDE A L'INSTALLATION ARTISTES	50 000
606.238 : AMAPEI - FOYER VIE HANDICAPES	693 900
606.242 : ALLOC.DIFFERENTIELLE DE LOYER	2 250 000
606.246 : COLONIES DE VACANCES	50 000
	26 708 900
TOTAL DU CHAPITRE CH.6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE	32 845 900

M. le Président.- Monsieur LOBONO, je vous donne la parole.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président. Je me suis réveillé entre temps.

Juste un mot au niveau de l'ANL. On sait qu'actuellement il y a une évolution de prise en charge pour essayer de passer à 80 % au moins provisoirement pendant la période de pénurie de logements domaniaux. Puisqu'on est sur le Budget Rectificatif, je voudrais parler de rectification éventuelle de l'ANL en cours, pour des personnes qui subiraient des ruptures financières pour des raisons soit de chômage, soit de changement soudain de vie. Je crois aujourd'hui que la révision de l'ANL se fait de façon annuelle et que souvent, on a des personnes qui sont venues en disant « On nous dit que la révision ne peut se faire que de façon annuelle ». Est-ce qu'il est prévu, dans le procédé actuel, de pouvoir revoir dans des situations un peu d'urgence, de chômage ou de divorce ou de changement de situation pour un chef d'entreprise qui aurait une grosse baisse d'activité en cours, quelque chose aujourd'hui ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Prévu non, mais qui pourrait l'être, pourquoi pas.

M. Franck LOBONO.- D'accord, je pense que ça serait...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.*- Parce que je pense que c'est simplement, pardon, un traitement administratif tel qu'il est réalisé aujourd'hui et qui conduit à cet examen annuel. Maintenant, peut-être qu'il pourrait être accéléré, je ne parle pas vraiment en connaissance de cause, il faudrait que je regarde avec la Direction de l'Habitat la manière dont ces traitements sont effectués. De la même manière que parfois on opère trimestriellement, on pourrait éventuellement avoir un traitement plus personnalisé en fonction des événements que vous évoquez. Donc, n'excluons rien, regardons cela de plus près comme nous l'avons fait ensemble déjà sur la première partie de votre intervention, à savoir, le possible relèvement du taux de prise en charge de l'ANL.

M. Franck LOBONO.- On verra cela ensemble.
Merci.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.*- Merci.

M. le Président.- Tout à fait. Vous l'avez dit, on comprend pour l'Administration, le travail considérable que c'est de remettre à jour ces aides. Une fois par an c'est la règle pour tous. Mais, il faudrait définir un seuil si quelqu'un perd brutalement par exemple 70 % de ses revenus, à titre exceptionnel, là, l'aide pourrait être recalculée par exemple au trimestre d'après et ne pas attendre neuf mois de plus.

M. Franck LOBONO.- Je crois qu'il ne s'agit absolument pas de remettre en question, par rapport au travail que cela représente, la révision annuelle qui est logique dans le cadre du travail normal de routine des services. Mais, c'est vraiment pour pallier des situations d'urgence qu'on pourrait essayer de définir ensemble.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'interventions, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Jean-Charle EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie- Noëlle GIBELLI,
MM. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et
Stéphane VALERI
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.8 - ORGANISATION MANIFESTAT	
SC.8.1 SUBVENTIONS	
608.103 : FESTIVAL INT.TV / MEDIAX	3 720 000
608.104 : EPREUVES SPORTIVES AUTOMOBIL.	21 689 800
608.112 : FESTIVAL MONDIAL THEATRE AMAT.	8 500
608.116 : EXPLOIT.GRIMALDI FORUM SAM	6 500 000
608.130 : EXPOSITIONS FLORALES	10 000
608.132 : MANIFESTATIONS SPORTIVES	2 302 600
608.134 : MONACO INTER EXPO	600 000
608.137 : EVENEMENT CULT. GRIMALDI FORUM	3 400 000
	38 230 900
SC.8.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
608.201 : MANIFESTATIONS NATIONALES	1 175 000
608.2012 : CAMPAGNE ELECTORALE	384 000
608.205 : CONGRES - RECEPTIONS	1 130 000
608.206 : CONGRES - CONTRIBUTIONS	1 683 800
608.207 : MANIFESTATIONS CULTURELLES	536 000
608.213 : ANIMATION	685 000
	5 593 800
TOTAL DU CHAPITRE CH.8 - ORGANISATION MANIFESTAT	43 824 700

M. le Président.- M. MOUROU souhaite intervenir.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais profiter de cette ligne rectifiée pour parler de la Commission Nationale des Sports, qui octroie les subventions publiques aux associations sportives avec depuis maintenant, un an, un nouveau fonctionnement qui a été établi à la demande du Conseil National, avec une sous-commission qui a été supprimée, des discussions et des justificatifs supplémentaires demandés pour les associations sportives. Une longue réflexion de la part des représentants du Conseil National depuis maintenant un an, à l'occasion de sept Commissions Nationales des Sports depuis janvier 2019, ce qui n'était jamais arrivé auparavant. D'habitude se tient une seule Commission Nationale des Sports par an et donc avec des propositions concrètes pour essayer d'améliorer le système de répartition avec plus d'équité et de transparence. Donc je le redis ici, des critères donnés qui d'ailleurs avaient été, je crois il y a un ou deux ans, proposés également par la Direction de l'Education Nationale. Il y en a quatre, je les donne rapidement : le lien avec la Principauté, le nombre de pratiquants, la représentativité du sport et également le niveau et les résultats des associations sportives et un système de pondération, donc arithmétique, qui a été travaillé ici au Conseil National et validé en Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, toutes formations politiques confondues. Je remercie d'ailleurs les permanents qui nous ont aidé à faire un vrai travail de fond pendant plusieurs mois, lequel a été présenté à la Commission Nationale des Sports en mars dernier, il y a maintenant sept mois.

Monsieur le Ministre, dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je reprends votre phrase, puisqu'évidemment on l'a étudié dans le sens « *qu'il suffît de solliciter une aide pour que celle-ci soit automatiquement accordée* », bien sûr, on y a fait attention par rapport à notre système de pondération. Et je voulais vous indiquer qu'on a rencontré M. CELLARIO, il y a maintenant un tout petit peu plus d'une semaine, pour lui proposer un complément, qui est l'autofinancement. Je ne rentrerai pas dans les détails mais celui-ci permettra, avec un seuil minimum, de ne pas avoir des associations qui puissent demander des millions d'euros pour obtenir plus par rapport à leurs besoins demandés. Ce point est, je pense important, on est d'accord, sur le rôle de l'Etat qui n'est pas de « perfuser » les associations. Il faut qu'elles aussi jouent le jeu et puissent trouver,

que ça soit avec des sponsors ou avec leurs cotisations, des sources de revenus, mais que l'Etat soit là pour accompagner ces associations, de même qu'il y ait une réelle politique du développement du sport, de vrais moyens pour les subventions. Il y a évidemment les infrastructures mises à disposition, ainsi que d'autres avantages qui leur sont proposés, mais ces subventions sont évidemment le nerf de la guerre et c'est aussi ce qui permet d'assurer leurs missions. C'est une réelle problématique je pense, qui perdure depuis maintenant des mandatures. Je sais que mes amis Christophe ROBINO, Nathalie AMORATTI-BLANC, je pense aussi à Eric ELENA ...

(Sonnerie).

... qui étaient là lors de la précédente mandature. Je suis désolé, j'en ai encore pour deux secondes.

M. le Président.- Je vous en prie, prenez votre temps.

M. Marc MOUROU.- ... et du coup, je pense qu'il est vraiment temps de prendre la mesure de la situation et d'arriver à mettre cette part d'arithmétique, de pondération, on peut l'appeler comme on veut, pour qu'il y ait une règle commune et ensuite qu'il y ait une prise en compte des besoins d'associations un peu différent et spécifique. Il y a toujours des cas particuliers, le rôle de la commission est qu'elle puisse se prononcer, qu'il y ait ensuite des arbitrages qui soient arrêtés.

Je vous remercie, Monsieur CELLARIO, si vous pouvez nous confirmer que, dans les prochains mois et notamment lors du Budget Primitif, c'est un sujet extrêmement sensible pour nous et pour, je pense, toutes les formations politiques, il y aura bien une règle commune, un système de pondération, ce que vous voulez, mais une contre-proposition de votre part.

Je vous remercie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Tout d'abord, je confirme que nous nous sommes rencontrés, que nous avons échangé en complément de ce que nous avons déjà débattu au sein de cet hémicycle en séance privée sur ces questions. Oui, on va continuer à regarder pour examiner les propositions que vous avez faites et comment elles pourraient se mettre en place avec des formules et des dispositions qui

permettront d'aller dans le sens, je ne peux pas dire d'une meilleure transparence ou d'une meilleure équité, parce que ça voudrait dire que le système actuel n'est ni transparent ni équitable, et que ce sont plutôt des appréciations sur les aides qui sont apportées aux unes et aux autres, des associations sur lesquelles on peut avoir des positions pas tout à fait convergentes. Néanmoins, il faut rappeler que le Gouvernement apporte des aides conséquentes aux associations, puisque c'est de l'ordre de 6,5 millions d'euros qui sont apportés. Ce dont nous parlons pour que tout le monde comprenne bien, c'est en fait les problématiques d'augmentation de ces aides, notamment en matière de budget de fonctionnement, ce qui est une part, simplement, des aides apportées aux associations puisqu'il y a ensuite des subventions dites extraordinaires qui sont liées aux compétitions auxquelles l'association se présente. Donc, oui, je vous confirme qu'on va continuer à regarder pour pouvoir échanger, d'ici le Primitif, pour qu'on puisse avoir un terrain de convergence sur ces questions.

M. le Président.- Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur CELLARIO de cette réponse qui va, je pense, dans le bon sens. C'est pour les demandes de subventions de fonctionnement qui permettent pour l'association de mener à bien tout au long de l'année avec des frais d'équipements, avec les personnes qui travaillent dans les clubs et autres. Je pense que c'est vraiment important. Cela fait maintenant plusieurs mois, presque un an qu'on travaille sur cette question, il y avait également la Mairie qui avait ce critère supplémentaire sur l'autofinancement. J'ai bien noté votre intérêt. Donc je pense que c'est une bonne chose si on peut aussi le mettre en amont, c'est indispensable, on est force de propositions, comme on vous l'a dit. Il faudra regarder ce point pour qu'au Primitif on arrive ensemble à une solution commune.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souscris totalement aux propos de mon ami Marc MOUROU. Je crois qu'il est important que l'on arrive à déterminer des critères objectifs qui vont permettre d'améliorer le financement des

associations sportives. On le voit, c'est un sujet de discussions récurrentes et je voudrais faire un parallèle.

Il y a quelques années, on avait discuté de la modification des critères de calcul des bourses d'études. C'est un parallèle osé, je le reconnais, ce n'était pas gagné et puis finalement, vous vous êtes rangés à nos arguments sur la nécessité de faire évoluer et préciser un certain nombre de critères. Je crois que sur le même modèle, vous arriverez à nous rejoindre dans nos positions, qu'il faut faire évoluer les critères qui permettent d'attribuer le montant des aides de fonctionnement aux associations sportives pour qu'on colle au plus près la réalité des besoins sans rentrer dans le détail évidemment, des subventions exceptionnelles, qui elles sont plus destinées à financer des déplacements à l'occasion de manifestations sportives pour des athlètes particulièrement performants.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Un petit complément aussi. Bien-sûr, les critères sont très importants. L'impartialité aussi. Donner ces aides sur des critères objectifs pour que tout le monde comprenne bien ces décisions, c'est essentiel. Je voudrais juste ajouter que nous avons, tout à l'heure, fait porter un courrier à Monsieur le Ministre d'Etat, cosigné avec le Président de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports. Il y a un certain nombre d'associations sportives qui se sont manifestées avec des arguments, des demandes, à nos yeux, justifiées parce qu'elles accueillent des milliers de sportifs, notamment des milliers de jeunes et qu'elles ont besoin, pour certaines, de renforcer un petit peu l'encadrement. Donc, nous avons fait porter cet après-midi au Ministre d'Etat, un courrier argumenté, pour augmenter de 120 000 euros le budget de 6,5 millions d'euros dont a parlé M. CELLARIO. Cela nous semble extrêmement justifié pour les milliers de sportifs concernés, les associations concernées. Donc, nous vous demandons Monsieur le Ministre d'Etat, de regarder avec bienveillance ces 120 000 euros – je sais que vous n'aimez pas les comparaisons, mais je trouve que c'est quand même assez fort – qui représentent 10 % d'un match de boxe subventionné par le Gouvernement. Donc c'est un geste que nous apprécierons beaucoup et nous comptons sur un examen bienveillant de ces demandes de subventions pleinement justifiées pour nos sportifs.

Monsieur le Ministre d'Etat a reçu le courrier. Vous ne l'avez peut-être pas encore découvert, donc on vous laisse l'examiner avec bienveillance. Il reviendra sans doute aussi chez vous, Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Je l'examinerai avec la plus grande attention dès sa réception, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Oui, un mot Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Un mot parce que c'est un sujet qui nous préoccupe tous beaucoup. Evidemment, on va regarder, ça n'a rien à voir avec la SPA, mais sur ce dossier, je suis encore plus Primo! que Primo!

M. le Président.- Il est 00h21, donc on peut se permettre des libertés.

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Absolument. Je me dis que les subventions...

(Plusieurs personnes parlent hors micro, inaudible).

M. le Président.- Un peu de sérieux, on écoute Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- ... je suis prêt à regarder ces subventions mais ce qui me frappe beaucoup dans le foisonnement et le développement de ces subventions, et j'apprécie beaucoup la pratique du sport, je suis moi-même un sportif, je ne voudrais pas qu'un peu comme, mais ça n'a rien à voir, le refuge de la SPA, on soit dans une situation où le développement de nos associations attire essentiellement et en priorité des personnes qui ne sont ni des Monégasques, ni des résidents, ni des scolaires et qui viennent pallier le déficit de structures et d'associations sportives des communes limitrophes. Je comprends que ça participe au rayonnement de Monaco, mais j'attire votre attention sur le fait que si vous regardez la composition - et j'ai demandé à Patrice CELLARIO

de regarder - ce ne sont ni les Monégasques ni les résidents, ni les scolaires qui sont aujourd'hui le cœur des personnes qui pratiquent le sport dans ces associations en Principauté. Je ne veux pas rentrer dans les détails, mais je suis prêt à regarder et Patrice CELLARIO le fera avec beaucoup plus de compétences que moi. Par exemple, la Fédération Monégasque de Ski a pris la décision d'un *numerus clausus*, je ne dis pas que c'est bien ou pas, je dis que c'est une politique qu'on pourrait suivre parce qu'évidemment, elle met un frein au développement des demandes conventionnelles présentées par les associations pour faire face à l'afflux de leurs pratiquants. Et, je voudrais juste qu'on balance, là encore, ce que nous sommes capables de faire en priorité pour les Monégasques et c'est pour ça que je dis que je suis très Primo! sur ce dossier, les résidents et les scolaires et ce que nous pourrions faire si nous avions encore des moyens pour les communes limitrophes, voire les départements plus larges.

C'est juste ce que je voulais dire, mais à 00h23 minutes et après deux, trois jours très chargés, je ne souhaite pas qu'on rentre dans un détail, on en reparlera pour le Primitif. En tous cas, on regarde sur ces chiffres, je ne voudrais pas qu'on crée un appel d'air avec le développement de nos associations. C'est tout, en termes de politique publique sur cette question.

M. le Président.- Quelques mots de Marc MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un mot pour rebondir sur vos propos. Effectivement, je pense qu'on est tous d'accord ici de privilégier les Monégasques, les résidents ou bien encore les scolarisés à Monaco dans les associations sportives. Ça fait d'ailleurs partie d'un des critères que j'ai indiqué tout à l'heure, c'est le lien avec la Principauté, donc ça va clairement dans votre sens.

Je pense après, que pour les équipes premières, il y a un rôle de locomotive, je pense que le Président VALERI appuiera ses propos dans le sens que, si une équipe première a des résultats, donne envie aux jeunes du Pays, s'il y a des personnes qui sont peut-être extérieures mais qui, dans cette équipe première, viennent contribuer à une image, une aura au sport et à la catégorie, ça va amener encore plus de gens de Monaco. Le critère, on l'a dit, ça fait partie des quatre principaux et c'est le plus important avec la priorité. Mais il faut ensuite pouvoir le développer. Je pense que c'est important.

Merci beaucoup.

M. le Président.- C'est vrai qu'il y a aussi une solidarité envers le bassin de vie de la Principauté de Monaco. Monaco fait des choses formidables, par exemple, pour la Direction de l'Education Nationale, un tiers de nos élèves ne sont pas résidents à Monaco. C'est un geste de solidarité par rapport à nos voisins. On parle de 6,5 millions d'euros. Je ne pense pas que ce serait envoyer un très bon signal, bien sûr, il ne faut pas aller chercher - vous preniez un exemple tout à l'heure, hors de cette réunion publique - des adhérents, amateurs dans des départements très lointains, mais c'est extrêmement marginal. Donc, l'immense majorité des pratiquants et d'ailleurs, dans vos critères, Monsieur MOUROU, je crois, acceptés maintenant par M. CELLARIO, il y a, vous l'avez dit d'ailleurs dans les quatre critères, le lien avec la Principauté, donc c'est déjà intégré. Les subventions vont d'abord aller à ces clubs où il y a un maximum de Monégasques, de résidents et de jeunes scolarisés à Monaco. Mais, on parle de 6,5 millions d'euros sur des dépenses d'1,5 milliard d'euros, je pense que ce n'est pas vraiment-là, j'ai une liste impressionnante, je vous l'ai montrée aussi tout à l'heure, d'économies possibles à faire sur les dépenses publiques et croyez-moi, ce n'est pas là l'essentiel. Ce sont des dizaines de millions qu'on pourrait certainement économiser ou mieux gérer par ailleurs.

M. Marc MOUROU.- C'est 5,4, encore moins, si mes souvenirs sont bons.

M. le Président.- 6,5, j'ai repris le chiffre.

M. Marc MOUROU.- De fonctionnement, plus extraordinaire, c'est 5,4 au maximum.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - 6,5. On regardera ensemble.

M. le Président.- Ça reste des sommes qui sont relativement raisonnables par rapport à nos budgets.

M. le Ministre d'Etat.- Ensuite, c'est la pression comme me fait remarquer Robert COLLE, c'est la pression sur les équipements parqu'après, vous nous demandez de construire des stades. Vous voyez, ce n'est pas simplement une subvention ponctuelle. C'est qu'après, il faut refaire le Devens, les Moneghetti

etc. C'est juste ça, et on est tout à fait prêt à y aller, à le faire. Il y a un certain nombre de choses qu'il faut simplement balancer, comme je le disais, je sais, M. CELLARIO est un grand spécialiste du balancement dans tous les sens et vous aussi, Monsieur MOUROU. Je vous laisse le soin d'y aller ensemble.

M. le Président.- On n'est pas très loin, dès lors qu'on tient compte de l'attachement au pays, du lien avec la Principauté, on est d'accord, c'est un critère pour aider davantage. Mais de là à fermer complètement les portes aux sportifs du bassin de vie, je pense que ce serait quand même très mal ressenti par beaucoup de gens, y compris par des dirigeants monégasques ou d'associations sportives de Monaco.

Cela vous va, Monsieur CELLARIO, on peut voter ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - On ne va pas faire le débat ce soir, mais effectivement, nous travaillerons sur ce dossier avec M. MOUROU et la commission.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'interventions, je mets aux voix ce chapitre à cette heure tardive.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Jean-Charle EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie- Noëlle GIBELLI,

MM. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et

Stéphane VALERI

voient pour).

M. le Président.- Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Désolé, c'était sur le chapitre précédent, mais du coup pour le concert. Il y a eu un travail d'un an, avec une entente entre les institutions qui a été une grande satisfaction, une grande réussite pour les jeunes avec Kungs, le 15 juillet à la Salle des Étoiles. Ça a été, je pense, une très belle fête et on est très heureux qu'il y ait une deuxième édition qui soit prévue et renouvelée en 2020 pour tous les jeunes de Monaco, Monégasques, résidents ou scolarisés de 13 à 25 ans. C'est super, on vous donne rendez-vous à tous début juillet 2020.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci.

Nous avons voté, on peut donc continuer, chapitre suivant.

M. le Secrétaire Général.-

CH.9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME	
SC.9.1 SUBVENTIONS	
609.117 : MONACO ECONOMIC BOARD	1 108 000
609.119 : COORDIN. COMMUNES LIMITOPHES	615 000
609.122 : MONACOTECH	658 000
609.123 : MONACO BOOST	150 000
	2531000
SC.9.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
609.201 : AIDE COMMERCE	300 000
609.202 : AIDE INDUSTRIE	2 480 000
609.204 : BONIFICATIONS DE PRETS	70 000
609.208 : ETUDES ECONOMIQUES	1 775 000
609.214 : INTERVENTION ECONOMIQUE	3 625 000
609.218 : EXPLOITATION GARE	2 100 000
609.221 : PARTICIPATION RESEAU TELE	2 950 000
609.223 : COMMUNICATION	3 970 000
	17270000
TOTAL DU CHAPITRE CH.9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME	19 801 000

M. le Président.- C'est à M. Pierre BARDY d'intervenir, puis M. SEYDOUX.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers tous, on arrive presque au bout de l'examen de ce Budget Rectificatif. À une heure tardive, je tâcherai de rester assez bref, mais je souhaitais quand même revenir sur un sujet, certes déjà abordé mardi soir, mais c'était le Monaco Boost. Un projet attendu par les entrepreneurs Monégasques, non pas un patient en bus électrique gratuit ou en vélo électrique avec rétroviseur et casque ou encore en scooter s'ils arrivent à trouver une place sur, je l'espère, des futurs racks gigognes électriques des parkings voisins peut-être, car c'est véritablement un projet, centre d'affaire domanial, le Monaco Boost qui va véritablement dans la continuité de l'attractivité de notre tissu économique et de tous les nationaux. Nous attendons avec une grande impatience la prochaine réunion afin, à ce sujet - et là, j'insiste - d'être associé au processus de sélection et aux conditions d'entrée au Monaco Boost pour les futurs entrepreneurs qui pourront investir ces locaux très rapidement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je peux d'ores et déjà vous dire, même si le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale voulait peut-être aussi intervenir, que pas plus tard que ce matin, j'ai eu une réunion sur ce sujet, comme je le fais régulièrement avec l'Administrateur des Domaines, pour commencer à établir un rétro planning, à savoir, par rapport à la date d'achèvement prévue des travaux et d'inauguration de Monaco Boost, de pouvoir se dire, je pense, que ce sera au premier trimestre de l'année prochaine.

Nous pourrions tenir ce comité de sélection ou de pré-sélection ensemble en ayant peut-être, là encore, dans la mesure du temps dont nous allons disposer d'ici la fin de l'année, l'occasion de nous revoir aussi pour formaliser un petit peu les critères sur lesquels ce comité pourra baser ses choix. Mais, en tout état de cause, nous restons bien sur ce qui a été dit mardi soir et puis lors des réunions précédentes, à savoir, tout l'intérêt que ce projet représente et on y accueillera même des personnes qui viendront à pied, avec ou sans rétroviseur, avec ou sans casque puisque nous sommes dans le quartier de Fontvieille, en bus,

en tout ce que vous voulez, aisément accessible dans des locaux qui seront donc entièrement réhabilités et où je serai ravi de vous accueillir dans le courant du premier semestre 2020.

M. le Président.- Merci. M. SEYDOUX a la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis ravi de pouvoir rebondir sur le Monaco Boost, sur ce partenariat - on est souvent critiqué - réussi entre le Conseil National et le Gouvernement et j'ai hâte de toucher ce bébé. Il y avait eu le bébé Monaco Tech, là c'est un nouveau bébé et j'espère qu'il sera aussi ambitieux et prestigieux pour Monaco. J'aimerais revenir sur un autre sujet, une très bonne nouvelle encore pour finir en beauté cette soirée.

Nous avons pris connaissance dans le Journal de Monaco de vendredi dernier, de l'appel à candidatures pour plusieurs locaux commerciaux, plus précisément six. La bonne nouvelle, c'est que depuis notre arrivée au Conseil National, c'est la première fois qu'il y aura six locaux, six beaux locaux. La mauvaise nouvelle, car il n'y a pas toujours que des bonnes nouvelles, c'est qu'il y en a un qui est un local situé au 5, rue Caroline dont l'acquisition des murs par le Gouvernement avait fait l'objet d'un accord des Conseillers Nationaux, membres de la Commission de Placement des Fonds. Ça, c'était une bonne nouvelle. En revanche, au vu des conditions et du contrat, on a été surpris de constater que ce local soit proposé sans montant mentionné pour le pas de porte. Ce qui n'était pas forcément prévu lorsqu'on avait édicté les critères, et également sur le loyer fixé à 60 500 € par an, mais qui est présenté comme un loyer minimum, sachant que les personnes peuvent proposer un loyer supérieur. C'est la première fois que je voyais ces conditions. Ces conditions, inhabituelles pour un local de l'Etat nous surprennent. Elles ne nous semblent pas donner à tous les candidats les mêmes chances de pouvoir postuler, alors même que les locaux de l'Etat devraient être accessibles à nos compatriotes, en toute équité. Je m'adresse à vous, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre. Pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles l'Administration a souhaité procéder de cette manière sur ce local précis ?

Merci.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* - Pour être le plus attractif possible pour le plus grand nombre de personnes possible. L'idée n'est pas - en revanche, on évoquait tout à l'heure justement dans le cadre de la Commission des Sports, une analyse multicritères - ici non plus, de favoriser des candidatures, que ce soient des marques ou des promoteurs de projets simplement sur la base financière puisque, comme nous le faisons régulièrement lors de ces Commissions d'attribution, c'est bien entendu la priorité aux Monégasques qui est donnée. Donc, ce que nous voulons mettre en avant, c'est que les porteurs de projets monégasques ou ceux qui s'associent avec des Monégasques, continueront d'avoir une candidature qui sera examinée en priorité. Pour autant, on ne veut pas se fermer la porte à avoir également un objectif de rentabilité et ou d'intérêt du projet qui s'attacherait aux candidatures monégasques ou majoritairement monégasques qui se feraient jour au moment du dépouillement de l'appel à candidature. Et c'est aussi pour cela, que l'on s'est dit qu'on ne veut pas avoir une exclusion sur la question du pas de porte. On peut vouloir trouver des conditions d'accès qui ne soient pas rédhibitoires, fixer un montant très élevé, un pas de porte *ex ante* risquerait de décourager des candidats, notamment locaux. Ce que l'on se dit, c'est qu'on a pu montrer, dans certains autres cas de figure, au niveau de, par exemple, la fixation des loyers ou de l'augmentation graduelle progressive de certains loyers qui sont pratiqués, d'avoir une démarche similaire sur le moment venu, le règlement du pas de porte qui sera demandé. C'était peut-être le sens de votre question ou le souci que vous évoquiez d'en faire fi, mais simplement de ne pas proposer, au vu du coût de l'acquisition qui était notable, un règlement qui serait *ex ante* au moment de la sélection qui pourrait en décourager plus d'un. Donc, ce que l'on veut, c'est continuer d'avoir, y compris pour ce local qui, nul doute, attirera un certain nombre de candidats, une priorité aux dossiers monégasques avec peut-être des conditions d'accès qui pourront faire l'objet, le moment venu, une fois que nous nous serions réunis et que nous aurons choisi le meilleur candidat, de discussions. Mais notre crainte, c'était véritablement que peut-être, en mettant la barre trop haut, notamment au niveau financier, on encourage peut-être uniquement des grandes enseignes ou des grandes enseignes qui ne seraient pas portées par des compatriotes. On a évidemment préféré présenter les choses autrement.

M. le Président.- Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre. Sur ce point, il faudra qu'on soit vigilants parce que si je suis positif et que je vois le verre à moitié plein ou complètement plein, un Monégasque qui payerait le loyer mais qui pourrait peut-être ne pas payer un gros pas de porte, mais qui aurait un beau projet, on pourrait le choisir. Mais à défaut, si demain il y a plusieurs projets et qu'il y en a un qui arrive en disant « Moi, les loyers, vous demandez ces 60 500 euros et moi je propose 80 000 euros » et en plus, sur le pas de porte, ils peuvent proposer à 1 million d'euros, n'y a-t-il pas un risque que vous puissiez nous dire en termes financiers, il y a un jeune Monégasque qui est très bien, mais quelle est la pérennité qu'on a avec lui, et à côté, on a un non Monégasque ou peut-être un qui va prendre un étranger avec lui et on ne sait pas toujours si la réalité fait que ça sera une vraie équipe et vous n'allez pas vous dire que là, on a la sûreté qu'on va avoir 80 000 euros de loyers puis 1 million de pas de porte. Est-ce que, dans les moments difficiles, le côté financier ne va-t-il pas basculer ? C'est mon inquiétude. Ce que j'avais vu c'est qu'au départ, les règles devaient être claires pour tout le monde et dès le départ on savait qu'il y avait un loyer X ...

(Sonnerie).

... et un pas de porte Y et donc les gens savent sur quoi ils partent. Mais si je vous fais confiance, j'ai envie, à partir de maintenant, de faire confiance parce qu'il y en a assez de ne plus se faire confiance, j'aimerais bien en tous cas ce soir, à cette heure de grande écoute, je sais que tous les entrepreneurs sont là. C'est une super nouvelle, mais sur ce beau local que vous aviez acheté, pour lequel le Conseil National vous avait donné un avis favorable, il ne faut pas qu'on se loupe, car ce serait dommage et je sais qu'on nous attend.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* On ne va pas se louper et justement, vous avez d'autant plus raison de dire qu'il faut que nous nous fassions confiance parce que la décision, nous la prendrons ensemble. Justement, c'est tout l'intérêt de cette Commission d'Attribution des Locaux Commerciaux, c'est tout l'intérêt, aussi, d'avoir une démarche qui nous permet d'en mettre un certain nombre, jusqu'à présent, on ne

l'avait jamais fait de cette manière, dans le cadre de l'appel à candidatures. Cela nous permettra d'avoir véritablement, et je m'excuse de réutiliser ce terme mais il me semble pleinement adapté, une analyse multicritères, mais aussi multi-locaux puisqu'on aurait pu, et ce n'est pas ma tendance, avoir une tentation qui serait exclusivement financière si d'aventure on en n'avait présenté qu'un ou deux. Là, on a la chance d'avoir des locaux situés dans des endroits très différents de la Principauté, avec des vocations qui peuvent être très différentes. Certains, on verra, peut-être, attireront davantage des bureaux, d'autres des activités commerciales, de proximité. On a un panel suffisamment large pour qu'au moment où on effectuera ensemble les sélections, on réponde de la manière la plus idoine possible pour chacun des locaux en fonction des critères qui sont recherchés. Donc, d'après ce que j'ai pu comprendre et ce que me disait ce matin l'Administrateur des Domaines, les dossiers peuvent être présentés jusqu'au 25 octobre, comme vous le disiez avec cet humour qui vous caractérise, à cette heure de grande écoute, tous ceux qui voudraient savoir jusqu'à quand ils peuvent déposer le dossier, je crois de mémoire que c'était le 25 octobre. Nous aurons ensuite un certain nombre de semaines pour dépouiller les dossiers, échanger avec vous et se réunir. Je pense, de manière raisonnable que l'on peut toujours essayer de tabler pour une commission qui se tiendrait d'ici la fin de l'année. Nos agendas respectifs feront que ça ne sera peut-être pas tenable, donc je ne m'engage pas sur la tenue de cette commission. En revanche, elle pourrait se tenir dans les tout premiers jours ou les toutes premières semaines du mois de janvier. Là, on aura le temps d'en reparler, dans l'intervalle.

M. le Président.- On avait été sollicité par quelques Monégasques inquiets. Je crois que ce soir on peut les rassurer. M. CASTELLINI a dit ce qu'on souhaitait entendre et d'abord bien-sûr, les élus qui sont dans la Commission d'Attribution. Ce qu'on voudrait avoir comme certitude et je crois que c'est clair ce soir, si un Monégasque a un projet de qualité dans ce local, qu'il paye le loyer demandé par le Journal Officiel dans l'appel d'offres, on ne l'écartera pas parce que quelqu'un qui aurait plus d'argent pourrait prendre sa place. Donc on regardera avec bienveillance les candidatures de personnes compétentes.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* On est chez nous, c'est le domaine de l'Etat, on peut donc

appliquer les critères que nous avons appliqués dans toutes les commissions auxquelles vous et certains de vos prédécesseurs que je salue ce soir, ont travaillé. À savoir des projets portés exclusivement ou majoritairement par des Monégasques qui nous donnent toutes les garanties et pas seulement financières, de l'intérêt que leur projet représente en matière commerciale pour le pays.

M. le Président.- Nous y veillerons tous ensemble, je crois que ceci doit rassurer ceux qui nous écoutent encore. Il y a encore apparemment pas mal de personnes sur internet et à la télévision.

Oui, Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Conseiller. Et ces conditions qui sont pour moi uniques sur ce local, sont-elles les conditions que vous allez déployer pour, à l'avenir, le Centre Commercial de Fontvieille, le Larvotto ou uniquement sur ce local ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je pense que dans un premier temps, c'est plutôt au vu des caractéristiques assez particulières de ce local. Je ne pense pas que ce soit forcément quelque chose que nous allons généraliser. Lorsque nous aurons des appels à candidatures beaucoup plus importants dans le cadre de la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille, on pourra peut-être avoir un traitement qui soit toujours celui que je viens de décrire par rapport aux compatriotes mais qui soit peut-être plus homogène. On a, comme je le disais tout à l'heure, des locaux un peu divers dans des endroits divers avec des caractéristiques et des attraits divers. Par exemple des tarifications diverses, comme vous avez pu le constater, on a essayé de moduler cela avec l'Administration des Domaines et je pense que beaucoup des projets les plus porteurs et les plus prometteurs devraient trouver « local à leur pied », vous comprenez ce que je veux dire, chaussure à leur pied et pas forcément pour les magasins qui vendraient des chaussures, mais pour tout type d'activité dans ces différents locaux.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'interventions, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.10 - DEVELOPPEMENT DURABLE	
SC.10.1 SUBVENTIONS	
610.101 : ASSOCIATIONS DEVEL. DURABLE	122 000
	122 000
SC.10.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
610.201 : AIDE DEVELOPPEMENT DURABLE	627 500
610.202 : TRANSITION ENERGETIQUE	29 498 000
	30 125 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.10 - DEVELOPPEMENT DURABLE	30 247 500

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

ARTICLE COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	RECTIFICATIF 2019	
	DEPENSES	RECETTES
80-COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES		
8000 : EMISSION PIECES DE MONNAIES	861 000	3 265 000
TOTAL DU CH 80-COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES	861 000	3 265 000

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce compte spécial.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 80 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	DEPENSES	RECETTES
8201 : DONNS - DENJS	520 000	520 000
8217 : EDUC.NAT.- FORM ETUD. ETRANGERS	50 000	50 000
8218 : CONTRAT HABIT. CAPITALISATION	5 000 000	10 823 000
8220 : FISCALITE DE L'EPARGNE	10 000	10 000
8230 : FONDS VERT NATIONAL	38 685 200	31 730 000
8231 : FONDS DEPENDANCE	100 000	2 000 000
TOTAL DU CH 82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	44 365 200	45 133 000

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce compte spécial.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 82 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

83-COMPTES D'AVANCES	DEPENSES	RECETTES
8300 : AVANCES SUR TRAITEMENTS	100 000	100 000

8310 : AVANCES EXCEPT.SUR TRAITEMENTS	50 000	50 000
8343 : PRESTATIONS MALADIE MAIRIE	4 500 000	4 500 000
8361 : AVANCES DIVERSES	876 000	350 000
8367 : AVANCES AUX ENTREPRISES	300 000	300 000
8370 : ASSURANCE PROSPECTION FOIRE	360 000	190 000
8372 : AVANCES CONTRIBUTION CULTURE	300 000	300 000
TOTAL DU CH 83-COMPTES D'AVANCES	6 486 000	5 790 000

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce compte spécial.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 83 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

84-COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	DEPENSES	RECETTES
8410 : AVANCES DOMMAGES	66 330 000	1 700 000
8420 : DOMAINES - AVANCES	20 000	
8422 : FONCTION PUBLIQUE A.D.C.	150 000	200 000
8477 : FRAIS DE POURSUITE	30 000	30 000
TOTAL DU CH 84-COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	66 530 000	1 930 000

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce compte spécial.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

85-COMPTES DE PRETS	DEPENSES	RECETTES
8500 : PRETS A L'HABITATION	500 000	40 000
8510 : PRETS HOTELIERS	250 000	18 000
8520 : PRETS A L'INST. PROFESSIONNELLE	250 000	30 000
8530 : PRETS IMMOBILIERS	200 000	22 000
8551 : AIDE A LA FAMILLE MONEGASQUE	250 000	250 000
8560 : PRETS DIVERS	240 000	18 000
8570 : AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	250 000	250 000
8571 : ALLOC. DIFFERENTIELLE LOYER	70 000	70 000

8597 : INTERVENTION ECONOMIQUE	500 000	500 000
TOTAL DU CH 85-COMPTES DE PRETS	2 510 000	1 198 000

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce compte spécial.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 85 est adopté.

(Adopté).

Il est minuit et quarante-cinq minutes, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vais lever la séance puisque cela termine les lignes budgétaires que nous avons à étudier. Mais, nous nous retrouverons jeudi 17 octobre, à 18 heures 30, pour les explications de vote de chacun et puis pour le vote de ce projet de Budget Rectificatif 2019.

Merci à toutes et à tous.

La séance est levée.

**(La séance est levée
à minuit et quarante-cinq minutes).**



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

